



PROJET DE DISPOSITIF 2022-2027

DITEP
GERLAND



SOMMAIRE

QUELQUES MOTS DE BIENVENUE 4

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGE DU RESEAU NATIONAL PEP 6

UN ENGAGEMENT ASSOCIATIF EN APPUI AU PASSAGE EN DISPOSITIF 8

La création d'un secteur DITEP des PEP69/ML..... 8

Des principes d'action affirmés par les administrateurs
comme fil rouge du processus d'élaboration et de la
mise en œuvre de nos dispositifs 9

Le cadrage de la démarche 10

LE DITEP DE GERLAND : PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT 11

Le cadre et le contexte général..... 12

Les jeunes concernés par le DITEP : qui sont-ils ? 17

LES FAMILLES : acteurs majeurs du projet de leurs
enfants/adolescents 24

LE SOIN : décliné dans sa dimension institutionnelle
comme un des fondements de l'accompagnement . 29

L'APPROCHE INSTITUTIONNELLE ET
L'INTERDISCIPLINARITE : fondements du travail au
sein de notre DITEP..... 32

LA VISEE INCLUSIVE : un principe bien au-delà de la seule
question scolaire..... 34

LE PARCOURS DES JEUNES : dans une logique
d'autodétermination, de territoire de vie, de non
rupture et de non-discrimination des accueils 38

LA PREVENTION DE LA MALTRAITANCE : un cadre
institutionnel bienveillant, contenant et pérenne ... 41

Le DITEP inscrit dans son territoire..... 44

Organisation et fonctionnement 46

La prise en compte de la transition écologique..... 47



Evaluation du projet et du dispositif.....	49
Démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement des jeunes et de leur famille.....	49

**L'EVOLUTION DU DISPOSITIF A 5 ANS : FICHES
ACTION 50**

Les fiches actions du secteur DITEP	50
Les fiches actions du DITEP Gerland	58

ANNEXES..... 63

SERVICE I.S.A..... 78

**1/CONTEXTE DANS LEQUEL SE SITUE LE
SERVICE 80**

2/ ORGANISATION GENERALE..... 80

2.1/COMPOSITION DE L'EQUIPE	80
2.2/ ORGANISATION	80

**3/MISSIONS ET MODALITES : POLE
TRANSVERSALE AU SERVICE DES EQUIPES
..... 82**

3.1/VOLET INSERTION:	82
3.2/VOLET TRAVAIL AVEC LA FAMILLE.....	83
3.3/ VOLET : SITUATIONS DE PROTECTION DE L'ENFANCE OU MAJEUR VULNERABLE	85
3.4/SERVICE DE SUITE (ASS ET CHARGE D'INSERTION).....	87
3.5/STRUCTURATIONS DES PARTENARIATS ET RESEAUX.....	88



QUELQUES MOTS DE BIENVENUE

Du Président et du Directeur Général des PEP 69/ML

Le projet des DITEP

Commun et singulier, permanence et continuité

Pour les cinq années à venir, les trois DITEP de l'association départementale des PEP du Rhône et de la Métropole de Lyon s'engagent dans un projet d'établissement, centré sur les besoins des territoires, ceux des personnes et des familles, dans le cadre des valeurs de laïcité, d'égalité, de solidarité et de citoyenneté, en préservant le pouvoir d'agir de tous, dans une perspective inclusive.

Ce projet a fait l'objet d'une démarche participative et contributive, avec la mobilisation de tous les professionnels des établissements et services. Sa réalisation prend en considération l'évolution des politiques publiques en matière d'accompagnement, conforte et développe une organisation en dispositifs, pour mieux répondre aux besoins des personnes accueillies.

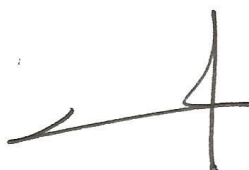
Composé d'un socle commun facilitant l'expression d'une culture commune, et la mise en œuvre de synergies au service du parcours du jeune, ce projet contient une seconde partie propre à chaque DITEP, prenant en considération son histoire singulière, les particularités et les réalités du territoire. Ainsi notre volonté est de mettre au service des acteurs, notamment sur les champs de l'éducation et de l'école, notre expertise et nos compétences dans différents domaines, pour que chaque personne trouve les solutions et les conditions favorables à son émancipation.

Toutes les actions conduites au titre de ce projet seront profondément marquées par une éthique de bienveillance à l'égard de tous : des personnes accueillies, de leurs familles mais aussi des professionnels. A l'instar de la charte de l'ONU traitant des droits des personnes en situation de handicap, nous considérons que chacune reste au cœur des décisions qui la concerne, et que celles-ci doivent être prises avec elle et son représentant.

Le fonctionnement interdisciplinaire des équipes constitue une garantie de la qualité de nos offres, dans le respect de l'intégrité de chacune des personnes accompagnées. Quelle que soit leur situation, nos actions s'inscrivent dans la permanence et la continuité.

Nous remercions toutes les personnes, médecins et professionnels des établissements et services, pour leur engagement dans l'élaboration de ce projet, construit sur un mode participatif.

Bernard BOCHARD
Président



Nicolas EGLIN
Directeur Général



Du Directeur du secteur DITEP

La loi du 2 janvier 2002 prévoit que chaque établissement social ou médico-social élabore un projet d'établissement (de dispositif pour les DITEP).

Document de référence, celui-ci se veut un outil dynamique pour la réalisation des projets pour les 5 ans à venir. En tenant compte de l'évolution des politiques publiques en matière d'accompagnement et de l'évolution du public accueilli, ce projet de dispositif réaffirme les fondements de notre action et les valeurs qui la sous-tendent. Il s'appuie sur la démarche d'amélioration continue de la qualité engagée par Les PEP69/ML et sur la politique de développement de la bientraitance et de lutte contre les maltraitements prônées au sein de l'URPEP.

Le secteur DITEP des PEP69/ML regroupe le DITEP de Gerland, le DITEP La Cristallerie à Givors et le DITEP Villeurbanne/Duchère. Les arrêtés d'autorisation de ces 3 DITEP définissent le nombre de places suivant:

- **DITEP de Gerland :**
 - 102 places d'accueil de jour
 - 8 places d'accueil de nuit
 - 45 places SESSAD incluant un PCPE de 5 places
- **DITEP La Cristallerie à Givors :**
 - 86 places d'accueil de jour
 - 8 places d'accueil de nuit
 - 17 places SESSAD
 - Une EMAS
- **DITEP de Villeurbanne-Duchère :**
 - 24 places en accueil de jour (capacité tenant compte de l'activité du *groupe MAJE*)
 - 5 places en accueil de nuit complet (week-end compris)
 - 1 place en accueil de nuit de semaine
 - 45 places au SESSAD de Villeurbanne incluant un PCPE de 5 places
 - 35 places au SESSAD de La Duchère incluant un PCPE de 5 places

Le nombre d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes accompagnés simultanément par nos 3 DITEP est donc conséquent. Il positionne, de fait, notre association comme un acteur majeur de l'accompagnement des jeunes bénéficiant d'une orientation en DITEP et nous engage dans une double responsabilité :

- Proposer une offre large et diversifiée d'accompagnements susceptible de répondre à chaque situation.
- Garantir en permanence une qualité d'accompagnement par le biais d'une organisation de dispositif structurée, repérée, en appui sur des valeurs fortes, à l'écoute des jeunes et des familles.

Au regard de cette double responsabilité dans le cadre législatif des DITEP, nous avons souhaité engager le travail d'écriture des projets de nos trois dispositifs dans une dynamique de secteur. Cela nous permet de penser et construire une logique de dispositif avec des bases communes tout en préservant la singularité de chacun. Le processus d'élaboration des projets a débuté en juin 2021 et s'est finalisé en février 2023. Le travail d'écriture a été réalisé par différents professionnels et est le fruit de multiples temps collectifs d'élaboration.

Je tiens à remercier très chaleureusement chacun des jeunes, chacune des familles, chacun des administrateurs, chacun des professionnels, chacun des partenaires dont l'implication et l'engagement ont contribué à l'élaboration et à l'écriture de ce projet du DITEP La Cristallerie.

Patrick LAVOISIER
Directeur du secteur DITEP



L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RESEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'Œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurées par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité

Les PEP se définissent comme des acteurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 23.800 salariés, disposent de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent 900 millions d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 1500 personnes accompagnées et familles et 425 salariés.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes qui présentent des difficultés psychologiques se manifestant par des troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (SAAAS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon
- Un Centre Médico-Psycho-Pédagogique et un SESSAD.

La richesse et la diversité de nos dispositifs leur permettent de s'articuler entre eux pour répondre au mieux aux besoins des personnes accompagnées sur leur territoire (par exemple, les internats peuvent accueillir des jeunes accompagnés par les DITEP).

UN ENGAGEMENT ASSOCIATIF EN APPUI AU PASSAGE EN DISPOSITIF

La création d'un secteur DITEP des PEP69/ML

En 2019, à l'issue du rapprochement des PEP69/ML et de l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), le conseil d'administration a souhaité faire évoluer la gouvernance de l'association en regroupant l'ensemble des établissements et services au sein de 3 secteurs dont un spécifique aux DITEP.

Ce secteur DITEP se caractérise par :

- La mise en synergie des ressources de nos 3 DITEP, fonctionnant en dispositifs intégrés avec l'ensemble des parties prenantes, pour répondre aux attentes et besoins des jeunes accompagnés.
- Une volonté associative de mieux coordonner nos actions, pour mieux faire vivre le territoire et son bassin populationnel, et de développer un réseau partenarial dans un souci d'inscription dans les politiques publiques.
- Un objectif partagé : accompagner chaque jeune dans une évolution la plus optimale possible en appui sur ses capacités et ses potentialités et en aidant son environnement à une meilleure prise en compte de ses singularités.
- Une volonté de mettre en œuvre des orientations communes et de disposer d'un diagnostic partagé à la fois sur l'état des lieux et le travail à mener.

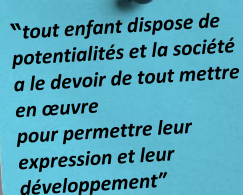
Le secteur DITEP souhaite tout à la fois se positionner comme ressource pour les autres structures des PEP69/ML et, plus largement, des autres associations et, à l'inverse, s'appuyer sur elles.

Des principes d'action affirmés par les administrateurs comme fil rouge du processus d'élaboration et de la mise en œuvre de nos dispositifs

Le secteur DITEP de l'Association des PEP69/ML a souhaité proposer, à ses trois DITEP, un socle commun de références et de valeurs sur lequel édifier leur projet de dispositif respectif. Ce socle est lui-même référé au cadre institutionnel qui nous est donné en tant que DITEP et en tant que DITEP de cette association ci.

Ce cadre est institué par un certain nombre de lois et autres textes réglementaires mais aussi par les valeurs associatives.

Les administrateurs des PEP69/ML ont donc défini les orientations attendues dans les nouveaux projets de dispositif. Ils précisent ainsi que les valeurs associatives engagent les principes d'actions suivants pour le secteur DITEP :



“tout enfant dispose de potentialités et la société a le devoir de tout mettre en œuvre pour permettre leur expression et leur développement”

- Les **familles : un acteur majeur du projet de l'enfant/adolescent.**
- L'**autodétermination** au cœur des accompagnements : **participation et implication des familles** dans les différents espaces d'accompagnement de leurs enfants y compris dans la dimension plus institutionnelle (conseil de la vie sociale...).
- L'**approche institutionnelle** comme fondement du travail en DITEP.
- Conformément à l'intention de la circulaire et du décret de 2007 sur les DITEP, la **visée soignante** comme pilier de l'accompagnement et adossée à une **approche institutionnelle du soin.**
- La **visée inclusive** bien au-delà de la seule question scolaire.
- L'**approche interdisciplinaire et collective** : condition nécessaire au développement de cette visée soignante et inclusive portée par chaque professionnel à la place qui est la sienne.
- L'adaptation des accompagnements à chaque jeune : basée sur une **approche interdisciplinaire**, une prise en compte de la **temporalité**, une **élaboration collective.**
- Le **principe de non rupture des parcours** et de non-discrimination des accueils.
- Une institution garante d'un **cadre bienveillant, contenant et pérenne** pour tous.
- L'inscription des **DITEP dans un travail partenarial en cohérence avec les dynamiques de territoires et les besoins des enfants et adolescents.**
- La diversification des **modalités d'accompagnement** et la **recherche permanente de solutions adaptées** aux besoins des jeunes accompagnés et de leurs familles (lieux de répit, familles d'accueil thérapeutiques...).
- Le maintien de **modalités d'accueil de jour capables de répondre à l'intensité des besoins** des jeunes les plus en difficultés tout en favorisant dès que possible l'accès au droit commun sur le plan scolaire, du soin, de la formation, des loisirs...
- La **valorisation de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle** au travers d'ateliers préprofessionnels et de formations valorisantes et mobilisatrices comme pilier de l'accompagnement des adolescents.

Le cadrage de la démarche

UNE DEMARCHE TRANSVERSALE ET EN SYNERGIE ENTRE LES TROIS DITEP DE L'ASSOCIATION

Nous avons souhaité engager le processus d'élaboration et d'écriture du projet de dispositif de chacun de nos 3 DITEP de manière conjointe, coordonnée, concomitante, en appui sur une démarche structurée et repérée avec :

- Un **accompagnement par l'organisme de formation Champ Social** sur le plan méthodologique et comme garant de la conformité des projets de dispositifs avec le cadre réglementaire en vigueur.
- La création d'un **COMITÉ de PILOtage (COFIL) transversal entre DITEP** pour un travail partagé entre professionnels avec des administrateurs et des partenaires extérieurs.
- La constitution d'un **COFIL au sein de chaque DITEP** composé de plusieurs professionnels représentant tous les corps de métiers statutaires et fonctionnels. Chaque COFIL est représenté au COFIL de secteur.
- Une **démarche participative intra et inter DITEP** : pour s'engager activement et collectivement dans un travail d'élaboration des dispositifs, avec toutes les équipes pour co-construire les projets de dispositifs intégrés et coordonnés au travers de :
 - L'organisation de 9 journées d'ateliers pour le lancement de la démarche. Tous les professionnels ont pu participer à une de ces 9 journées, toutes identiques dans le contenu proposé et déclinées autour de 3 thèmes : *le Projet Personnalisé d'Accompagnement, la notion de parcours et la démarche inclusive.*
 - La création de groupes de travail sur un mode participatif pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration des différents accompagnements proposés aux enfants, adolescents, jeunes adultes accueillis.
- Une **méthode basée sur une large consultation** et une volonté de co-construire avec l'ensemble des parties prenantes, partenaires et familles :
 - Avec les **familles et les jeunes accompagnés** pour mieux évaluer leurs besoins et leurs ressources propres et les coordonner avec celles que nous pouvons mettre à leur disposition : communication sur le passage en Dispositif par le biais de questionnaires envoyés aux familles, échanges téléphoniques et temps de rencontre pour recueillir leurs réponses.
 - Avec les **partenaires institutionnels** (EN, MDPH, PJJ, Hôpital de jour, autres dispositifs) :
 - Des échanges avec les partenaires pour évaluer les besoins, les ressources du territoire et envisager des partenariats pluriels.
 - Des échanges avec les partenaires pour évaluer les besoins les ressources des enfants, adolescents et jeunes adultes à multi vulnérabilités.
 - **Avec les espaces de droit commun** : clubs, voisins, toutes personnes avec qui le jeune est en contact.

Trois grands axes du projet ont été travaillés au sein de groupes de travail spécifiques réunissant des professionnels de chacun des DITEP et représentant les dimensions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques sur les thématiques :

- Le soin en DITEP (dans sa dimension institutionnelle)
- Le parcours
- Le DITEP décliné dans ses trois modalités et dans leurs intermodalités.

Les espaces réflexifs issus de ce travail participatif vont se poursuivre dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité des accompagnements. Ils nourrissent une dynamique de travail nouvelle au sein du secteur DITEP pour faire vivre et évoluer les projets de dispositifs.

LE DITEP DE GERLAND : PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT

Le mot d'introduction de la Directrice

De ses origines en 1952 avec Maria BUBOST jusqu'à ce jour, le DITEP de Gerland, basé au sud de Lyon dans le 7^e arrondissement - initialement nommé le *Centre Maria DUBOST (CMD)* - n'a eu de cesse d'évoluer et de s'adapter au fil des années : passant d'IM-pro à IME puis d'IME-IR à IME-ITEP avec un double agrément, pour ensuite rester un ITEP, et enfin devenir un DITEP, incluant avec lui le SESSAD de Gerland et sa culture « hors les murs ».

Ces transformations ont suivi l'évolution des besoins du public accueilli, des lois et décrets du secteur social et médico-social, mais elles ont également suivi le cours des réalités sociales et sociétales. Il est à souligner que l'évolution de notre organisation est également impactée par les contraintes budgétaires et des difficultés de recrutement croissantes qui touchent notre secteur d'activité. L'enjeu majeur de notre passage en dispositif est d'être capable de **répondre à un besoin d'étayage massif et devenu urgent pour les mineurs que nous accompagnons : sur le plan scolaire et éducatif mais surtout sur le plan de l'aide sociale à l'enfance et du champ sanitaire.**

La particularité de notre dispositif peut se caractériser par trois aspects, le tout représentant un symbole de contenance institutionnelle, à savoir :

- Le contour de ses murs et son ancrage territorial, datant de 1971, sur Lyon 7^e
- Son innovation pédagogique historique par le biais de la préprofessionnalisation et sa visée inclusive
- L'engagement et le travail pluridisciplinaire tournés vers le soin

Implanté de plein pied sur la rue, devant une station de métro, les services du dispositif restent donc ouverts sur leur environnement. Le principe de devoir préserver cette contenance institutionnelle, avec toute sa complexité, est un enjeu fort pour les jeunes que nous accompagnons, comme pour les professionnels.

De plus en plus agités, morcelés, voir harcelés, les adolescents orientés vers les DITEP ont plus que jamais besoin de repères stables et bienveillants, c'est ce en quoi les professionnels du DITEP de Gerland sont engagés. Pour prévenir le mieux possible les situations de décrochage scolaire et de désocialisation, le passage en dispositif intégré s'est imposé à l'ITEP Maria DUBOST avant même son obligation. En effet, la population accueillie nécessitait d'adapter des services de plus en plus en proximité avec leur environnement et d'agir en étroite collaboration avec les acteurs locaux (établissements scolaires, CMP, mairie, réseaux de transport, MJC etc.). Avec une visée toujours plus inclusive, en 2012 l'Éducation nationale et l'académie de Lyon imposent la mise en œuvre d'unités externalisées, consistant à pouvoir accueillir les élèves en situation de handicap en milieu ordinaire dans des classes spécifiques. Aussi, en 2015, les équipes et la Direction ont procédé à une réorganisation des services et du suivi du parcours des jeunes.

C'est baigné de toutes ces réalités, que le *Centre Maria DUBOST* et le *SESSAD de Gerland* s'affirment aujourd'hui comme dispositif intégré et écrivent ensemble un nouveau chapitre de leur histoire commune. Première femme directrice depuis Maria DUBOST, dans cette période de transition et de ma place, je souhaite pouvoir être un pont dans cette histoire et permettre au DITEP de Gerland de rester tourné vers l'avenir. Remerciant vivement tous les professionnels ayant contribué à l'écriture de ce projet, **l'enjeu sera de trouver l'équilibre entre une institution contenante, basée sur des valeurs bienveillantes, et un dispositif intégré ouvert sur son environnement.**

Le cadre et le contexte général

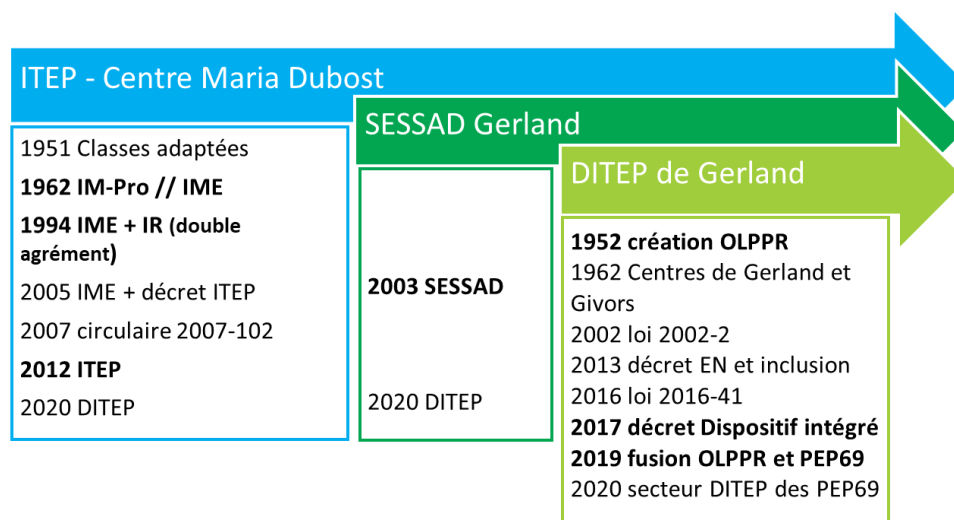
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET CONTACTS

	ITEP	SESSAD
Nom de l'établissement	DITEP de Gerland - « Centre Maria DUBOST »	DITEP de Gerland - « SESSAD Gerland »
Date de création	1951	2003
N° FINESS	690781067	690004908
N° SIRET	779 904 671 00368	779 904 671 00376
Adresse	280 avenue Jean Jaurès 69 007 Lyon	100 rue de Gerland 69 007 Lyon
Type d'établissement	ITEP	SESSAD – PCPE
Autorité de Contrôle et de tarification	Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes	
Financement	Caisse Primaire d'Assurance Maladie	
Direction	Association Départementale des PEP69/ML	
Évaluation externe	Décembre 2012	Décembre 2013
Évaluation interne	2012	2016
Capacité d'accueil ouverture	102 places - semi-internat 8 places - hébergement séquentiel	40 places - ambulatoire 5 places – PCPE
Activité principale	Accueil de jour Accueil de nuit	Ambulatoire Accueil de jour
Nombre de sites	2	2
Origines géographiques des jeunes accueillis et accompagnés	Lyon 7e et 8e arrondissements et Lyon centre	
Nombre de salariés et répartition	62 salariés 9 enseignants (plus apprentis, stagiaires)	12 salariés 1 enseignant (plus apprentis, stagiaires)
Convention de partenariat	Education nationale	

Adresse	280 avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon	100-102 rue de Gerland, 69007 Lyon
Téléphone	04 78 72 35 21	04 78 58 00 85
Mail	itep-maria- DUBOST@lespep69.org	sessad@lespep69.org
Directeur	GUILLOT Delphine	
Site internet	http://www.lespep69.org	

EVOLUTION DU CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ETABLISSEMENT : DEUX ENTITES EN UNE

L'ITEP et le SESSAD sont des établissements privés avec un statut associatif, relevant de la loi 1901 à but non lucratif. L'association gestionnaire du DITEP a signé, avec l'ARS, un Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM) pour 5 ans. Son organisation et son fonctionnement sont soumis à un règlement intérieur et à Document Unique des Délégations (DUD). L'agrément et l'habilitation du DITEP sont l'héritage de l'évolution du cadre réglementaire qui régit à la fois l'ITEP et le SESSAD.



Pour comprendre aujourd'hui les enjeux du passage en dispositif et les mouvements traversés par l'institution, il est important de connaître et reconnaître l'histoire qui a fondé le DITEP de Gerland. Avec un double agrément, le public accueilli en IME au Centre Maria DUBOST, a d'abord été impacté par l'arrivée de jeunes notifiés en institut de rééducation (IR). Pour s'adapter aux besoins des nouveaux adolescents orientés ensuite en DITEP, le soin comme les accompagnements pédagogiques ont dû réviser leurs approches en termes d'apprentissages, d'éducation et de préprofessionnalisation. Après 2011, l'organisation et le fonctionnement de l'ITEP, basés sur des modèles d'accueil collectif, ont subi 3 réformes sous 4 directions différentes jusqu'en 2022. Fonctionnant en milieu ouvert, le SESSAD quant à lui a connu une autonomie précoce et une certaine indépendance par rapport à la vie institutionnelle. Ces 2 entités ont vécu la fusion de leur association d'origine : l'OLPPR avec les PEP69/ML et en 2020, elles ont toutes deux fait face à 2 ans de pandémie liée au Covid 19, tout en relevant le défi de s'organiser en dispositif intégré en même temps. Durant ces années, les équipes professionnelles n'ont pas échappé à des mouvements de conflit et de désorganisation émanant à la fois des difficultés exprimées par le public accueilli, des évolutions rapides des politiques publiques.

Aujourd'hui, le DITEP de Gerland est encore identifié par 2 numéros de FINESS différents et 4 noms : « Maria DUBOST ou CMD », « Gerland », « SESSAD Gerland » « DITEP Gerland ». Les jeunes, les familles, les partenaires, les professionnels eux-mêmes se réfèrent à l'une ou l'autre des modalités d'accueil et d'accompagnement entre le « SESSAD » ou l'« ITEP ». **Par l'utilisation de tous les termes qui le désigne, l'écriture de ce projet de DITEP traduit des positionnements encore parfois hésitants dans notre langage. Il est donc fondamental de travailler et d'accompagner dans les 5 ans à venir, la construction d'une seule entité fonctionnant en dispositif intégré.**

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT (EN ANNEXE)

Le DITEP de Gerland - Maria DUBOST est agréé pour accueillir 155 jeunes de 0 à 20 ans :

- 102 places d'accueil de jour
- 8 places d'accueil de nuit
- 45 places SESSAD incluant un PCPE de 5 places

Dans les faits, l'accueil de jour accueille des adolescents âgés entre 11 et 20 ans.

Le dispositif est organisé essentiellement par unités et modalités d'accompagnements internes ou externes, chacune encadrée par une équipe pluridisciplinaire.

Sur l'ITEP l'accompagnement est essentiellement organisé par groupes d'âge, soit 25 jeunes de 11-15 ans et 25 de plus de 15 ans. Sur le SESSAD, l'amplitude d'âge est actuellement entre 8 et 20 ans.

Sur l'ensemble du dispositif, ce sont en général les modalités de scolarisation qui définissent les groupes composés en moyenne de 12 jeunes. Aussi les accompagnements : classe, médiations, ateliers, sport etc. seront en collectif soit en « interne » soit en « scolarité partagée » ou tout « ambulatoire ». Par exemple, un adolescent de 13 ans pourra soit être inscrit sur le groupe « cycle 1 interne » si sa scolarité est exclusivement au sein de l'UE du DITEP mais ou si elle est partagée avec le milieu ordinaire, soit accompagné en ambulatoire s'il est pleinement inscrit dans son collège de secteur ou autre établissement.

La répartition des effectifs varie sensiblement d'une année à l'autre, en fonction des notifications faites par la MDPH et du nombre de demandes d'admission des familles dans le dispositif. Mais, dans l'organisation actuelle, les effectifs varient de plus en plus en cours d'année pour adapter les modalités d'accompagnement du jeune tout au long de son parcours et répondre à l'évolution de ses besoins tant au niveau scolaire, éducatif que soignant. Ainsi, avec une même notification de la MDPH, certains peuvent passer d'une scolarité interne à l'ITEP, à une modalité inclusive progressive en milieu ordinaire en « scolarité partagée » voire totale avec un accompagnement plus ambulatoire avec le SESSAD.

L'**accueil de nuit** est une modalité d'accompagnement séquentiel (1 à 4 nuits par semaine) pouvant être proposée en fonction du projet personnalisé du jeune.

La mouvance des effectifs n'est pas sans conséquence sur l'organisation et l'encadrement professionnel. Cela nécessite de garder une relative flexibilité sur la composition des équipes pluridisciplinaires et sur l'équilibre à trouver pour maintenir des repères suffisamment contenantants pour les jeunes accompagnés.

REALITES ENVIRONNEMENTALES ET BESOINS DU PUBLIC ACCUEILLI SUR LE TERRITOIRE DE LYON 7E : VIE DES ENFANTS, ADOLESCENTS, JEUNES ADULTES ACCOMPAGNES

DOMICILIATION ET SCOLARITE

Cartes consultables sur le site : <https://sites.google.com/lespep69.org/cartographie-ditep-pep69ml/ditep-gerland>

La **domiciliation des jeunes accueillis** au DITEP Gerland provient essentiellement de la Ville de Lyon, et de la couronne est-lyonnaise. Quelques jeunes (20%) viennent de plus loin pour des raisons diverses : l'absence de dispositif ou de réponse positive pour un accueil à proximité de leur lieu d'habitation, un déménagement pendant la durée de leur accompagnement, une évolution de la situation familiale et certaines situations qui concernent la protection de l'enfance (cf site <https://sites.google.com/lespep69.org/cartographie-ditep-pep69ml/ditep-gerland> "lieux d'habitation"). La sectorisation du SESSAD permet d'intervenir au plus près du bassin de vie des jeunes mais aujourd'hui, le fonctionnement en dispositif intégré sous-tend une dispense de cette contrainte car les notifications de la MDPH ne prennent plus systématiquement cet élément en considération, avant de préciser les indications d'orientations aux familles. Néanmoins nos accompagnements doivent continuer de tenir compte de l'autonomie des jeunes dans les transports ainsi que des temps de déplacements pour notre service ambulatoire. Sans quoi, pour chaque trajet, nous augmenterions les risques d'insécurité pour les personnes et le coût de mobilisation des professionnels.

La **localisation des établissements scolaires ou de formation professionnalisante** est plus dispersée du fait de l'évolution du parcours des jeunes. Les modalités inclusives, dans les écoles primaires ou les collèges, sont réalisées dans les établissements de secteur ou proches de leurs domiciles. Les établissements de formation professionnalisante peuvent être plus éloignés géographiquement (cf. site <https://sites.google.com/lespep69.org/cartographie-ditep-pep69ml/ditep-gerland> "lieux de scolarisation").

Le DITEP Gerland développe des partenariats spécifiques en priorité sur son territoire dans les domaines de la santé, du secteur social, culturel et sportif.

Un des objectifs, à moyen terme, est de développer des partenariats spécifiques à chaque jeune (santé, social, culture, sport) afin de les accompagner au mieux dans leur inscription au sein de leur bassin de vie. Ce travail sur le partenariat doit permettre aux jeunes accueillis, ainsi qu'à leur famille, de mieux repérer les espaces ressources dont ils peuvent avoir besoin.

IMPLANTATION GEOGRAPHIE ET ARCHITECTURE DES BATIEMENTS : ACTEURS MAJEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le bâtiment central du DITEP est situé en centre-ville, entouré de 4 voies de circulation dont une seule exclusivement piétonne, et son entrée principale donne un accès direct à une bouche de métro reliant les artères principales de Lyon. Chaque semaine s'installe un marché ouvert sur le trottoir en plus des commerces de proximité, des bibliothèques, des maisons de famille et des squares.

A l'intérieur, la configuration du bâtiment se dessine sur 2 étages avec des couloirs rectilignes longs de 80 mètres, distribuant les salles de classes, les ateliers, le self, le gymnase et les cours de récréation. Cette

architecture est caractéristique de son histoire depuis sa construction en 1962. Pensée comme une école, certains de ses codes et rituels de fonctionnement persistent aujourd'hui : sonneries des heures de récréation, entrées par les cours et retardataires par l'accueil etc. Cela peut être courant dans les collèges du milieu ordinaire mais, en ITEP, cela représente un réel défi pour contenir l'agitation quotidienne. Avec notre public, impossible d'échapper aux brouhahas, invectives, courses ou bagarres dans les couloirs et humeurs du matin à gérer dès l'entrée dans le sas d'accueil...

Par l'influence de l'environnement géographique et de la vie du quartier où se situe l'institution, la vie en collectivité dans l'établissement et les déplacements en autonomie dans les transports, sont également soumis à des **contraintes majeures à prendre en compte dans notre accompagnement auprès des jeunes et des familles, sur le plan de la sécurité et de la prévention des risques de délinquance.**

Le bâtiment actuel du DITEP étant sur un terrain propriété de la Ville de Lyon, un **projet prévoyant un réaménagement des locaux est à l'étude** depuis plusieurs années, avec de multiples contraintes administratives et financières. **Cela impliquera une démolition de près de la moitié de la surface actuelle et un réaménagement total de l'organisation pour accueillir les jeunes du DITEP.** Depuis 2 ans, ce projet est en phase de se réaliser et doit être pris en compte dans notre projection à 5 ans.

Les jeunes concernés par le DITEP : qui sont-ils ?

Même si le sujet de la scolarisation est la première demande d'accueil en DITEP, depuis 2 ans, nous notons une augmentation progressive de demandes d'admission de jeunes en situation de plus en plus complexe que ce soit de par un milieu familial en grande difficulté (précarité, conflits familiaux...), un délitement des liens intrafamiliaux (communication altérée), une augmentation des troubles psychiatriques ne trouvant pas réponses sur le secteur, une difficulté à reconnaître/comprendre/accepter les difficultés rencontrées par l'enfant (par la famille et/ou lui-même) qui impose de commencer à travailler à partir d'une forme de déni, de plus en plus ancré, de ces difficultés.

LES JEUNES QUE NOUS ACCOMPAGNONS

Les critères d'orientations vers les DITEP sont donc les difficultés psychologiques se manifestant au travers de troubles du comportement. Ces derniers sont associés à des diagnostics très différents d'un jeune à l'autre pouvant aller des Troubles Neuro-Développementaux (dont font partie les Troubles du Spectre Autistique) au Troubles du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité en passant par les troubles spécifiques des apprentissages. Ceci nous amène nécessairement à faire appel à des compétences et savoir-faire spécifiques pour répondre au plus près des besoins de la personne accompagnée.

A delà de ce qui fait difficulté chez ces adolescents, il nous paraît important de mettre également en avant le fait que les jeunes accueillis en DITEP ne se résument pas à leurs troubles ou symptômes. Notre action doit s'appuyer sur leurs potentialités et leurs compétences. Ces jeunes, dont les capacités cognitives sont préservées, sont forces de proposition et sources d'inspirations pour les professionnels qui les accompagnent au quotidien.

Même si chaque jeune est différent, nous pouvons repérer des caractéristiques communes chez plusieurs des enfants, adolescents, jeunes adultes que nous accompagnons notamment :

Des histoires de vie difficiles parfois traumatiques

Les jeunes accueillis en DITEP témoignent, pour une partie d'entre eux, d'histoires de vie marquées par des perturbations relationnelles précoces, des problématiques de séparation et de pathologie du lien et pour certains des vécus de maltraitance et/ou d'abus. Tous les jeunes n'ont toutefois pas vécu la violence, la maltraitance, des souffrances familiales aussi lourdes. Dans leur grande majorité, ils présentent néanmoins des fragilités personnelles importantes et notamment une image d'eux-mêmes fortement dégradée. Leur histoire, familiale et/ou personnelle, leurs troubles singuliers semblent peser sur la construction de leur personnalité, générer de la souffrance. Celle-ci est traduite dans des comportements peu adaptés.

Une socialisation et une scolarisation mises à mal

Sur le plan psychopathologique, ils présentent un certain nombre de manifestations symptomatiques aux conséquences plus ou moins importantes sur leurs capacités de scolarisation et de socialisation. S'ils ont en commun un potentiel cognitif globalement préservé, le profil des enfants et adolescents accueillis est souvent hétérogène, tant sur le plan du développement affectif que cognitif. Leur rapport au savoir est généralement perturbé, leur potentiel empêché demandant une pédagogie et un accompagnement éducatif adaptés.

Une relation aux autres et à eux-mêmes souvent dégradée

Nous observons, sur le plan clinique, la fréquence de difficultés de séparation, une intolérance à la frustration, un trouble de la relation à l'autre caractérisé par un mauvais ajustement à autrui et au groupe, une prise en compte des exigences sociales insuffisante avec un rapport à l'autorité difficile.

Leur rythme de vie peut aussi témoigner d'une désorganisation pouvant majorer au fil du temps leurs difficultés, tout comme leur lien, souvent de dépendance, aux réseaux sociaux.

L'instabilité physique, l'agressivité, l'impulsivité, la dispersion psychique et les troubles attentionnels sont des modalités d'expression de même que la présence de conduites d'échec et le recours à la toute-puissance ou à l'opposition.

Leurs difficultés peuvent aussi se déployer de manière plus introvertie : inhibition, positions de retrait, mouvements auto-agressifs, pensées suicidaires...

Ces manifestations plus ou moins intenses vont venir perturber leurs facultés de penser et d'agir, leurs perceptions d'eux-mêmes, leurs relations aux autres.

Elles ne se traduisent pas avec la même intensité dans les différents espaces du DITEP. En ambulatoire, notamment la symptomatologie peut être moins bruyante.

Un accès au soin traditionnel/direct souvent difficile

Au regard des différentes modalités d'expression de leur souffrance, ces jeunes sont souvent très éloignés du soin direct qui peut se déployer dans un espace d'élaboration repéré avec un médecin psychiatre ou un psychologue pour mettre au travail les questions qui font difficulté. De la même façon, ils sont facilement à distance des différentes actions de prévention.

La pratique institutionnelle, dans ses différentes formes et notamment soignante, permet de faciliter l'élaboration psychique souvent difficile pour ces jeunes et pourtant garante de leur accès à l'auto-détermination.

Nos DITEP ont donc à penser, à proposer un soin adapté à ces jeunes.

POURQUOI PARLER DE SITUATIONS DE HANDICAP

Parler de handicap et être orienté par la MDPH en secteur médico-social pour maintenir une scolarité dite ordinaire, ne va pas de soi, ni pour les jeunes que nous accompagnons, ni pour beaucoup de parents.

Depuis le **décret n° 2007-102**, la définition du handicap spécifique des jeunes orientés en ITEP ou SESSAD, les distinguent clairement de ceux orientés en IME : « Malgré un potentiel cognitif préservé » les adolescents accompagnés en ITEP souffrent de manifestation de « **troubles du comportement** ». Ces troubles du comportement sont eux-mêmes **provoqués par différents « troubles psychiques et psychologiques** », et peuvent s'exprimer de manière plus ou moins « intense » à une certaine période de la vie de l'enfant, de l'adolescent, devenir plus « silencieux » ou mieux, se résorber à long terme. Il ne s'agit donc pas de parler d'un handicap visible au sens populaire ou classique du terme, mais bien d'un « **processus handicapant** » dans la mesure où, « l'intensité des troubles » place ces enfants ou adolescents dans une « situation handicapante » pour **leur scolarité et leur socialisation**. S'agissant d'un processus, cela **sous-tend une évolution** de la situation, donc une évolution du handicap au fil du temps. Aussi, l'ensemble des troubles identifiés à un instant T, ne peuvent en rien nous laisser présager de l'avenir du jeune, ni de son intégration sociale future.

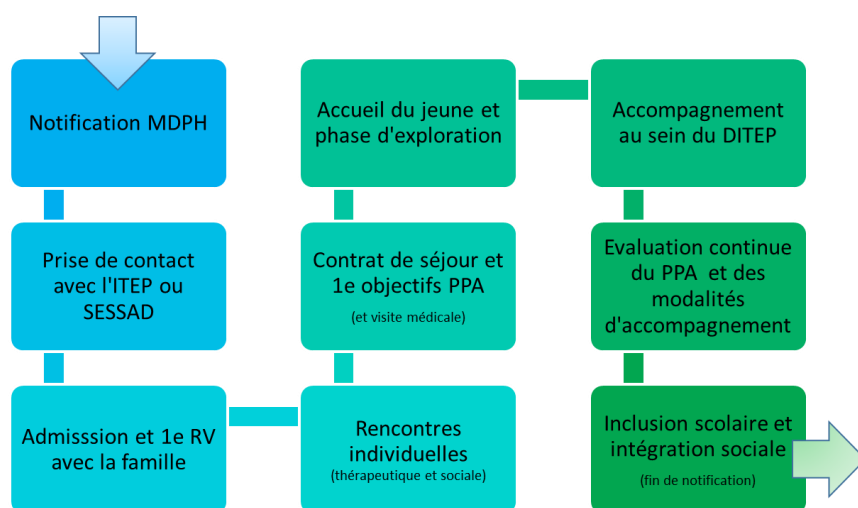
Si la notion du handicap, notifiée par la MDPH, peut être **vécue comme stigmatisante** pour beaucoup de nos jeunes, la **reconnaissance administrative** de la situation handicapante de la personne permet, elle, l'ouverture de droits sociaux et une mise en place de soins adaptés en vue du maintien ou d'une inclusion en milieu ordinaire. Autrement dit, par le plan de compensation de la MDPH, par **la compréhension et l'acceptation par la personne de sa situation**, la reconnaissance du handicap **facilitera son accès à tous les dispositifs de droit commun** et son intégration dans le monde du travail (ex : la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, la RQTH).

Nous retrouvons tous ces enjeux dans le **décret n° 2017-620** relatif au dispositif intégré pour les établissements et services médico-sociaux.

L'enjeu de l'accompagnement en DITEP, sera de libérer petit à petit le jeune de ses freins, **l'aider à révéler et mettre en œuvre son potentiel** par des accompagnements soignants, éducatifs et pédagogiques qui lui permettront d'apprendre et de grandir plus sereinement.

IDENTIFICATION DE LEURS ATTENTES, LEURS BESOINS PARTICULIERS ET DE LEURS RESSOURCES PROPRES : DE LA NOTIFICATION MDPH A L'ACCUEIL DANS LE PARCOURS DITEP

Tout au long de leur parcours au sein du DITEP, voici le détail des grandes étapes d'identification des besoins et des attentes des jeunes et de leur famille. De la notification à la sortie, les équipes de professionnels s'efforcent de co-construire, de diagnostiquer et d'évaluer ces besoins pour adapter et respecter la mise en œuvre de leurs accompagnements pluridisciplinaires.



PREMIERS CONTACTS ET PREMIERS ECHANGES SUR LES APPREHENSIONS D'ENTRER EN DITEP

Après avoir reçu une notification de la MDPH orientant le jeune vers un DITEP, et précisant ou non les modalités d'accueil dans le dispositif, les responsables légaux font la démarche d'inscrire leur enfant et prennent contact avec notre établissement ou service. Ceci peut être considéré comme **l'expression première d'un besoin particulier déjà identifié**, et le signe d'une démarche autodéterminée. Néanmoins, certaines familles peuvent mettre plusieurs années avant de prendre contact avec nous ou attendre une situation extrême, forcée par le risque d'une déscolarisation ou d'une exclusion de leur enfant de l'école ou du collège. Cela témoigne avant tout d'un besoin de reconnaissance de la souffrance vécue par le jeune et sa famille, nécessitant une attention particulière leur imposant une place singulière dans la société.

Au cours du processus d'admission, lors des premières rencontres avec les familles, l'équipe entend en premier lieu les parents exprimant leurs besoins d'aide ou leur réticence en termes d'accompagnements thérapeutiques, éducatifs et sociaux. En revanche, ils sont souvent plus dans l'expression d'attentes et d'exigences concernant une visée inclusive scolaire et professionnelle de leur enfant ou adolescent.

Ce sont d'abord leurs inquiétudes qui s'expriment dans leurs discours : comment sortir de cette situation ? Quel avenir pour mon enfant ? Sera-t-il ou sera-t-elle en sécurité avec d'autres jeunes « en difficulté » ? Quelle place va-t-on lui accorder ?

Les jeunes quant à eux arrivent avec un avis plus tranché ou résigné lors de leur orientation en DITEP. Leur demande la plus fréquente est de pouvoir rester ou retourner « *en école normale* », ou encore trouver un moyen d'échapper à toutes ces contraintes car ils ne comprennent pas a priori, la plus-value d'un accompagnement spécifique. La plupart d'entre eux savent qu'ils font « *des bêtises* » à l'école ou à la maison mais tous affirment qu'ils ne sont « *pas fous* ».

En amont de la contractualisation de l'accompagnement, les professionnels de l'établissement (ITEP) ou service SESSAD sollicités font tout un recueil d'informations auprès de la famille et des différents partenaires (école, soin, social comme PJJ et ASE). Cela permet d'anticiper les attentes ou les appréhensions du jeune et sa famille et d'étudier, avant les premiers rendez-vous d'admission, la flexibilité de nos capacités d'accueil et de rencontres. C'est également un préalable à l'identification des besoins d'accompagnement et d'orientation dans le dispositif.

C'est donc dès leur accueil que les professionnels s'appliquent à **rassurer les jeunes et leurs familles en prenant le temps de présenter le but de notre accompagnement à visée inclusive et soignante**. Les parents et leur enfant sont également informés de leurs droits et confirmés dans leur autorité de pouvoir décider de l'orientation dans le DITEP de Gerland. L'enjeu reste la mobilisation des capacités et des compétences de chacun afin de valoriser ses ressources propres. Le travail en interdisciplinarité va également permettre de mettre en avant les potentialités que les jeunes ne sont plus en mesure de voir eux-mêmes lorsqu'ils arrivent dans le DITEP et petit à petit, il les accompagne vers une autonomie d'accès aux apprentissages, à la professionnalisation et tous dispositifs de droit commun.

UN BESOIN DE SOINS GRANDISSANT : CONSEQUENCE DU MANQUE DE MOYENS SUR LE PLAN SANITAIRE ET SOCIAL

Les suivis thérapeutiques extérieurs au DITEP sont concentrés sur le secteur public ou privé de Lyon et Villeurbanne (cf site <https://sites.google.com/lespep69.org/cartographie-ditep-pep69ml/ditep-gerland> « suivis thérapeutiques extérieurs »). Représentent moins de 8% de notre effectif total ces étayages restent minimes dans le parcours des jeunes que nous accompagnons. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'ils ont moins besoin de soins ou que le DITEP pourvoit à toutes les demandes, bien au contraire.

Nous observons, depuis sept ans, une augmentation des troubles du psychisme, augmentation accentuée notamment pendant la crise sanitaire internationale de 2020, de même les besoins de soins psychiques annexes sont également en fortes hausse depuis 2021. Il semble que la reconfiguration du secteur de la pédopsychiatrie et de la psychiatrie, en réduisant sa présence sur le territoire, entraîne des orientations vers le DITEP Gerland davantage centrées sur les besoins de soins.

Bien que le public que nous accueillons présente des capacités cognitives préservées, donc sans déficience majeure, certains jeunes présentent des troubles graves de la personnalité qui nécessitent ou nécessiteraient des soins psychiatriques associés. L'équipe thérapeutique du DITEP de Gerland et plus particulièrement les médecins (pédo) psychiatres observent un progressif changement du profil des adolescents accompagnés, la part de ces adolescents deviendrait chaque année plus significative. **La reconfiguration des services de pédopsychiatrie du secteur et la raréfaction des ressources de soin semblent, peu à peu, désigner l'accompagnement par le DITEP Gerland comme « le moins pire » des relais de soins. Pour autant il ne semble pas possible, en l'état, de pouvoir répondre seuls à ces nouveaux besoins émergents.**

De plus cette évolution du profil des adolescents admis vient réinterroger les pratiques professionnelles notamment au regard :

- D'un phénomène d'absentéisme assez marqué,
- D'une désaffection à l'égard des modalités d'accompagnement en groupe,
- D'une augmentation du nombre de passages à l'acte et de crises violentes ou nerveuses, notamment chez les plus jeunes.

La proportion de très grands adolescents et jeunes adultes dans l'effectif augmente. Ces accompagnements ont du mal à s'inscrire dans la continuité et l'arrêt des suivis reste problématique car le plus souvent, ces jeunes se trouvent encore dans une situation sociale et professionnelle précaire, et une situation familiale transitoire qui inquiètent les professionnels. Il est possible de décrire de manière globale, mais non exhaustive, ces différents troubles et leurs causes qui sont généralement multi factorielles.

Parallèlement, nous assistons à la dégradation des dynamiques familiales et des liens sociaux. Que ce soit en termes de carences de plus en plus fréquentes, ou de l'émergence de problématiques sociales complexes (précarisations, délinquances, accès à l'emploi, ...), les conséquences liées à ce délitement ont de multiples répercussions allant jusqu'au rejet du jeune de la cellule familiale, notamment lors du passage à la majorité

légale. **Nous avons dû adapter nos pratiques de façon importante, ce qui entraîne parfois un glissement de nos missions** vers un travail qui relèverait davantage de celui d'un SAVS ou d'un CHRS.

RECUEIL DES ATTENTES DES FAMILLES

A l'occasion de l'écriture de ce projet, en 2021 un questionnaire a été diffusé aux familles du DITEP, par courrier ou remis en mains propres par les assistantes de service social et les éducateurs spécialisés. A travers 4 questions simples, l'objectif était de connaître leur avis brut, quant à leur niveau de satisfaction de l'accompagnement de leur enfant au DITEP Gerland et les pistes d'améliorations qu'ils envisageraient.

Le retour et l'évaluation des réponses ont été mis à mal par les périodes de confinement et de changement d'équipes. De plus les questions ne s'adressaient pas aux familles accompagnées par le SESSAD. Néanmoins nous avons récupéré 16 fiches d'adolescents âgés de 11 à 18 ans. (cf. annexe page 77)

La préoccupation majeure des familles reste la scolarisation de leur enfant et son retour vers un milieu ordinaire. Les attentes les plus explicites seront : plus de temps de classe, plus de devoirs à la maison, plus de maths et de français, plus de temps d'inclusion au collège... La reconnaissance du handicap dans les apprentissages ou les liens sociaux apparaît plus difficile par les parents et le jeune lui-même. Cela ne facilite pas toujours leur compréhension des approches éducatives mises en place dans les emplois du temps de leur enfant. Certaines activités proposées, autres que la classe traditionnelle, comme le dessin, les sorties de loisirs, médiations animales etc., sont considérées comme inutiles voir parfois qualifiées comme de « *la merde* » ou « *une perte de temps* » selon certains d'entre eux.

Des familles et/ou les jeunes peinent à trouver des solutions de garde ou des alternatives de transports en cas d'absence de professionnels ou pour respecter un emploi du temps parfois « *trop léger* ». C'est pourquoi une absence ponctuelle dans l'année mais répétée des professionnels et des enseignants (maladies, grèves, formation, autres), peut venir fragiliser encore plus la confiance des familles, des jeunes, la contenance institutionnelle et la continuité de l'accompagnement ou du parcours. Malheureusement, notre secteur d'activité n'échappe pas à la réalité de l'emploi dans le travail social et à la difficulté relative aux remplacements provisoires ou pas des postes vacants.

Les sources de satisfaction les plus citées sont le souci, la réactivité et l'écoute des équipes professionnelles du DITEP. Au-delà des retours d'enquêtes, les familles sollicitent davantage de réunions avec leur participation et plus d'échanges entre eux pour « *se sentir moins seul* » à porter les difficultés du quotidien.

L'envie de normalité exprimée par les jeunes et leurs parents, ne peut pas et ne doit pas être jugée par les professionnels. Elle doit, au contraire, être prise en considération pour les accompagner vers une meilleure acceptation du handicap et les aider à trouver les ressources pour le surmonter.

Pistes d'amélioration :

- Développer les interactions, la communication, la sensibilisation au travail du DITEP et la participation des familles dans la vie de l'institution.
- Soutenir le dialogue entre les jeunes, les parents, le DITEP et les pouvoirs publics (MDPH, éducation nationale, ARS)
- Développer les liens et le dialogue partenarial sur le territoire : santé, éducation, aide sociale, emploi

IDENTIFICATION DES RESSOURCES DU DISPOSITIF AU REGARD DES BESOINS DU JEUNE ET DE SON ENVIRONNEMENT.

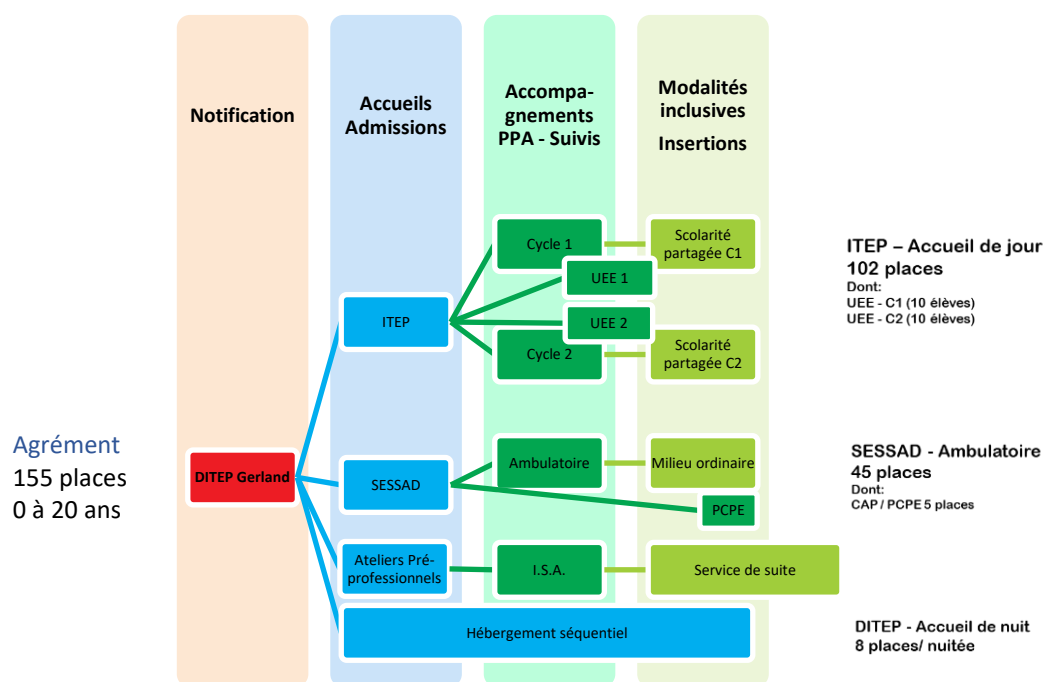
Tout au long de son parcours dans le dispositif, le jeune bénéficiera de plusieurs modalités d'accompagnement et, en fonction de l'évolution de ses besoins, qu'ils soient thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques, l'adolescent peut être inscrit dans une combinaison de modalités différentes et variables au fil du temps. Aussi,

la réalisation du projet personnalisé d'accompagnement (PPA) du jeune, se fait en constante collaboration avec lui, sa famille, et les préconisations professionnelles qui l'accompagnent. Nous décidons alors ensemble des premières modalités à mettre œuvre, en fonction des attentes de la famille et des moyens dont dispose notre établissement ou service.

LES MODALITES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DU DITEP DE GERLAND

Que ce soit un accueil en ITEP ou en SESSAD, le jeune et sa famille bénéficient d'un accompagnement porté par une équipe pluridisciplinaire de référence : enseignants, éducateurs spécialisés/ techniques/sportifs, thérapeutes et assistantes de service social.

En transversalité, les personnes accueillies peuvent également profiter de **l'hébergement séquentiel** et du plateau technique avec différents **ateliers préprofessionnels** : boulangerie, métiers du bâtiment et construction (maçonnerie, plomberie, menuiserie), entretien des espaces verts, cuisine.



En ITEP, les groupes et les équipes sont répartis par tranches d'âges divisées en deux :

- **Cycle 1** pour les 11-14 ans,
- **Cycle 2** pour les 15 ans et plus

Pour chaque **modalité d'accompagnement**, ce sont les **inscriptions** et le **parcours de scolarisation** qui définissent l'équipe professionnelle de référence :

- **« Interne »** : la scolarité est entièrement suivie en ITEP. Les jeunes sont déscolarisés depuis plusieurs semaines, voire des mois, et n'ont plus de scolarisation en milieu ordinaire.
- **« UEE »** : la scolarité est suivie en interne mais la classe d'élèves est accompagnée en Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) où 10 places sont conventionnées pour que cette classe se déroule au sein d'établissements partenaires : le Collège Pr. Marcel Dargent, à Lyon 3ème et le lycée de la Cité scolaire Sembat-Seguin, à Vénissieux. L'évaluation des capacités du jeune à tenir une posture d'élève détermine son inscription en classe UEE. Certains pourront prétendre à des temps d'inclusion en classe au sein même du collège ou lycée partenaire.
- **« Scolarité partagée »** entre l'ITEP et le collège de secteur, le lycée ou école d'apprentissage, l'élève bénéficie d'un temps de classe spécifique identifiée par les équipes pédagogiques des deux établissements.
- **Ambulatoire** : la scolarité est pleinement suivie en milieu ordinaire (SESSAD)
- **CAP** (Cellule d'Accompagnement Pluridisciplinaire) ou **PCPE** (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées) : porté par l'équipe du SESSAD, le PCPE ajoute la possibilité de soutien de l'équipe pédagogique de l'école ou collège partenaire (Collège Henri Longchambon et l'école élémentaire Jean Giono, à Lyon 8^{ème}). Les besoins sont repérés par l'établissement pour des jeunes qui n'ont pas de notification

MDPH. Le binôme professionnel du SESSAD vient partager son expérience et son expertise, à la demande des familles, via l'établissement de l'élève. L'accompagnement auprès du jeune est direct ou indirect et se fait de manière complémentaire à celui déjà porté par les équipes pédagogiques des établissements partenaires. Les interventions se pensent conjointement tant sur le plan scolaire que sur le champ thérapeutique et éducatif.

Un service d'Insertion social et d'accompagnement (I.S.A.) a été créé en 2021 avec des modalités de fonctionnement au service de l'ensemble de la communauté de travail, des jeunes et de leurs familles. Pour faciliter les parcours des jeunes entre les différentes modalités d'accompagnement, limiter les recours à la CDAPH et permettre ainsi une meilleure adaptation à leurs besoins. La création de ce pôle répond à un besoin de transversalité de l'accompagnement social et de la dynamique organisationnelle qui rejoint les évolutions réglementaires et législatives actuelle. Ainsi, en tant que dispositif intégré, ce service a la responsabilité de garantir la fluidité de l'accompagnement des jeunes et prévenir des ruptures de parcours.

A la fin de l'accompagnement du jeune (à ses 20 ans révolus) et en l'absence d'orientation vers une autre structure médico-sociale (quel que soit son âge), ou si les responsables légaux décident d'eux-mêmes de mettre fin au contrat de séjour avec le DITEP, ceux-ci ont le droit de solliciter le **Service de suite** pendant les trois ans suivant la sortie du jeune du dispositif : le but est de pouvoir répondre à des besoins d'informations ou d'aides pour certaines démarches sociales et administratives.

Pistes d'amélioration :

Utiliser systématiquement la fiche de liaison argumentée pour informer la MDPH des nouvelles modalités de scolarisation de l'élève et des modifications substantielles de son PPA.

UNE PHASE EXPLORATOIRE FAISANT FONCTION DE DIAGNOSTIC ENTRE LES BESOINS DU JEUNE ET NOS MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT

L'admission du jeune dans le dispositif ne suffit pas à comprendre sa symptomatologie pour créer un périmètre de travail adapté. Il est nécessaire de prendre le temps de l'accueillir sur plusieurs semaines pour se représenter le milieu dans lequel il vit et en tenir compte. Il s'agit de prendre le temps d'observer le jeune d'après le prisme et le regard croisé des professionnels. L'équipe thérapeutique procède à des premiers bilans, les enseignants évaluent le niveau de chacun et les éducateurs observent son comportement dans différentes situations individuelles ou collectives.

Il est essentiel de ne pas minimiser les effets de l'arrivée de l'adolescent dans un établissement ou un dispositif médico-social. Les premiers mois passés ensemble peuvent être vécus comme « *injustes* » ou « *inutiles* » par les jeunes et augmenter leur stress et l'expression de leurs troubles. Cela peut se manifester par un non-respect du cadre, un repli sur soi ou de l'agressivité envers l'autre.

Après son entrée dans le dispositif, tout un trimestre est nécessaire pour prétendre avoir bien repéré les besoins et les ressources du jeune. C'est à la suite de cela que des ajustements d'emploi du temps individualisé et des adaptations de l'accompagnement peuvent déjà être proposés au jeune et à sa famille.

LES FAMILLES : acteurs majeurs du projet de leurs enfants/adolescents

PRISE EN COMPTE DE LA FAMILLE ET DE L'ENVIRONNEMENT : UN TRAVAIL DE CO-CONSTRUCTION ESSENTIEL.

Le travail avec les familles est un des piliers indispensables au processus d'accompagnement et de soin. Dans une grande majorité des situations, les familles s'adressent au DITEP lorsque les difficultés sont déjà installées et qu'elles n'ont plus d'autres solutions pour leur enfant.

Sans elles, le soin pour leur enfant ne saurait être engagé. Nous avons besoin de leur accord et de leur confiance. Tout au long de l'accompagnement, **les parents sont des acteurs à part entière du soin et du parcours de leur enfant.** Le DITEP s'appuie sur la connaissance qu'ils ont de leur enfant, sur leurs compétences parentales, sur leurs attentes.

C'est en recherchant l'adhésion du jeune et de sa famille à cette orientation particulière en DITEP que se crée progressivement le lien de confiance indispensable avec les professionnels pour l'élaboration d'un projet co-construit.

LES DIFFERENTS TEMPS DE L'ADMISSION ET LEURS CONTENUS, MISE EN ŒUVRE DE LA COLLABORATION AVEC LES JEUNES ET LES FAMILLES.

Sur l'ITEP Maria DUBOST et le SESSAD Gerland, le processus d'admission est le même mais il diffère sur les procédures et la dénomination des différentes étapes. L'un des enjeux du passage en dispositif est de pouvoir rapprocher cet ensemble et aller vers une harmonisation des orientations possibles au sein du dispositif intégré de Gerland.

1ER CONTACT :

Les familles des jeunes orientés par la MDPH vers un DITEP, via la notification, sont invitées à prendre contact avec le secrétariat de l'établissement ou du service pour demander une première rencontre. Cela peut se faire en direct, par téléphone ou par mail mais uniquement par l'intermédiaire des parents ou responsables légaux désignés pour le jeune.

Il est important de vérifier les indications d'orientation de cette notification, car certaines précisent des modalités d'accueil en SESSAD d'autres en accueil de jour ou de nuit. Selon la porte d'entrée indiquée, et les attentes de la famille, l'orientation au sein du dispositif intégré peut se complexifier. C'est pour cela que les premiers rendez-vous avec les professionnels vont permettre une phase d'accueil et de recueils d'informations préparatoire à l'accompagnement du jeune.

1ER RENDEZ-VOUS :

Le directeur ou la direction, dans sa dimension symbolique, accueille le premier la famille et présente le dispositif avec l'ensemble des modalités d'accueil possibles. Il ou elle rappelle les droits et devoirs des usagers, répond aux questions générales et laisse la famille libre de poursuivre ou non l'inscription de son enfant au DITEP de Gerland. Les parents et le jeune sont ensuite rencontrés par le médecin (pédo) psychiatre, l'assistante sociale et le jeune individuellement par le/la psychologue. Tous ces premiers échanges contribuent à inscrire la dimension soignante du DITEP et à recueillir des informations complémentaires à la notification, sur la nature des troubles

psychiques et psychologiques. Ils permettent également une phase d'exploration de la situation familiale et du parcours social existant.

TEMPS DE LA REFLEXION / « COMMISSION D'ADMISSION » INTERMEDIAIRE / DESIGNATION D'UN REFERENT

Suites aux premières rencontres, la famille prend le temps de se positionner sur l'inscription ou non de son enfant dans le DITEP de Gerland. De leur côté, les cadres et travailleurs sociaux de l'équipe sollicitée par la famille, se réunissent en commission et déterminent les premiers axes à proposer pour l'accompagnement. Le jeune est considéré « admis » dès lors qu'une place se libère selon les effectifs et la capacité d'accueil en cours dans les groupes et différentes modalités proposées par le dispositif.

2EME RENDEZ-VOUS ET SIGNATURE DU CONTRAT DE SEJOUR

Pour acter l'entrée effective du jeune, accompagné de son parent, il doit passer une visite médicale obligatoire et rencontrer l'adjoint de direction et l'éducateur référent de l'équipe chargée de l'accueillir sur le groupe et la modalité choisie : Cycle 1 ou 2, SESSAD, scolarité partagée, avec ou sans atelier préprofessionnel, avec ou sans demande d'hébergement séquentiel etc. Le but est de déterminer les premiers éléments de l'accompagnement qui détermineront un premier emploi du temps personnalisé. Nous considérons là les premiers objectifs de travail du projet personnalisés, contractualisés par la signature du contrat de séjour.

POSSIBILITE D'ACCUEIL SUR LE DISPOSITIF DES JEUNES NOTIFIES, EXTERIEURS AU DITEP DE GERLAND

Des retours d'expériences positives sont en cours et à développer pour :

- Les ateliers préprofessionnels : boulangerie, métiers du bâtiment et cuisine
- L'hébergement séquentiel

Pistes d'amélioration :

- 1) Fluidifier les orientations MDPH vers les DITEP en tenant compte des enjeux du secteur médico-social relatifs aux relais sanitaires et d'aide sociale à l'enfance
- 2) Améliorer la coordination des parcours au sein du dispositif intégré en construisant un accompagnement commun ITEP/ SESSAD :
 - Harmoniser le procès d'admission au sein du dispositif et les procédures d'accueil SESSAD/ ITEP
 - Revoir les étapes de construction des PPA et de désignation des référents de « parcours »
 - Mettre à jour les documents obligatoires : contrat de séjour, PPA et fiche navette
- 3) Co-construire une convention inter-DITEP pour les ateliers et l'hébergement séquentiel

LES PROJETS CO-CONSTRUITS COMME OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISES : LE PPA ET SA DECLINAISON DANS LES DIFFERENTS ESPACES COORDONNES DE L'ACCOMPAGNEMENT INSTITUTIONNEL

La co-construction du projet personnalisé est issue d'un dialogue régulier. La situation des personnes est en constante évolution, que ce soit en raison des modifications de leurs attentes, de leur potentiel, de leur maturité, de leur état de santé... que des changements de contexte. La pertinence du projet personnalisé sera réinterrogée régulièrement, pour vérifier qu'il va toujours dans le sens souhaité et procéder aux réajustements nécessaires. Le dialogue autour du projet personnalisé est crucial lors de parcours de longue durée dans une même structure. Rappelant qu'à tout moment, le jeune, par la voix de son représentant légal, garde le droit et la possibilité de modifier ou de mettre fin à son accompagnement. **C'est donc ce dialogue qui permet aux professionnels de respecter les souhaits des personnes et de leurs proches, d'être au plus près des évolutions des situations et de construire les ajustements propres à relancer une dynamique constructive.**

- **Les outils du cadre réglementaire**

Comme expliqué précédemment, lors de l'admission, un **contrat de séjour** est validé dès l'accueil du jeune dans le DITEP. Le PPA se formalise ensuite dans les 6 mois suivant son entrée dans le dispositif, après une première phase d'exploration et de connaissance mutuelle. Sa rédaction se met en œuvre suivant une méthodologie recueillant systématiquement les attentes des familles avant l'élaboration en équipes pluridisciplinaire. **Un PPA est élaboré en associant les représentants légaux et les jeunes** en traduisant au mieux leurs attentes en axes de travail et d'accompagnement, dans la mesure des capacités du DITEP. La restitution et la validation du document se fait dans un 3^{ème} temps, avec une signature tripartite pour accord. Au moins une fois par an, les protagonistes se réunissent à nouveau pour évaluer l'évolution du jeune et selon, ajuster les modalités de son parcours.

Pour faciliter le suivi et la co-construction de ce projet dans le dispositif, **un référent de parcours** est aujourd'hui désigné au sein de l'équipe éducative. Ce référent peut endosser un rôle d'interlocuteur privilégié entre le jeune et les adultes, renforçant ainsi le sentiment de confiance chez l'adolescent. L'enjeu est qu'il puisse acquérir de l'autonomie et rester acteur de ses choix, de ses soins et de son orientation au sein du dispositif et après.

L'outil informatique mis en place pour constituer **le document unique** de l'utilisateur est une base de données commune au secteur DITEP (Evasoft). A l'exception des dossiers médicaux, toutes les données concernant les jeunes, les documents, les rencontres, les comptes rendus d'incidents, les réunions, son emploi du temps, etc. y sont consignés quotidiennement par les professionnels, au même titre qu'un journal de bord. Par ailleurs, une vigilance particulière est exercée quant à la rédaction du contenu et la possible transmission aux familles des informations concernant leur enfant (bilan, incident, absence...).

- **Les réunions d'équipes professionnelles**

Plusieurs instances d'élaboration (1h ou 1h30) sont organisées et rythment le travail pluridisciplinaire hebdomadaire des professionnels : Groupes de travail, Temps clinique et Instance de suivi de projet (ISP).

Régulièrement, les professionnels organisent ou participent à des synthèses avec les partenaires sociaux ou médicaux concernés par le PPA des jeunes : services sociaux, protection de l'enfance, PJJ, missions locales. Ensemble, ils évaluent les besoins, les attentes et les moyens d'accompagnement des enfants et adolescents qu'ils ont en commun.

Par le biais du coordonnateur pédagogique et l'ensemble de l'unité d'enseignement, le DITEP de Gerland assure les liens avec l'éducation nationale, l'académie du Rhône, tous les établissements scolaires de « ses élèves », et se tient présent aux ESS.

- **Les rencontres avec les familles**

L'établissement se dote d'un **espace d'accueil spécifique** accueillant et garantissant la confidentialité des échanges avec les familles.

Des **visites à domicile** peuvent être également proposées en fonction des besoins évalués. Cela nécessite une réflexion en amont de l'objectif de cette rencontre particulière, et de la constitution éventuelle de binôme, voire de trinôme professionnel. Un temps d'élaboration clinique est indispensable pour garantir un regard croisé de ce qui a pu se jouer lors de la rencontre.

- **D'autres outils de communication utilisés au quotidien**

Les professionnels disposent tous d'une **adresse mail** personnelle sur laquelle ils peuvent être contactés pour toute demande d'information ou de rencontre.

En plus des téléphones portables et des communications par SMS de plus en plus sollicitées par les parents, l'ITEP tient encore en activité le **carnet de correspondance**. Considéré comme un outil désuet, plus symbolique de la normalisation scolaire que pratique, il n'en est pas moins un outil essentiellement pratique, ludique et pédagogique pour dialoguer avec le jeune et sa famille ou son tuteur.

Pistes d'amélioration :

- Évaluer régulièrement l'efficacité et l'efficience des réunions d'équipes professionnelles souvent chronophages sur les temps d'accompagnement.
- Adapter les différents outils et canaux de communication pour respecter au mieux la confidentialité des informations transmises et le droit à l'intimité des jeunes et des familles.
- Développer l'utilisation par les professionnels du Référentiel d'Observation des Compétences Sociales (le ROCS) : instrument d'étude professionnelle, aidant à l'observation des jeunes. Ce référentiel est structuré en 5 dimensions : vie quotidienne, sociale, affective, vie dans l'environnement et rapport au corps et à la santé. Il favorise la construction et l'évaluation de son projet individualisé.

LE CVS ET LES GROUPES D'EXPRESSION. LEUR PLACE DANS L'INSTITUTION.

Le projet associatif promeut une participation active des familles, dans les instances élaboratrices institutionnelles, qui doit être déclinée dans nos différents temps de travail sur nos fonctionnements. Donc, en plus des accompagnements individuels, l'institution tout entière s'applique également à renforcer l'auto-détermination des usagers en restant attentive et en recueillant régulièrement leur parole. Pour cela, elle met en œuvre, elle innove, elle adapte et utilise là aussi, divers outils d'expression :

- **Des instances de vie démocratique :**

Les conseils des jeunes : Les règles et le cadre du conseil sont coconstruits, le contenu est préparé et animé conjointement par les jeunes et l'équipe pluridisciplinaire qui accompagne le groupe. Le conseil donne ainsi l'occasion à chacun d'exercer son droit de parole, d'exprimer un avis, un ressenti positif ou négatif sur la vie du groupe dans lequel il est rattaché, et tous abordent des sujets et projets communs. Chaque jeune peut se présenter et être élu délégué de son groupe pour faire entendre la voix de ses camarades et partager leurs idées au conseil de vie sociale.

Le Conseil de vie sociale : Depuis 2004, le CVS remplace le conseil d'établissement. Il est composé de représentants des jeunes, des familles, de l'association (via un administrateur référent au DITEP de Gerland), de salariés et de représentants de son territoire (mairie, conseil de quartier, partenaires). C'est une Instance consultative du projet d'établissement, du règlement de fonctionnement et autres. Nous abordons des sujets collectifs, et non des situations individuelles. Le CVS associe tous ses participants au fonctionnement et à la vie de l'établissement (organisation, vie quotidienne, activités...).

- **Des événements festifs ouverts aux familles**

Elaborés et portés si possible par le CVS et inscrits dans un calendrier annuel, ce sont des moments de convivialité et de partages organisés tout au long de l'année entre familles et professionnels : les rencontres de la rentrée scolaire, les fêtes de fin d'année... sont autant de temps informels permettant l'expression libre des attentes et besoins de tous

- **Le Café des parents**

Il a pour objectif d'offrir un espace de rencontre aux familles (cf. annexe). Il est organisé et porté par l'équipe sociale et thérapeutique, en partenariat avec un établissement privé du territoire. Les rencontres en nombre restreint, abordent des sujets définis selon les besoins et les attentes des parents.

- **Des groupes d'expression**

La plupart du temps, ils s'organisent avec l'appui d'intervenants extérieurs, ces groupes visent la prévention, l'information, et le soutien à la parentalité avec notamment notre service spécifique d'accompagnement des familles de notre équipe I.S.A. (cf. [projet de fonctionnement en annexe](#))

Pistes d'amélioration :

- Avec le passage en dispositif intégré, veiller à mieux sensibiliser et impliquer les jeunes et les familles du SESSAD de Gerland, dans le CVS et la vie institutionnelle.
- Développer le recueil des attentes des jeunes et des familles par la diffusion de questionnaires et suivis d'enquêtes de satisfaction.

LE SOIN : décliné dans sa dimension institutionnelle comme un des fondements de l'accompagnement

En préambule, il convient de préciser que l'accompagnement du DITEP tend à déployer et à soutenir un **processus de soin** qui aura notamment comme visées :

- **une dynamique inclusive** sociale, scolaire, culturelle, l'insertion professionnelle...
- **l'autonomie**
- **l'auto-détermination** définit comme le pouvoir d'agir, c'est-à-dire la possibilité pour le jeune, en appui sur ses habiletés et capacités mais aussi sur ses parents, de décider, autant que faire se peut et en fonction de son âge, de manière autonome et libre, des choix de vie le concernant sans que d'autres ne les décident à sa place.

Il convient également de souligner que **le soin, dans sa dimension institutionnelle, s'inscrit dans toutes les modalités du DITEP : accueil de jour, accueil de nuit, ambulatoire**. Les éléments qui suivent définissent un socle commun de référence, permettant à chaque professionnel de s'adosser à ce socle mais aussi de le faire vivre dans sa pratique quotidienne, dans et hors les murs, de manière interdisciplinaire et, autant que possible, interinstitutionnelle.

LE CADRE INSTITUTIONNEL INDISPENSABLE AU CADRE DE SOIN.

Pour être soignante, une structure médico-sociale s'appuie sur un **cadre institutionnel** destiné à recevoir, accueillir et déployer sa tâche primaire c'est à dire sa mission, sa raison d'être.

Le cadre institutionnel, qui s'applique à tous, peut être défini comme une "*enveloppe protectrice invisible*", avec un ensemble de constants, de repères, de règles, de valeurs, avec une organisation établie qui permettent, pour un DITEP, d'accompagner les jeunes qui lui sont orientés par la MDPH suite à une notification.

Ce cadre institutionnel est référé à La Loi, aux textes réglementaires des DITEP et aux valeurs associatives. Quelle que soit la modalité - accueil de jour, accueil de nuit, ambulatoire - il permet de penser le soin en DITEP, sa fonction soignante, dans une double dimension :

- **Le prendre soin** qui est un état d'esprit, un climat, une ambiance. Il concerne tous les professionnels à la place qui est la leur. Ce « prendre soin » repose sur l'attention, l'attitude, le positionnement de chaque salarié de l'établissement dans son lien avec chacun des jeunes. Quelle que soit sa fonction (un éducateur spécialisé, un éducateur technique, un éducateur sportif, un assistant social, un enseignant, un secrétaire, un agent d'entretien...), chacun est attendu à une place d'adulte dans une interaction adaptée et bienveillante avec les enfants et adolescents.
Les temps de récréation, de repas, de transition dans les couloirs, de trajet dans un véhicule, sont autant de possibilités du prendre soin.
- **Le soigner, le soin spécifique spécialisé**, qui se déploie dans différents espaces sur des temps individuels ou collectifs : le soins-séance (avec un médecin, un psychologue, un orthophoniste, un psychomotricien, un art-thérapeute, un infirmier), le soin groupal, les réunions...

QUELLE APPROCHE DU SOIN DANS NOS DITEP ?

La fonction soignante du DITEP, dans sa dimension institutionnelle, se décline à différents niveaux notamment dans le **travail avec les familles** (abordé précédemment), **l'interdisciplinarité** et **l'enveloppe partenariale** (objets de chapitres à venir) mais aussi dans d'autres aspects :

- **Le soin déployé dans sa dimension primaire**

Le soin en DITEP se déploie d'abord dans sa dimension primaire : il ne s'agit pas d'un geste technique. En accueil de jour et de nuit, il passe par le vivre avec, le faire avec et, en suivi ambulatoire, par des moments partagés. La fonction soignante est portée par tous, ce n'est pas une affaire de spécialistes. La place de chacun est importante et le rôle de chaque professionnel fait partie du soin, grâce au travail d'élaboration psychique permis par les temps de réunion et d'échanges informels qui s'inscrivent toujours dans l'après-coup.

- **L'accueil : première dimension du soin**

Le prendre soin passe aussi par le fait d'accueillir les jeunes tels qu'ils sont, même si cela n'est pas toujours évident, avec leurs difficultés relationnelles, avec le fait que la rencontre est le problème pour eux, est dysfonctionnelle.... Nous nous devons également d'accueillir leurs familles telles qu'elles arrivent, se présentent à nous, avec leurs propres modalités de lien, de fonctionnement.

- **L'écoute clinique au centre de la rencontre**

Que ce soit dans une modalité d'accueil de jour, d'accueil de nuit ou d'accompagnement en ambulatoire, chaque professionnel, à la place qui est la sienne, va aller à la rencontre du jeune, va éprouver le lien avec lui parfois de manière très déconcertante, déstabilisante, conflictuelle, discontinuée....

La mise au travail collective, interdisciplinaire de ce qui se déploie dans ce lien, de ce que la rencontre fait vivre au professionnel va permettre une approche clinique c'est-à-dire une écoute de ce qui se joue dans la relation pour tenir, pour la rendre possible, supportable et tenter de mettre au travail les questions restées en suspens. Le regard et l'écoute des cliniciens de l'équipe, dans un cadre défini notamment celui des réunions cliniques, vont contribuer à donner cette dimension clinique au travail quotidien des professionnels en première ligne dans la relation.

Autrement formulé, le lien, la relation s'éprouvent au départ avec toute la déstabilisation qu'ils peuvent provoquer. L'élaboration collective permet ensuite de tenter d'en penser quelque chose.

- **Tenir l'accompagnement sur la durée, dans une forme de continuité/discontinuité**

Les jeunes accompagnés évoluent dans un fonctionnement psychique paradoxal avec un besoin constant d'étayage et une impossibilité à pouvoir le supporter. Ils vont donc déployer, malgré eux, des mouvements de destruction du lien y compris envers les professionnels qu'ils investissent le plus.

Au regard de la manifestation de leurs difficultés, l'accompagnement des jeunes est donc parfois difficile à tenir au quotidien. Cela va nécessiter un véritable travail de fond sur comment rendre possible cet accompagnement sur la durée.

L'enjeu va notamment consister à montrer à chaque jeune que les professionnels, malgré les attaques du lien, malgré les absences aux rendez-vous en ambulatoire seront toujours là demain, après-demain... Pour que cela soit tenable, les situations doivent se porter à plusieurs. Chaque professionnel du DITEP, et même d'une autre institution, va occuper une place singulière auprès du jeune avec ses propres vécus et éprouvés dans son lien avec lui. Les professionnels n'ont pas tous accès à la même partie des jeunes.

- **Le travail institutionnel comme une des pierres angulaires du soin**

La scène institutionnelle, dans ou hors les murs, est un prétexte à la rencontre. Le travail d'accompagnement par le DITEP doit permettre aux symptômes du jeune de se déployer pour en penser quelque chose.

C'est précisément l'enjeu du travail institutionnel de permettre une reconnaissance de la violence, du mouvement agressif du jeune dont les ondes de choc se perçoivent jusqu'au cœur de l'institution... pour en penser quelque chose dans un 2^{ème} temps. En appui sur un cadre institutionnel contenant, l'équipe va réfléchir avec le jeune, sa famille pour essayer de comprendre ce qui peut se cacher derrière ces symptômes, ces manifestations violentes.

Le portage institutionnel, notamment dans sa dimension clinique, est la garantie de maintenir le lien et le travail avec le jeune.

L'accompagnement quotidien des jeunes est un travail difficile, éprouvant qui génère bien légitimement chez les professionnels de l'ambivalence, des positions défensives, des mouvements de rejet : le soin est nécessairement porté collectivement et institutionnellement. Il va nécessiter un portage interdisciplinaire, des temps d'échanges, des espaces d'élaboration clinique.

- **Les formations, les espaces d'analyse de la pratique contribuent aussi au soin institutionnel**

Les formations sont essentielles pour développer une dimension soignante. Elles donnent de l'extériorité. Elles permettent d'enrichir la réflexion sur nos pratiques, les spécificités des jeunes accompagnés, le travail avec les familles... Elles sont d'autant plus précieuses lorsqu'elles se déploient de manière collective, dans une pluridisciplinarité en permettant ainsi d'élaborer des références communes, partagées dans le travail au sein d'une même équipe.

Les espaces d'analyse de la pratique, avec des intervenants extérieurs, contribuent aussi à élaborer ce qui se joue dans le lien entre les jeunes, leurs familles et les professionnels.

L'APPROCHE INSTITUTIONNELLE ET L'INTERDISCIPLINARITE : fondements du travail au sein de notre DITEP

L'interdisciplinarité est aussi un indispensable du cadre de soin. L'approche interdisciplinaire contribue à un travail réflexif autour des situations et à ce que chaque professionnel puisse élaborer les accompagnements, les postures, la contenance. Ce travail permet aussi à chacun de porter le cadre institutionnel et la dimension de l'équipe hors les murs, sans se sentir trop isolé. Ainsi, même s'il est seul physiquement notamment en ambulatoire, un professionnel garde l'équipe et l'institution présentes dans sa tête, même « hors les murs ». Le travail interdisciplinaire aide aussi à penser les modalités de rencontre avec les jeunes et les articulations dans les interventions de chacun, professionnel comme institution ; ce qui peut même s'avérer, dans certaines situations, comme un préalable à la rencontre.

Au fil de l'accompagnement, chaque professionnel doit pouvoir amener sa pierre à l'édifice pour tenter de penser ce qui est en jeu avec ces enfants/adolescents. C'est précisément le croisement des regards, des vécus différents des professionnels dans le lien avec le jeune et sa famille qui va permettre de résister, de tenir dans la continuité. La conflictualité entre collègues/institutions autour d'une situation et sa mise au travail collective amène aussi des pistes de compréhension de la problématique du jeune.

LES DIMENSIONS D'ACCOMPAGNEMENT INSTITUTIONNEL.

La Circulaire n° 2007-102 relative à l'accompagnement des enfants accueillis en ITEP, caractérise le sens de l'intervention des ITEP par un projet interdisciplinaire à visée soignante. La dynamique d'intervention en ITEP se présente par « **un soin en 5 dimensions** » :

1) La dimension Institutionnelle comme garante de la contenance et la mise en œuvre de l'interdisciplinarité

L'Institution est la garante du PPA, elle doit proposer des prestations de soin adaptées à la problématique des jeunes, engager les usagers dans un processus d'évolution et articuler les soins dispensés par ailleurs. Ces missions sont sous la responsabilité des cadres de l'équipe de direction, garants des interactions professionnelles pluridisciplinaires et nécessaires à l'accompagnement. Sans confondre interdisciplinarité et indifférenciation, ce travail à plusieurs sous-tend une pluralité de liens possibles proposés à l'adolescent. Il permet également de rassembler et de contenir l'élaboration psychique des jeunes qui se diffracte dans les différents espaces de leur vie et dont l'accompagnement de chaque professionnel permet d'en accueillir « une part ».

Le passage en dispositif représente à la fois une épreuve pour l'institution dans son devoir de garantir une contenance institutionnelle « hors les murs », et une opportunité pour elle de s'ouvrir sur l'extérieur, en permettant un travail de sensibilisation à mener auprès des établissements scolaires et autres dispositifs d'accès au droit commun.

La fonction et le rôle du Cadre institutionnel sont des valeurs essentielles et affirmées par le DITEP de Gerland. Ce dernier s'efforce de créer une **enveloppe suffisamment contenante** lui permettant d'exister quel que soit le lieu de son action. Ces valeurs sont portées et s'incarnent de différentes façons par :

- Le rôle de l'éducateur référent du PPA du jeune,
- Le travail des équipes pluridisciplinaires, en faisant vivre quotidiennement les différentes modalités d'accompagnement proposées par le DITEP,
- La construction de médiations interdisciplinaires ou de partage de temps collectifs les mercredis matins ou pendant les semaines éducatives,
- La posture des cadres de direction garantissant le maintien de cette dynamique soignante, tout en équilibrant les forces d'intervention de chaque équipe pluridisciplinaire,
- L'organisation de ce travail, et la posture professionnelle au sein du dispositif,
- Le respect de la loi et de la vie en collectivité, l'application du règlement intérieur et la sécurité,
- L'histoire commune ou les temps informels vécus ensemble,

- La ritualisation d'instants de vie collectifs partagés entre professionnels et avec le public accueilli.

2) La dimension Thérapeutique garante de la clinique institutionnelle et individuelle

Par des accompagnements individuels ou en groupes, le travail thérapeutique est une aide à la structuration psychique de la personnalité et un éclairage spécifique apporté en équipe pluridisciplinaire. Ces missions sont confiées aux psychothérapeutes, médecins ou soignants paramédicaux. L'équipe thérapeutique s'inscrit dans une approche de soin institutionnel. Elle détermine les orientations des activités de soin et de prévention. Elle s'articule aux pôles éducatifs et pédagogiques et concourt aux élaborations pour chaque jeune d'un chemin singulier qui l'aidera à travailler sa problématique personnelle et à mobiliser ses potentialités.

Le soin comprend deux dimensions : celle de la clinique institutionnelle et celle de la clinique individuelle. Ces deux lignes du soin ne sont pas indépendantes l'une de l'autre, elles s'articulent et se complètent en permanence dans un rapport d'enrichissement mutuel. Ainsi le soin individuel s'envisage en cohérence avec un projet thérapeutique institutionnel.

3) La dimension Educative : incluant la dimension sociale et d'insertion : médiations, ateliers préprofessionnels et Service I.S.A

L'Éducatif est le moteur de l'expérimentation de la socialisation. Il vise à créer une dynamique collective et « *au cas par cas* », proposer des médiations et des soutiens adaptés. « *L'ITEP doit permettre au jeune d'expérimenter le quotidien et les relations humaines* ». Ces missions sont confiées aux professionnels de l'éducation spécialisée (techniques ou pas) et aux travailleurs sociaux. « *L'intervention des éducateurs au quotidien va chercher à ouvrir, à chaque enfant ou adolescent considéré dans sa singularité, un espace relationnel qui le sollicite. Cette intervention a pour objectif d'inviter chaque jeune à travailler sa subjectivité, ses représentations personnelles, son rapport au monde, aux autres, à lui-même, sa manière d'aborder les savoirs, les connaissances grâce à une mise en situation d'expériences nouvelles pour lui* ».

4) La dimension Pédagogique porteuse d'espoirs d'un maintien ou d'un retour en milieu ordinaire

Le Pédagogique est l'aide et la ressource au parcours de l'apprentissage, de la professionnalisation. Le suivi et l'accompagnement du Projet personnalisé de scolarisation (PPS) est confié au corps enseignant de l'Education Nationale. Le DITEP de Gerland bénéficie d'une unité composée de 10 enseignants spécialisés dont un coordinateur pédagogique.

La visée inclusive scolaire est un des enjeux principaux des DITEP et s'incarne dans une partie des modalités d'accompagnement proposées au sein de notre dispositif. Ses actions sont avant tout dédiées à favoriser l'accessibilité à une scolarité ou un apprentissage en milieu ordinaire.

Tous les repères, les codes, rituels et les symboles d'une scolarité « normale » contribuent à rassurer et motiver les jeunes et les familles pour engager leurs efforts et leur mobilisation dans l'accompagnement qui est proposé par le DITEP. Par les liens et le travail collaboratif, c'est également une manière de les réconcilier avec l'institution et l'espoir d'une réussite sociale et professionnelle.

LA VISEE INCLUSIVE : un principe bien au-delà de la seule question scolaire

Par les voies de l'intégration scolaire facilitée pour les jeunes en situation de handicap, au fil du temps l'ITEP et le SESSAD ont été amenés à restructurer leur fonctionnement. Car les adolescents présentant des difficultés psychologiques, se traduisant notamment par une intensité des « troubles du comportement », sont ceux qui, justement, par leurs difficultés sont exclus du système scolaire quand leurs troubles sont trop importants. Leurs manifestations, parfois excessives ou agressives vis-à-vis des autres personnes, génèrent une agitation visible et palpable lorsque ces jeunes se trouvent « regroupés à l'intérieur des murs de l'institution comme sur l'extérieur ».

Rappelant que la configuration du bâtiment situé en centre-ville, rend complexe l'agitation quotidienne et exige un lieu et des temps de vie adaptés aux besoins de ces adolescents.

La vie en collectivité dans les établissements sociaux et médicaux sociaux génère d'autres contraintes diverses : rythme de vie, hygiène, sécurité, horaire, etc. La loi 2002-02 - rénovant l'action sociale et médico-sociale - souligne de garantir un accompagnement favorisant le développement, l'autonomie et l'insertion de la personne selon son âge et ses besoins. Ces principes imposent pour l'usager, de disposer d'un cadre de vie collectif qui le reconnaisse comme individu¹. La difficulté de maintenir cette double exigence est accrue lorsque sont orientés en institution plus d'une centaine d'adolescents présentant des difficultés psychologiques caractérisées par des troubles du comportement. Après sa mutation progressive d'un IME en ITEP, le CMD a su développer plusieurs dispositifs d'accompagnement individualisé et réorganiser les groupes de classe et d'atelier. Malgré les différents aménagements personnalisés, les équipes pluridisciplinaires expriment en réunion, une difficulté importante à restructurer le quotidien pour apaiser les tensions dues au mal être de ces jeunes. Le DITEP doit répondre à la problématique de pouvoir **concilier l'accompagnement individualisé avec le devoir de vivre en collectivité tout en tenant compte des besoins spécifiques de ce public**. Malgré ces aménagements, « Les jeunes font bouger les murs ».

MISSIONS DES DITEP AU REGARD DES LOGIQUES ET DE LA DYNAMIQUE INCLUSIVE.

Utiliser les ressources du territoire dans le bassin de vie des jeunes.

Pour permettre aux jeunes d'être membres de droit de la société ordinaire et donc d'être acceptés avec leur différence dans les dispositifs de droit commun, le DITEP de Gerland s'applique à développer l'accès à la scolarisation, au soin, à l'éducation, au travail, à la culture et à des espaces d'expression citoyenne.

- **L'accès à la scolarisation :**

Au regard de l'histoire et la vision de Maria DUBOST de créer dès 1951 des classes adaptées avec des ateliers d'apprentissages préprofessionnels, nous pouvons dire que l'héritage du DITEP de Gerland fait de lui un précurseur de la visée inclusive. Pour aller plus loin et améliorer encore les conditions d'accès à l'enseignement des élèves en situation de handicap, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République de 2013, consacre pour la première fois le principe d'inclusion scolaire. Elle comporte des dispositions concernant la formation des enseignants, la coopération entre l'éducation nationale et les établissements et services médico-sociaux ainsi que la formation aux outils numériques des élèves accueillis au sein des établissements et services. La même année, l'unité d'enseignants du Centre Maria DUBOST s'est saisie de cette opportunité pour faire valoir son expérience et amorcer un travail partenarial en lien avec les établissements scolaires implantés sur le territoire de Lyon. Elle crée alors les prémices de la scolarité partagée

¹ ANESM, Recommandation des bonnes pratiques professionnelles, Les points de vigilance, la prévention des risques, *Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement*, novembre 2009, disponible sur internet : www.ansm.sante.gouv.fr/IMG/pdf/reco_vie_collective_ansm.pdf

entre l'ITEP et le collège de secteur de l'élève. En 2016 les premières classes d'UEE (unité d'enseignement externalisé) sont établies au sein du DITEP.

L'ensemble des professionnels du dispositif est mobilisé pour favoriser la scolarisation des élèves du DITEP dans des établissements ordinaires. Mais ce processus reste compliqué : le milieu ordinaire qui doit pouvoir accueillir ces jeunes est un milieu de contraintes très souvent insupportables pour la grande majorité de nos élèves. Ils les vivent comme une violence qu'ils vont à leur tour projeter sur leur environnement.

Malgré ces difficultés, de plus en plus de jeunes, au sein de notre établissement, bénéficient d'une scolarisation partagée ou externe avec des modalités inclusives plus ou moins importantes en fonction de leur projet, de leur capacité à être élève dans ces établissements : respect des règles, temps de concentration, posture etc. Ces modalités ont permis de renforcer le partenariat entre différents établissements scolaires du Rhône et le DITEP. Nous sommes repérés comme des partenaires indispensables à la réussite de la scolarisation de ces jeunes dans le milieu ordinaire. Avec le temps, nos missions et notre accompagnement sont davantage compris par les équipes pédagogiques de ces établissements, qui n'hésitent pas à nous solliciter en tant que personnes ressources et à nous consulter dans l'élaboration des projets des jeunes. L'ensemble de ces établissements souhaitent que nous développiions encore davantage notre mission d'aide aux aidants. L'impossibilité, pour l'instant, qu'un enseignant du DITEP puisse se rendre disponible sur un temps scolaire dans le milieu ordinaire est noté comme un frein par la totalité des professionnels de l'éducation nationale avec lesquels nous travaillons. Le cadre spécifique de la Cellule d'Accompagnement Pluridisciplinaire (CAP) positionne de fait l'action du PCPE au cœur d'un collège et d'une école. Les modalités d'action s'articulent alors autour de deux axes : l'intervention directe auprès d'élèves et des interventions indirectes auprès des familles et des équipes enseignantes.

- **L'accès au soin :**

L'accompagnement par un DITEP ne doit en aucun cas être un frein ou mettre un terme à l'accessibilité aux soins des jeunes concernés sur leur bassin de vie. L'inclusion passe aussi par l'accès aux soins des dispositifs de droit commun. Cette inscription sur son territoire nécessite un maillage étroit entre les professionnels du DITEP et les différents acteurs concernés par l'accompagnement du jeune sur son territoire.

L'état psychique extrêmement dégradé de certains des jeunes que nous accueillons, ne trouve pas facilement de relais au niveau sanitaire ou médico-social. Les médecins pédopsychiatres travaillant sur notre dispositif, ne sont pas suffisamment nombreux et équipés pour palier à des besoins relevant du champ sanitaire. Nos équipes thérapeutiques et sociales peinent chaque jour à trouver des places pour des adolescents ou jeunes majeurs, parfois en état d'extrême fragilité et en situation d'urgence.

Le soin est un sujet particulièrement délicat à accompagner auprès des jeunes et des familles, dans un contexte national devenu moribond sur le plan sanitaire et psychiatrique, ce qui est encore plus vrai pour les mineurs ou les jeunes âgés de moins de 21 ans.

C'est pourquoi l'équipe de cadres toute entière, œuvre au quotidien pour entretenir et développer des liens étroits avec les partenaires du territoire et participent aux rencontres organisées avec les CMP, le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de l'arrondissement et le comité partenarial d'étude de situation complexe coordonné par le secteur DITEP des PEP69, l'hôpital du Vinatier et la PJJ.

- **L'accès à l'éducation**

L'environnement du DITEP Gerland est un terrain d'expérimentation directe de l'autonomie et la citoyenneté : transports, bibliothèque, parcs, commerçants etc. toutes ces infrastructures représentent une multitude de médiations possibles sur des temps d'accompagnement sur le DITEP, collectifs ou individuels.

D'autant que l'âge de l'adolescence est sujet à la révolte auprès des adultes et à toute contrainte sociale, cette période de la vie provoque un défi permanent pour faire comprendre et respecter des règles de vie en collectivité. Dans les murs de l'ITEP, contraindre des adolescents à respecter le minimum de règles sociales peut exacerber et générer des comportements violents ou de fuite. Au sein de l'établissement, en tant qu'adulte participant à accompagner le jeune dans un processus de socialisation, chaque professionnel doit adapter sa fonction et sa posture face à chaque situation et selon le contexte.

Chaque enfant et adolescent a droit à l'éducation, quelle que soit sa situation administrative, géographique, sociale ou familiale. Pour faciliter l'accès aux dispositifs de formation de droit commun, le DITEP travaille à la construction de partenariats avec différentes structures extérieures telles que l'Etablissement Public National Antoine Koenigswarter (EPNAK), les missions locales...

Aussi, pour faciliter l'accès à l'expression et la culture, il nous faut donner la possibilité aux jeunes de repérer et d'accéder aux différents lieux de culture au sein de leur bassin de vie. Pour cela nous développons des projets communs avec le conseil de quartier et les associations du territoire : associations sportives, MJC, centre sociaux
En parallèle, cela permettra pour les acteurs à ces projets d'avoir une meilleure connaissance de notre public.

RENDRE ACTIVE LA NOTION DE DROIT COMMUN GARANTE DU PARCOURS DE VIE.

Le DITEP favorise le maintien dans des dispositifs ordinaires ou adaptés et tend à permettre aux jeunes accompagnés d'expérimenter le quotidien et les relations humaines, dans une perspective de maintien ou de retour dans les dispositifs habituels d'éducation, de scolarisation, de formation professionnelle et de socialisation.

Pour ce faire, le DITEP propose des activités et des médiations très diverses favorisant l'insertion et l'inclusion au sens large. C'est en ce sens que le service ISA a été créé, regroupant ces deux objectifs. Nos équipes ont également recours à des dispositifs accessibles à tout un chacun en complément des accompagnements habituels dont voici quelques exemples non exhaustifs :

Sur le plan Thérapeutique : CMP, CATTP, Planning familial, CSAPA, recours aux libéraux...

Sur le plan éducatif : stages en entreprise, centres sociaux, clubs sportifs, structures en lien avec l'accès à la culture, chambres des métiers, missions locales, pôle emploi, formation 1^{er} secours, BSR polygone, transports, SNU...

Sur le plan pédagogique : ERASMUS, collèges et lycées, éducation nationale, EMAS, Inscription aux examens (CFG, ASS1 et AASR 2), CIO, SEPR, MFR, EREA, Compagnons du devoir, CFA...

Sur le plan social : accès aux droits et au logement, Pass région, aides financières....

UNE VOLONTE D'ACCOMPAGNER LES JEUNES CONCERNES AU PLUS PRES DE LEUR MILIEU DE VIE ORDINAIRE ET DANS L'ELABORATION DE LEUR PROJET DE VIE.

La dynamique impulsée par la structuration en dispositif intégré nous incite à penser nos territoires d'intervention selon deux axes d'égale importance.

Le premier axe est pour le DITEP de Gerland de s'inscrire dans son territoire géographique. Dans le travail de réseaux, la mise en œuvre de partenariat, nous devons sans cesse inscrire nos interventions en lien étroit avec les acteurs de ce territoire afin de répondre au plus près au besoin des personnes accueillies mais également de nos partenaires.

Le second axe est de penser ces actions dans la façon dont elles peuvent se prolonger au sein des bassins de vie des jeunes et de leur famille. En effet soutenir le pouvoir d'agir des familles c'est sans doute aussi, et surtout, développer leur capacité à repérer sur leur bassin de vie les lieux et interlocuteurs ressources et savoir les solliciter. Nous avons la volonté de développer nos interventions « hors les murs » afin de pouvoir travailler à partir de l'environnement du jeune accueilli dans la conduite de son projet. C'est en favorisant l'externalisation de certains accompagnements spécifiques : pédagogique, éducatif ou thérapeutique que nous pouvons redonner à chacun la capacité de progresser en restant au sein de son environnement.

Enfin les ateliers techniques, qui font la spécificité historique du Ditep, permettent aux jeunes de participer à la vie citoyenne (projets associatifs, partenariats etc...). En fonction de son parcours et de son projet, cela peut lui permettre de valider des certifications et des compétences, qui peuvent alors être valorisé lors de stages, véritable tremplin socio professionnel pour nos jeunes.

L'ENJEU D'UN PROJET PERSONNALISE QUI TEND VERS UN PROJET SOCIALISE PARTICIPATIF

Pour les aider à dépasser leur handicap de socialisation et favoriser une dynamique proactive des jeunes accompagnés, les professionnels du DITEP doivent porter un regard global sur leur quotidien afin d'évaluer leur "potentiel social" et en tenir compte dans l'élaboration des axes de travail de leur projet. Pour ce faire, les équipes s'appuient sur leurs observations multidisciplinaires, le recueil d'informations directes auprès de l'adolescent, ses parents et des acteurs sociaux-éducatifs qui l'entourent.

Tous ces éléments contribuent à la définition de certains axes du PPA du jeune et permettent entre autres, l'élaboration d'un emploi du temps aménagé et personnalisé, combinant les différents accompagnements et activités proposées sur le DITEP avec ceux proposés sur le territoire et le bassin de vie de chaque jeune. Ainsi les temps de sport et de loisirs, sont préservés ou favorisés, comme les liens familiaux et sociaux des adolescents.

PREPARATION DE LA SORTIE DU DISPOSITIF.

Si le travail d'accompagnement nécessite du temps pour construire une relation de confiance, il nous faut, en parallèle, inscrire nos actions dans une temporalité restreinte. Que ce soit la limite d'âge de notre agrément (20 ans), les mutations de plus en plus rapide de notre société et sans doute en corrélation l'émergence de difficultés multiples des jeunes accompagnés, nous devons dès l'admission penser au départ.

La création du service ISA vise entre autres à veiller à la formalisation d'un projet de sortie multidimensionnel (formation/emploi/logement et vie sociale) avant le passage sur le service de suite. Cette formalisation nécessitera de repenser le dernier PPA en projet de sortie correspondant aux besoins du jeune.

Ce travail de structuration et de formalisation devra distinguer les motifs de fin d'accompagnement, (limites d'âge, décision de la famille, décision du jeune majeur...) afin d'adapter le projet de sortie au contexte du moment.

LE PARCOURS DES JEUNES : dans une logique d'autodétermination, de territoire de vie, de non rupture et de non-discrimination des accueils

L'autodétermination a été définie par Wehmeyer et Sands en 1996 comme la capacité à agir et à gouverner sa vie, à choisir et à prendre des décisions libres d'influences et d'interférences externes exagérées. On parle d'un besoin psychologique de se sentir à l'origine de son comportement, attitude qui favorise l'épanouissement de la personne.

Quatre éléments constituent les fondements du mécanisme d'autodétermination² :

- L'autonomie ou la faculté de décider, de choisir ;
- L'autorégulation qui consiste à définir les étapes à réaliser pour parvenir à ses objectifs ;
- Le pouvoir psychologique : découvrir en expérimentant, évaluer l'efficacité de ses actes ;
- L'autoréalisation, la capacité à faire par soi-même.

L'ADOLESCENT, LE JEUNE ADULTE ET SA FAMILLE SONT DES SUJETS DE DROITS QUI PARTICIPENT AUX DECISIONS QUI CONSTRUISENT LEUR PARCOURS.

Attention à ne pas confondre autodétermination avec indépendance ou autonomie. En effet, l'indépendance concerne la possibilité d'effectuer, sans aide, des tâches de la vie quotidienne. Un individu peut être indépendant et autonome sans pour autant avoir le pouvoir d'agir, c'est à dire être en situation dynamique et interactive avec son environnement.

Cette capacité à diriger sa vie, à faire des choix en conscience et en assumer les responsabilités n'est pas systématiquement à la portée de personnes en situation de handicap psychique. Aussi, les adolescents accompagnés en DITEP doivent être acteurs de leur vie en fonction de leurs capacités et faire partie de la société. L'autodétermination, s'apprend et s'expérimente !

Ce processus passe par la parole et les actions groupées : les personnes doivent pouvoir exprimer leurs interrogations et leurs besoins puis prendre des décisions de manière collective.

L'enjeu pour le jeune pris dans un processus handicapant sa socialisation, comporte plusieurs étapes : identifier et exprimer ses besoins et ses envies, prendre confiance en soi et s'affirmer en tant que citoyen.

Les questionnements et pistes de réflexion des accompagnants peuvent être nombreux : Comment ne pas surprotéger ? Comment aider les personnes à identifier leurs limites et leurs ressources ? Quels messages transmettre aux personnes accompagnées et accompagnantes pour leur permettre de faire des choix avisés ? Quelle représentation du handicap ? etc.

² <https://www.juralliance.fr/n/Actualites/L-autodetermination-un-element-cle-d-inclusion-du-handicap-intellectuel-i1967.html>

TROIS MODALITES D'ACCOMPAGNEMENTS MODULABLES EN INTERCONNEXION POUR SOUTENIR UN PARCOURS DE VIE CONTINU : HEBERGEMENT SEQUENTIEL, ACCUEIL DE JOUR, AMBULATOIRE

Pour rappel, chacune de ces modalités s'articulent autour de la définition du soin institutionnel et des différents principes des DITEP de l'association :

- *Le pouvoir d'agir des jeunes accompagnés et de leurs familles.*
- *La continuité et la fluidité du parcours du jeune accompagné dans une dimension inclusive.*
- *Une réponse clinique par la conjugaison institutionnelle du thérapeutique, de l'éducatif et du pédagogique.*
- *Une inscription du jeune accompagné sur son territoire de vie.*
- *Le développement des coopérations et de la fonction ressource du DITEP sur son territoire d'intervention.*

Moduler entre elles une ou plusieurs de ces modalités, en réponses aux besoins des jeunes accompagnés, c'est porter une attention particulière aux passages, aux articulations et aux liens d'équipe.

Les trois modalités d'accompagnement (Ambulatoire, Accueil de jour et Accueil de Nuit) sont détaillées dans les annexes de ce document. En voici une synthèse :

LA MODALITE AMBULATOIRE :

L'ambulatoire, porté principalement aujourd'hui par le SESSAD et élargi aux services du dispositif (notamment la scolarité partagée et ISA), est une des modalités d'accompagnement et de soins du DITEP qui peut être proposée à l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte et sa famille, soit dès l'admission soit en cours d'accompagnement, dans le cadre de son Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

Cette modalité suppose que la scolarité ou la formation du jeune s'effectue en milieu ordinaire et que les autres modalités proposées par le DITEP ne correspondent pas ou plus à ses besoins. Elle peut répondre aussi aux besoins des jeunes en situation de déscolarisation et/ou en cours d'emploi.

La modalité ambulatoire soutient le maintien du jeune accompagné dans son environnement ordinaire et, plus largement, son processus inclusif dans les autres espaces de droit commun qu'ils fréquentent (thérapeutiques, pédagogiques, éducatifs et sociaux).

Par l'action des professionnels de l'ambulatoire qui interviennent sur les lieux de vie du jeune, cette modalité contribue à faciliter l'adaptation de l'environnement fragilisé du jeune accompagné.

L'ambulatoire développe la fonction ressources du DITEP sur le territoire pour trouver des réponses adaptées par rapport à son évolution.

Une modalité spécifique reposant sur :

- Un accompagnement de scolarisation et/ou de formation majoritairement inclusif en milieu ordinaire.
- Une intensité des manifestations comportementales compatible avec un parcours inclusif en milieu ordinaire.
- Une spécificité des modalités d'intervention des professionnels sur le lieu de vie du jeune.
- Une alternance de continuité/discontinuité de l'accompagnement plus importante. Soit l'accompagnement d'un public spécifique, en décrochage de leur parcours scolaire ou professionnel, de soins, ou social.

LA MODALITE ACCUEIL DE JOUR :

L'Accueil de Jour (AJ) est une des modalités d'accompagnement et de soins du DITEP qui peut être proposée à l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte et sa famille, soit dès l'admission, soit en cours d'accompagnement dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Cette modalité suppose que le processus inclusif du jeune est fragilisé du fait de l'intensité de ses troubles, perturbant grandement l'accès aux apprentissages et sa socialisation.

L'Accueil de Jour est la seule modalité qui dispose de moyens pédagogiques adaptés. Il contribue ainsi à prévenir les ruptures de parcours scolaire et /ou professionnel et à proposer dans un espace-temps repéré, identifié et contenant, une sécurité interne aux enfants/adolescents et jeunes adultes, par un étayage renforcé.

« A l'extérieur autant que possible, à l'intérieur autant que nécessaire ». (AiRe)

Une modalité spécifique reposant sur :

- Un espace propice à l'expression des manifestations comportementales des jeunes accompagnés dans et hors les murs.
- Un espace pédagogique spécifique.
- Une place nécessaire à la ritualisation et à l'intégration de la loi.

LA MODALITE ACCUEIL DE NUIT :

L'Accueil de Nuit (AN) est une des modalités d'accompagnement et de soins du DITEP qui peut être proposée à l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte et sa famille quelle(s) que soit(ent) sa/ses autre(s) modalité(s) d'accompagnement par ailleurs au sein du DITEP soit dès l'admission, soit en cours d'accompagnement dans le cadre de son Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Cette modalité qui s'organise sous la forme d'un hébergement séquentiel vise à accueillir des jeunes en petit groupe (entre 6 et 8 selon les DITEP). Dans un souci de différenciation des temps et des lieux, deux préoccupations qui soutiennent la démarche soignante, l'Accueil de Nuit est installé à l'extérieur des murs de l'Accueil de jour.

En s'appuyant sur la dimension d'un vécu partagé du quotidien avec les professionnels qui les accompagnent, l'Accueil de Nuit permet à chaque jeune de concourir à son mieux-être psychique pour :

- Trouver/retrouver un équilibre affectif et relationnel ;
- Trouver/retrouver des relations intrafamiliales plus apaisées en proposant un lieu de respiration tant au jeune lui-même qu'à sa famille ;
- Favoriser des expériences de séparation permettant au jeune de gagner en autonomie et en confiance en ses propres capacités ;
- Soutenir sa famille en étayant la relation parents/jeune.

L'Accueil de Nuit doit se penser comme un espace familial, de sécurité.

C'est l'une des modalités qui se combine le plus fréquemment avec celle de l'Accueil de Jour et de l'Ambulatoire.

Une modalité spécifique reposant sur :

- Un espace familial, de socialisation et d'autonomisation reposant sur une gestion du quotidien partagée en petit groupe
- Une modalité d'accompagnement contractualisée avec le jeune, sa famille et les professionnels de l'Accueil de nuit, en référence au PPA
- Nécessite un encadrement spécifique quantitatif et qualitatif, disposant d'une équipe dédiée (éducateurs spécialisés, psychologue, médecin référent, veilleur de nuit, adjoint de direction).

C'est en s'appuyant sur ces différentes modalités d'accompagnement que le jeune et sa famille vont pouvoir, in fine, déterminer leur propre choix pour l'avenir.

Ce parcours, dont la durée peut varier, prend naissance dès la première sollicitation (avant même l'admission) et se déploie au fil du temps jusqu'à la sortie du dispositif (voire même après).

Piste d'amélioration

« L'aller vers », une démarche institutionnelle pour favoriser l'autonomie et l'autodétermination dans le parcours de vie.

LA PREVENTION DE LA MALTRAITANCE : un cadre institutionnel bienveillant, contenant et pérenne

LA BIENTRAITANCE : UN ENJEU INSTITUTIONNEL QUOTIDIEN

"La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs"³.

La **bientraitance** est donc une manière d'être, un état d'esprit. Cet état nécessite des équipes solides avec une "culture partagée d'écoute, d'ouverture et de respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité". La raison d'être de nos professionnels est le "prendre soin" qui suppose l'attention et l'ajustement à chaque personne et à chaque situation singulière. Ainsi, il faut avant tout que les professionnels soient accompagnés, soutenus, respectés dans leurs compétences et leur capacité à la bienveillance qui d'emblée doit être reconnue.

Au quotidien, la bientraitance se décline en premier lieu dans le respect du droit des jeunes accompagnés et de leurs familles mais aussi en leur garantissant une liberté de choix éclairée. **Une nouvelle fois, le pouvoir de décider, autant que faire se peut, des choix le concernant est au centre de l'accompagnement du jeune en lien avec ses parents.**

Du côté du professionnel, le travail avec des jeunes en situation de vulnérabilité exige une éthique incontournable. Il est nécessaire de comprendre le sens de nos actes, de réfléchir à ce qui se joue dans la relation à l'autre, de s'imposer cette distance à chaque rencontre. Les différents espaces institutionnels réflexifs permettent "un aller-retour permanent entre penser et agir".

La bientraitance passe aussi par un cadre institutionnel contenant, stable, avec des règles claires, connues et sécurisantes pour tous et un refus sans concession de toute forme de violence.

La contenance institutionnelle se tisse au quotidien et est constituée de différentes enveloppes (association, équipe de direction, équipe de cadres, équipes pluridisciplinaires). Elle nécessite d'apporter un soin tout particulier aux réponses aux diverses transgressions ou passages à l'acte mais aussi aux questions d'organisation, de communication, au respect du contenu des différents espaces de réunions, à l'exemplarité de chacun...

Pour être bien traitante, l'institution se doit par ailleurs d'enrichir en permanence chaque professionnel dans sa perception et sa compréhension des difficultés voire des troubles parfois importants présentés par les jeunes accompagnés. Cela constitue une des conditions sine qua none pour permettre des accompagnements bienveillants, adaptés aux singularités de chaque enfant ou adolescents. Les formations individuelles ou collectives sont un des leviers pour y parvenir.

Un cadre institutionnel contenant passe aussi par l'anticipation dans la gestion de certaines situations. L'association a donc élaboré un protocole post-agression et travaille actuellement sur les processus d'élaboration, de traitement et de remontée des événements indésirables. Ces outils contribuent à fixer des repères pensés collectivement, garants de réponses adaptées et bien traitantes pour chacun.

³ ANESM - Agence Nationale de l'Évaluation et de la Qualité des Établissements et Service Sociaux et Médico-sociaux – Recommandations de bonnes pratiques professionnelles - *La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre*. Juin 2008 site www.has-santé.fr

PREVENIR DES CONDUITES A RISQUES : UN ENJEU MAJEUR ET L'AFFAIRE DE TOUS

Comment l'institution peut-elle suffisamment protéger des enfants et adolescents présentant déjà des troubles du comportement des conduites à risques qu'ils manifestent, tout en déployant son dispositif sur son environnement extérieur ? En effet, en plus d'être fragilisés par leurs troubles psychiques, les jeunes accueillis sur le secteur du DITEP de Gerland, pâtissent également d'un environnement citadin réputé sensible. Agression physique ou verbale, harcèlement physique, verbale ou numérique, acte de délinquance, drogue, sexisme, racket, intimidation, seul ou en bande, victime et bourreau etc. Comment préserver nos adolescents de la violence sous toutes ses formes qui les entoure ?

Il est essentiel de ne pas ignorer ce sujet dans le travail que nous menons au quotidien auprès des jeunes et de leurs familles. Car si l'institution s'inquiète de la montée d'actes de violence et des conduites à risques, cela ne pourra qu'augmenter le stress et les tensions auprès des personnes que nous accueillons, jeunes et parents. Alors, l'institution risque, elle aussi, de perdre son rôle dans sa dimension soignante et contenante.

Pour l'éviter, les professionnels s'efforcent chaque jour de prendre le recul nécessaire en s'appuyant sur la loi, le règlement intérieur, les protocoles mis en place et en s'aidant des personnes ressources existantes, à la fois au sein du DITEP mais aussi à l'extérieur. Il est fréquent de lier des conventions partenariales ou d'engager des intervenants extérieurs pour des actions conjointes de prévention, de sensibilisation ou de formation collective avec des associations comme E-enfance qui luttent contre le cyber-harcèlement, des juristes, des médecins, des nutritionnistes, des pompiers ou autres.

La prévention est un travail de fond exigeant qu'il est nécessaire de maintenir et de pérenniser à long terme pour qu'il résulte chez le jeune une conscience de sa mise en danger. Le DITEP de Gerland s'engage à œuvrer en ce sens dans le cadre de sa mission et en respectant la place et les responsabilités de chacun. C'est sur ce dernier point qu'un accompagnement étroit doit s'engager également avec les adultes responsables légaux de ces jeunes encore mineurs.

FAVORISER L'EXPRESSION EN CONFIANCE DES JEUNES ACCUEILLIS ET DE LEUR FAMILLE

Les incidents, les agressions et les actes d'incivilités provoqués vécus ou subis par les jeunes sur l'extérieur, se retrouvent de plus en plus ramenés par les jeunes ou leurs parents pour finalement être traités à l'intérieur du DITEP par les professionnels.

Paroles de parents retranscrits pêle-mêle pour exemple :

« Mon fils s'est fait agressé par deux jeunes de chez vous hier soir dans le métro... soit disant ils s'étaient donnés rendez-vous par messages sur les téléphones portable... et vous n'avez rien fait ! Normalement c'est à vous d'appeler la police ! » ... « Je suis inquiète mon fils traîne avec des copains de son ITEP et d'autre grands du quartier qui fument... est-ce que vous avez le numéro des parents ? » ... « J'en peux plus de ses conneries, il me fait honte ! gardez-le ! » ... « Ah non, c'est pas mon fils qui a fait ça ! chez moi il est tranquille et il manque jamais de respect à la maison. C'est l'autre jeune qui arrête pas de l'insulter apparemment quand ils sont ensemble, chez vous ou quand ils sortent ... ou bien il s'est défendu ou c'est vous qui avez mal fait votre boulot ! » ... « Il ne veut plus venir à l'école et je sais plus quoi faire ... vous voulez pas venir le chercher ? »...

Ces mots ou cette colère qui se dégagent parfois sont à la hauteur des inquiétudes et du désarroi de certaines familles face aux dangers et aux conséquences que risque leur enfant. Ces paroles sont aussi le témoignage de la confiance déposée auprès de l'institution « spécialisée » pour savoir gérer ces situations et pouvoir les aider.

Comme développé au chapitre 4.3.5, le CVS et les groupes d'expression ont une place à part entière dans l'institution, en ça qu'ils permettent aussi de **co-construire un cadre social de vie** entre des personnes mineures

et des adultes. Les équipes pluridisciplinaires s'efforcent alors de rester attentives à la parole de toutes et tous mais elles savent réaffirmer la place et la responsabilité de chacun dans les situations d'urgence ou de responsabilité civile nécessitant l'intervention d'un tiers.

Pour préserver la confiance établie entre les jeunes, les parents et l'institution, et ne pas créer de distance ou rompre l'accompagnement, nous tentons de façon récurrente de renforcer l'information sur l'existence de cellules d'écoutes et de relayer au maximum les personnes vers les dispositifs de droit commun du territoire ou de leur secteur d'habitation.

PENSER ET PROPOSER DES LIEUX DE REPIT ET DE RELAIS AU SEIN DU DITEP

Certaines situations nécessitent des relais, des espaces de respiration, en premier lieu pour le jeune lui-même mais aussi pour son environnement (famille, DITEP, milieu scolaire...).

Depuis la fermeture de l'UAR (Unité d'Accompagnement Renforcé), nous sommes confrontés à un manque de solution de relais. Nous avons commencé un travail au sein de notre association mais aussi en concertation avec l'ensemble des DITEP du Rhône pour évaluer les besoins de relais et tenter d'élaborer ensemble des réponses qui pourraient être envisagées.

Ce constat fera l'objet d'une fiche action au niveau de l'association et du secteur DITEP (cf. annexes)

<p>Ce travail de réflexion est à mettre en lien avec le projet des PEP 69/ML souhaitant développer un réseau partenarial sur un ou plusieurs territoires et secteurs afin de répondre à un besoin grandissant de lieux et d'espaces de répit, et de relais pour les jeunes comme pour les familles et les professionnels.</p>

Le DITEP inscrit dans son territoire

LE PARTENARIAT NECESSAIRE À L'ACCOMPAGNEMENT, INTER-INSTITUTIONNALITE ET INTER-DISCIPLINARITE.

Il est indispensable, pour nous, de connaître et se faire connaître des autres institutions. Une institution, à vocation soignante, doit veiller à l'articulation avec les autres structures. En effet, elles sont des partenaires au sein du parcours des jeunes. En fonction de l'évolution des besoins du jeune, parfois elles orientent les jeunes vers les DITEP ou bien assurent l'accompagnement conjointement ou encore peuvent prendre le relais.

Aussi un soin tout particulier est apporté dans la façon dont nous rencontrons les nouvelles équipes. Une qualité d'écoute est là encore à soutenir car chaque structure a son point de vue sur les situations, avec ses habitudes et ses manières d'aborder et de répondre aux besoins.

Les temps d'échange, d'élaboration avec les partenaires extérieurs se révèlent donc une fois encore particulièrement indispensables pour un portage à plusieurs, redonner du sens et permettre, dans les moments de passage, un travail de séparation plutôt que des ruptures dans le souci d'une continuité de parcours.

L'enveloppe partenariale est garante du cadre de soin. Que ce soit dans une visée inclusive ou autour de situations complexes, il est souvent nécessaire d'être plusieurs institutions pour accompagner un jeune. Chacun va prendre sa part dans ce portage collectif.

En plus des différentes dimensions du soin évoquées précédemment, le lien avec les autres institutions, pour être soignant, va nécessiter de se parler, d'échanger, de penser ensemble les accompagnements de chacun et ce notamment dans les situations les plus complexes. Ce travail inter-institutions permet de soutenir, de façon ajustée, le projet du jeune.

La possibilité de rencontres entre professionnels d'institutions différentes avec le jeune et sa famille va offrir les conditions d'une écoute différente et complémentaire ; chaque institution étant porteuse d'une dimension de l'accompagnement. Cela permet aussi au jeune et à sa famille d'éprouver ce qui se joue dans le lien entre professionnels à leur sujet.

Il est assez fréquent qu'une institution soit vécue comme bonne et l'autre mauvaise par un jeune et sa famille, ou encore qu'apparaissent de vraies tensions entre les professionnels du DITEP et ceux d'une autre structure (aide sociale à l'enfance, soin...). Penser ensemble ce qui peut se jouer dans les liens inter-institutions a des effets de contenance et contribue à tenir l'accompagnement du jeune dans un portage à plusieurs.

Pour être soignant, le travail partenarial suppose donc une organisation qui permette aux professionnels concernés de participer à différentes réunions en étant disponibles physiquement et psychiquement. Ces réunions, lieux de conflictualité, de coopération, d'élaboration sont essentielles à la bonne mise en œuvre des projets des jeunes.

LES RESSOURCES ET LES BESOINS DU TERRITOIRE, RESEAU ET PARTENARIAT.

Afin d'asseoir au mieux l'établissement au sein de son territoire, un service ISA a été créé. Il regroupe des assistantes sociales, des chargés d'insertion et des psychologues. Il a pour mission de structurer, d'animer et de mettre à jour les différentes ressources présentes : - sur son territoire (domaine d'insertion par le logement, accès au soin, domaine d'insertion professionnel, accès à la culture...) - sur le bassin de vie des jeunes accompagnés (repérer les ressources dont la famille ou le jeune pourrait avoir besoin).

UN PARCOURS INSTITUTIONNEL AU SERVICE DU PARCOURS DE VIE. (AUTONOMIE ET AUTODETERMINATION)

C'est en s'appuyant sur ces différentes modalités d'accompagnement que le jeune et sa famille vont pouvoir, in fine, déterminer leur propre choix pour l'avenir.

Ce parcours, dont la durée peut varier, prend naissance dès la première sollicitation (avant même l'admission) et se déploie au fil du temps jusqu'à la sortie du dispositif (voire même après).

Pistes d'amélioration :

Une volonté de participer à l'animation du territoire et à l'amélioration de la qualité du bassin de vie (pôle ressource, CLSM, travail inter DITEP avec sanitaire, EN, DPJJ...)

Organisation et fonctionnement

L'un des enjeux de la direction est de garantir un cadre de travail à la fois suffisamment stable et repéré mais aussi suffisamment flexible pour pouvoir adapter l'accompagnement des jeunes et, garantir la cohérence de leur projet au fur et à mesure de leur évolution dans le parcours au sein du DITEP.

Pour cela, nous devons optimiser notre organisation et identifier des espaces d'articulation et de coordination de plus en plus importants dans notre travail quotidien. D'une année à l'autre, la fluctuation du nombre d'admissions et des besoins du public accueilli génère une intensité irrégulière de la charge de travail ; ce phénomène met souvent notre fonctionnement à rude épreuve.

REORGANISATION ET REFORME DU FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DU PASSAGE EN DISPOSITIF INTEGRE (ITEP / SESSAD)

La participation du DITEP de Gerland aux réflexions des journées nationales organisées par l'AIRe a largement contribué au travail sur l'organisation actuelle. Néanmoins les successions d'agrèments IME-ITEP puis l'articulation ITEP-SESSAD vers un passage en dispositif intégré ainsi que la crise sanitaire liée au COVID 19 ont pu générer certaines tensions dans l'organisation en interne. Aussi, en 2021, dans le cadre d'une enquête visant la prévention des risques au travail, la direction a pu s'appuyer sur les préconisations identifiées pour réajuster son organisation générale et revoir son fonctionnement. Un travail d'accompagnement institutionnel a même été mis en œuvre en 2022, pour accompagner les professionnels dans ces changements.

Il s'agit donc aujourd'hui de reposer un cadre clair en prenant appui sur l'expérience de l'institution et tenant compte de contraintes actuelles multiples : nombre de personnels, moyens financiers, répartition du temps de travail, délégations hiérarchiques, références et suivis de parcours, réunions, communication, maillage partenarial, cohérence des emplois du temps scolaires, accompagnements des jeunes etc.

LES DIFFERENTES FONCTIONS DE COORDINATION ESSENTIELLES A LA BONNE REALISATION DES PROJETS.

Cf. annexe Organigramme hiérarchique et fonctionnelle

Cf. annexe Cartographie des réunions

Pistes d'amélioration :

Sécuriser l'encadrement des jeunes accueillis sur les modalités internes du DIETP en tenant compte des besoins et spécificités du public Cycle 1 et 2 (ex : travail avec les familles, intensité des troubles psychiques et psychologiques, autonomie, accompagnement à la majorité, mise en danger etc.)

Améliorer les espaces d'articulation et de coordination du parcours en interne au dispositif et en externe, notamment avec le secteur sanitaire et la protection de l'enfance.

Restructurer l'organisation du service administratif et la gestion des ressources humaines.

Adapter et rétablir nos moyens de communication internes et externes.

La prise en compte de la transition écologique

La prise en compte de la transition écologique d'un point de vue environnemental, sociétal et social est un enjeu majeur d'évolution de nos DITEP notamment :

- Dans le travail quotidien auprès des jeunes et de leurs familles
- Dans l'intégration des enjeux du développement durable dans les pratiques professionnelles
- Dans les aspects budgétaires et financiers

LA PRISE EN COMPTE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LE TRAVAIL QUOTIDIEN AUPRES DES FAMILLES

Un des enjeux des années à venir sera probablement de répondre à la question suivante : comment accompagner au mieux les familles sur ces questions et participe-t-on à une coéducation responsable des jeunes dans un contexte financier parfois (pour ne pas dire souvent) tendu à la limite de la précarité ?

Le développement d'une conscience citoyenne écoresponsable est au cœur du travail auprès de chaque jeune accompagné. Ainsi, la sensibilisation aux enjeux écologiques, dans une dimension globale ou individuelle, se décline déjà, ou se déclinera, au travers de :

- Médiations éducatives et pédagogiques autour d'une gestion écoresponsable des déchets, de la compréhension des évolutions climatiques et de leurs conséquences prévisibles, des effets du consumérisme... C'est pour cela qu'il est demandé aux équipes de faire la promotion de ces éléments dans les propositions faites aux jeunes accompagnés. Sans entrer dans un dogmatisme exacerbé, nous attachons beaucoup d'importance au sens des médiations proposées notamment lors des semaines d'activités avec peu ou pas d'activités onéreuses de consommation pure. Nous optons plutôt pour une logique de projets alliant l'utile à l'agréable (chantiers...).
- La concrétisation de la prise en compte de l'écologie dans le fonctionnement du DITEP, par exemple au self avec le tri des déchets, la lutte contre le gaspillage, la priorité donnée aux circuits courts.
- L'exemplarité écologique de chaque professionnel dans son fonctionnement, ses actes quotidiens.

Il est à souligner que la précarité du contexte financier de certaines familles est déjà, et sera encore, largement amplifiée par l'augmentation des coûts notamment énergétiques, alimentaires... Les DITEP ont à accompagner les familles sur ces questions et à participer à l'éducation des jeunes. Les assistantes de service sociale sont sollicitées sur ces sujets de plus en plus lourds dans le quotidien de parents et de jeunes. Le DITEP œuvre aussi pour sensibiliser les jeunes sur la vigilance et la responsabilité de chacun dans sa consommation d'énergie.

L'INTEGRATION DES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Les enjeux écologiques s'intègrent dans différents aspects des pratiques professionnelles avec en perspective :

- Le développement des modes de transports écologiques (véhicules électriques, privilégier l'utilisation des transports en commun, achats de vélos électriques).

- L'optimisation des consommations d'eau, d'énergie et de nos achats en lien avec la direction des affaires financières du siège de l'association.
- La priorisation, pour des prestations externes, d'entreprises d'insertion de personnes en situation de handicap.
- La priorisation, pour les denrées alimentaires, de circuits courts et de produits de saison.
- La dématérialisation de tous les documents pour tendre à "zéro papier".
- Un périmètre d'intervention des DITEP, autant que faire se peut, sur les territoires à proximité.

Il s'agit aussi de veiller à :

- La qualité de vie au travail. Une démarche est engagée de manière transversale au sein de l'association pour définir et mettre en œuvre une politique QVT dans chaque structure.
- L'évaluation et la prise en compte des risques psychosociaux.

LES ASPECTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

Les questions environnementales ont un impact direct sur les budgets et la gestion avec en perspective :

- L'isolation de tous les bâtiments (notamment ceux soumis au décret tertiaire)
- L'évolution du parc des véhicules
- L'augmentation du coût des matières premières à prendre en compte dans la construction des budgets d'exploitation.

Évaluation du projet et du dispositif

Comme indiqué dans la partie 2.3 "*Cadrage de la démarche*", un comité de pilotage au niveau du secteur DITEP s'est créé pour accompagner le travail d'élaboration et d'écriture des projets de dispositifs.

Cette instance va perdurer une fois les projets finalisés. Elle se transformera en *groupe de suivi, mise en œuvre et évaluation du dispositif*. Elle restera constituée d'administrateurs et de professionnels de chaque DITEP, représentant les différentes catégories de métiers.

Ce groupe de suivi sera animé par le directeur du secteur DITEP.

Démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement des jeunes et de leur famille

Comme indiqué dans la partie 2.3 "*Cadrage de la démarche*", un comité de pilotage au niveau de chaque DITEP s'est créé pour accompagner le travail d'élaboration et d'écriture des projets de dispositifs.

Cette instance va perdurer une fois les projets finalisés. Elle se transformera en *groupe de suivi de la démarche d'amélioration continue de la qualité*. Elle restera constituée de professionnels du DITEP représentant les différentes catégories de métiers.

Ce groupe de suivi, animé par la directrice du DITEP, prendra appui sur la réflexion engagée, de manière transversale à l'association, sur la démarche d'amélioration continue de la qualité.

L'EVOLUTION DU DISPOSITIF A 5 ANS : FICHES ACTION

Les fiches actions du secteur DITEP

Les fiches actions⁴ du secteur DITEP ont fait l'objet d'un travail des cadres de direction des 3 DITEP sur la base du recueil des échanges entre professionnels des 3 DITEP lors de 9 journées d'ateliers sur les thèmes du PPA, la notion de parcours et la démarche inclusive.

Elles s'inscrivent autour de **3 axes stratégiques** :

AXE 1 : le parcours des jeunes accompagnés et leurs familles

AXE 2 : la visée inclusive du DITEP

AXE 3 : l'inscription du DITEP sur son territoire

FICHE ACTION AXE 1 : LE PARCOURS DES JEUNES ACCOMPAGNES ET LEURS FAMILLES

Axe stratégique 1	Le parcours des jeunes
Fiche action n° 1.1	Favoriser une fluidité de parcours – Prévenir les ruptures d'accompagnement.
Contexte	Les structures médico-sociales accompagnent et facilitent une logique de parcours en réduisant le plus possible les lourdeurs institutionnelles. Elles veillent à prévenir et éviter les ruptures d'accompagnement.
Finalité(s)	Accompagner de la manière la plus fluide possible le parcours de chaque jeune. Éviter les ruptures d'accompagnement.
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	DITEP de l'association.
Pilote de la fiche action	Direction / COPil de secteur - <i>groupe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets de dispositifs</i>
Equipe impliquée	Équipe du DITEP. Structures médico-sociales. Tous les partenaires contribuant à la mise en œuvre du projet de jeune notamment lors de sa sortie.
Modalités de réalisation de l'action	Travailler sur toutes les étapes de l'accompagnement dans une logique de fluidité de parcours. Mettre en place une organisation pour prévenir et éviter les ruptures d'accompagnement.

⁴ Fiches action en Annexe

Sous-action 1	Améliorer l'accueil et le penser comme la pierre angulaire du projet d'accompagnement (simplifier le processus d'accueil et l'harmoniser pour les 3 DITEP de l'association)
Sous-action 2	Faciliter le changement de modalité d'accueil (passage de relai avec présentation. Création d'espaces de réflexion pour ne pas travailler dans l'urgence).
Sous-action 3	Anticiper et accompagner la sortie du DITEP en lien avec les partenaires.
Sous-action 4	Penser et développer des modalités de maintien du lien pour éviter les ruptures d'accompagnement. Veiller à un portage interdisciplinaire des situations les plus à risque de rupture.
Sous-action 5	Harmoniser le document PPA pour les 3 DITEP de l'association.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire sur chaque DITEP et inter-DITEP. COFIL de suivi des projets (au niveau du secteur DITEP) Moyens matériels nécessaires : - Moyens financiers nécessaires : - Partenariats envisagés : ensemble des structures médico-sociales du territoire.
Indicateurs de suivi	Mise en place d'un travail sur un processus d'accueil commun aux 3 DITEP. Mise en place d'un travail d'élaboration pour une trame commune de PPA entre les 3 DITEP. Nombre de jeunes en situation de rupture de parcours d'accompagnement
Indicateurs de résultat	Finalisation d'un processus d'accueil commun aux 3 DITEP. Finalisation d'une trame commune de PPA. Diminution du nombre de jeunes en situation de rupture de parcours d'accompagnement
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024, 2025, 2026

FICHE ACTION AXE 2 : LA VISEE INCLUSIVE DU DITEP

Fiche action n° 2.1	Poursuivre et développer l'inscription des jeunes dans la cité.
Axe stratégique correspondant	La visée inclusive du DITEP.
Contexte	Les DITEP soutiennent une démarche la plus inclusive possible pour chaque jeune accompagné. Ils favorisent, autant que possible, leur inscription dans les dispositifs de droit commun en adaptant autant que nécessaire leurs modalités d'accompagnement.
Finalité(s)	Favoriser l'inscription de chaque jeune dans la cité dans tous les dispositifs de droit commun (scolarité, soin, loisirs...).
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	Toutes les structures du territoire.
Pilote de la fiche action	Direction / COPIL de secteur - <i>groupe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets de dispositifs</i>
Equipe impliquée	Équipe du DITEP
Modalités de réalisation de l'action	Inscription des jeunes dans les dispositifs de droit commun de leur territoire autant que leur situation le leur permet.
Sous-action 1	Renforcer le parcours scolaire et de formation en développant la coopération avec les établissements scolaires et les organismes de formation.
Sous-action 2	Développer les partenariats avec les structures culturelles et sportives du territoire.
Sous-action 3	Développer la participation des jeunes du DITEP dans les instances citoyennes du territoire (conseil de quartier, vie associative du quartier, participation à la kermesse du quartier...)
Sous-action 4	Développer des partenariats soignants dans l'environnement des jeunes afin qu'ils deviennent acteurs de leur parcours.
Sous-action 5	Organiser et développer des interventions auprès des jeunes dans le DITEP (addicto', planning familial, organismes de formation...).
Sous-action 6	Développer la pair-aidance à travers des témoignages d'anciens jeunes.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire sur chaque DITEP. COPIL de suivi des projets (au niveau du secteur DITEP) Moyens matériels nécessaires : Moyens financiers nécessaires : Partenariats envisagés : structures scolaires, de soin, culturelles, sportives du territoire
Indicateurs de suivi	Réunions autour de la mise en place de partenariat avec les structures de droit commun. Nombre d'inscriptions pour les jeunes dans des dispositifs de droits communs.
Indicateurs de résultat	Développement et diversité du partenariat pour l'accueil des jeunes du DITEP. Nombre de jeunes concerné par une inscription dans des dispositifs de droit commun.

Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024, 2025, 2026.
---	--------------------------------

Fiche action n° 2.2	Favoriser la professionnalisation et/ou l'inscription dans une vie active
Axe stratégique correspondant	La visée inclusive du DITEP.
Contexte	Les DITEP de Gerland et de La Cristallerie à Givors bénéficient d'ateliers préprofessionnels qui constituent une modalité d'accompagnement particulièrement intéressantes pour certains jeunes et un possible tremplin vers un apprentissage voire un accès direct à l'emploi.
Finalité(s)	Mettre en place un cursus de certification des compétences. Ouvrir l'accès aux ateliers aux jeunes des autres DITEP (pour un temps de découverte, de préparation un stage ou pour une perspective de préparation à un apprentissage) Développer les partenariats dans l'association et sur le territoire pour offrir une proposition d'accompagnement préprofessionnelle encore plus large (offre de stage/CFA/ateliers des DITEP).
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	Toutes les DITEP du territoire. Entreprises, CFA.
Pilote de la fiche action	Direction / COPIL de secteur - <i>groupe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets de dispositifs</i>
Equipe impliquée	Équipe du DITEP
Modalités de réalisation de l'action	Mise en place d'une certification. Large communication sur l'ouverture des ateliers aux jeunes des autres DITEP. Organisation de journées portes ouvertes.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : éducateurs techniques COPIL de suivi des projets (au niveau du secteur DITEP) Moyens matériels nécessaires : Moyens financiers nécessaires : Partenariats envisagés : DITEP du département et des départements limitrophes. Entreprises, CFA...
Indicateurs de suivi	Nombre de certification. Nombre de jeunes d'autres DITEP accueillis sur les ateliers. Nombres de mises en stage. Nombre d'orientation en apprentissage ou formation professionnelle.
Indicateurs de résultat	Mise en place de la certification. Ouverture effective des ateliers sur les autres DITEP.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024, 2025.

FICHE ACTION AXE 3 : L'INSCRIPTION du DITEP SUR SON TERRITOIRE

Fiche action 3.1	Interroger la modalité d'hébergement séquentiel au regard des besoins des jeunes dans une logique de secteur DITEP et plus largement du territoire.
Axe stratégique correspondant	L'inscription du DITEP sur son territoire
Contexte	Chacun des 3 DITEP de l'association bénéficie d'une structure d'hébergement séquentiel. Chacune d'entre elles doit être interrogée au regard des besoins des jeunes dans une logique de secteur DITEP et plus largement de territoire.
Finalité(s)	Évaluer et développer la structure d'hébergement séquentiel en fonction des besoins des jeunes et du territoire.
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	DITEP du Rhône voire des départements limitrophes.
Pilote de la fiche action	Direction/COPil de secteur - <i>groupe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets de dispositifs</i>
Equipe impliquée	Équipe du DITEP
Modalités de réalisation de l'action	Évaluer les besoins d'hébergement séquentiel pour les jeunes accompagnés du DITEP mais aussi plus largement du territoire.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : équipe d'hébergement séquentiel du DITEP. COPIIL de suivi des projets (au niveau du secteur DITEP) Moyens matériels nécessaires : Moyens financiers nécessaires : Partenariats envisagés : avec les autres DITEP du territoire.
Indicateurs de suivi	Réalisation de l'évaluation des besoins auprès des jeunes et des familles. Réalisation de l'évaluation des besoins auprès des partenaires.
Indicateurs de résultat	Prise en compte des demandes, des besoins des jeunes et des familles dans une approche de territoire.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2024-2025

Fiche action n° 3.2	Développer et valoriser les actions de prévention et la fonction ressource des DITEP.
Axe stratégique correspondant	L'inscription du DITEP sur son territoire
Contexte	Le DITEP développe des actions de prévention. Il déploie aussi une fonction ressource sur son territoire pour soutenir l'environnement de chaque personne accompagnée dans une plus grande prise en compte de ses singularités. Il contribue ainsi à favoriser une société plus inclusive.
Finalité(s)	Développer des actions de prévention et une fonction ressource sur le territoire.
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	Établissements scolaires, clubs de sport, lieux de stage, employeurs, structures médico-sociales du territoire.
Pilote de la fiche action	Direction/COPil de secteur - <i>groupe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets de dispositifs</i>
Équipe impliquée	Équipe du DITEP
Modalités de réalisation de l'action	Définir les modalités des actions de prévention et de sollicitation de la fonction ressource des DITEP. Préciser et diffuser leurs modalités de sollicitation par les différents partenaires.
Sous-action 1	Identifier et évaluer les besoins au travers de dispositifs spécifiques (PCPE, EMAS, SESSAD) et en lien avec les partenaires du territoire.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire sur chaque DITEP. COPIL de suivi des projets (au niveau du secteur DITEP) Moyens matériels nécessaires : Moyens financiers nécessaires : Partenariats envisagés : avec tous les partenaires institutionnels du territoire (éducation nationale, structures médico-sociales, protection de l'enfance, soin...).
Indicateurs de suivi	Actions de prévention réalisées. Actions d'appui ressource réalisées.
Indicateurs de résultat	Positionnement et identification du DITEP comme un acteur de la prévention sur le territoire et comme une ressource dans son champ de compétence.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023-2024-2025

FICHE ACTION AXE 3 : L'INSCRIPTION du DITEP SUR SON TERRITOIRE

Fiche action 3.1	Interroger la modalité d'hébergement séquentiel au regard des besoins des jeunes dans une logique de secteur DITEP et plus largement du territoire.
Axe stratégique correspondant	L'inscription du DITEP sur son territoire
Contexte	Chacun des 3 DITEP de l'association bénéficie d'une structure d'hébergement séquentiel. Chacune d'entre elles doit être interrogée au regard des besoins des jeunes dans une logique de secteur DITEP et plus largement de territoire.
Finalité(s)	Évaluer et développer la structure d'hébergement séquentiel en fonction des besoins des jeunes et du territoire.
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	DITEP du Rhône voire des départements limitrophes.
Pilote de la fiche action	Direction/COPil de secteur - <i>groupe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets de dispositifs</i>
Équipe impliquée	Équipe du DITEP
Modalités de réalisation de l'action	Évaluer les besoins d'hébergement séquentiel pour les jeunes accompagnés du DITEP mais aussi plus largement du territoire.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : équipe d'hébergement séquentiel du DITEP. COPIIL de suivi des projets (au niveau du secteur DITEP) Moyens matériels nécessaires : Moyens financiers nécessaires : Partenariats envisagés : avec les autres DITEP du territoire.
Indicateurs de suivi	Réalisation de l'évaluation des besoins auprès des jeunes et des familles. Réalisation de l'évaluation des besoins auprès des partenaires.
Indicateurs de résultat	Prise en compte des demandes, des besoins des jeunes et des familles dans une approche de territoire.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2024-2025

Fiche action n° 3.2	Développer et valoriser les actions de prévention et la fonction ressource des DITEP.
Axe stratégique correspondant	L'inscription du DITEP sur son territoire
Contexte	Le DITEP développe des actions de prévention. Il déploie aussi une fonction ressource sur son territoire pour soutenir l'environnement de chaque personne accompagnée dans une plus grande prise en compte de ses singularités. Il contribue ainsi à favoriser une société plus inclusive.
Finalité(s)	Développer des actions de prévention et une fonction ressource sur le territoire.
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	Établissements scolaires, clubs de sport, lieux de stage, employeurs, structures médico-sociales du territoire.
Pilote de la fiche action	Direction/COPil de secteur - <i>groupe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets de dispositifs</i>
Équipe impliquée	Équipe du DITEP
Modalités de réalisation de l'action	Définir les modalités des actions de prévention et de sollicitation de la fonction ressource des DITEP. Préciser et diffuser leurs modalités de sollicitation par les différents partenaires.
Sous-action 1	Identifier et évaluer les besoins au travers de dispositifs spécifiques (PCPE, EMAS, SESSAD) et en lien avec les partenaires du territoire.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire sur chaque DITEP. COPIL de suivi des projets (au niveau du secteur DITEP) Moyens matériels nécessaires : Moyens financiers nécessaires : Partenariats envisagés : avec tous les partenaires institutionnels du territoire (éducation nationale, structures médico-sociales, protection de l'enfance, soin...).
Indicateurs de suivi	Actions de prévention réalisées. Actions d'appui ressource réalisées.
Indicateurs de résultat	Positionnement et identification du DITEP comme un acteur de la prévention sur le territoire et comme une ressource dans son champ de compétence.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023-2024-2025

Les fiches actions du DITEP Gerland

L'organisation du DITEP propose plusieurs modalités de soin et d'accompagnement qui imposent l'élaboration, la formation et l'entretien d'un réseau complexe d'articulations, liens ou interconnexions entre elles et des possibilités pour l'enfant/adolescent/le jeune adulte de passages d'une modalité à une autre, d'associations entre elles et d'un établissement à un autre, dans la construction de son parcours commun avec les professionnels et sa famille.

Les fiches actions du DITEP de Gerland s'inscrivent à la suite des 3 axes stratégiques du secteur et viennent préciser les enjeux spécifiques à notre dispositif, à savoir :

Action 1 Gerland : Poursuivre l'adaptation du fonctionnement interne vers le passage en dispositif

Fiche action n° 1.1	Poursuivre l'adaptation du fonctionnement interne vers le passage en dispositif
Axes stratégiques correspondants	Le parcours des jeunes et l'inscription du DITEP Gerland sur son territoire
Contexte	Historiquement le DITEP de Gerland regroupe l'ITEP Maria DUBOST et le SESSAD de Gerland. Pour passer vers un fonctionnement en dispositif, cela implique de co-construire une culture commune et d'élaborer une organisation cohérente pour accompagner les jeunes dans leur parcours.
Finalité(s)	Élaborer et mettre en œuvre un fonctionnement en dispositif pour soutenir le parcours inclusif de chaque jeune.
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, etc.)	Toutes les structures du territoire.
Pilote de la fiche action	Direction du DITEP Gerland / groupe suivi de la mise en œuvre du projet de dispositif.
Equipe impliquée	Équipe du DITEP Gerland
Sous-action 1	Actualiser les outils de la loi 2002.2, de la loi de santé 2016 et des instructions de 2017, dans une logique de fonctionnement en DITEP : accueil et admissions, référents de parcours, fiche navette, etc.
Sous-action 2	Adapter le taux d'encadrement et la coordination du travail d'équipes pluridisciplinaires entre les différentes modalités d'accompagnement possibles dans le dispositif : ambulatoire, scolarité interne, scolarité partagée, UEE, hébergement séquentiel, ateliers préprofessionnels, lieux de répit ou relais extérieurs.
Sous-action 3	Restructurer l'organisation et le fonctionnement des services supports : administratifs, gestion des ressources humaines et communication : affirmer un management bienveillant sans complaisance
Sous-action 4	Renforcer la fonction ressources du DITEP : développer le partenariat sur le quartier, la ville, avec les services de protection de l'enfance, le sanitaire, et l'éducation nationale (PCPE)
Sous-action 5	Favoriser l'ouverture et la curiosité des pratiques professionnelles pour enrichir et adapter notre approche pédagogique, éducative et soignante : médiations numérique, animale, artistique contemporain, culturelle, ethno-clinique, comportementale, etc. Favoriser les formations collectives et la participation des professionnels à des colloques.

Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire COPIL de suivi de la mise en œuvre du projet de dispositif Partenariats envisagés : structures scolaires, de soin, culturelles, sportives du territoire
Indicateurs de suivi	Développement et diversité de modalité d'accompagnement adaptées à chaque jeune Développement et diversité du partenariat pour l'accueil des jeunes du DITEP.
Indicateurs de résultat	Nombre de jeunes concerné par une inscription dans des dispositifs de droit commun Nombre de jeunes en situation d'inclusion scolaire, sociale et professionnelle Nombre de ruptures de parcours (le plus faible possible)
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024, 2025, 2026.

Action 2 Gerland : Construire une entité commune du dispositif intégré

Fiche action n° 2.1	Construire une entité commune du dispositif intégré
Axes stratégiques correspondants	Préserver une contenance institutionnelle au service du parcours des jeunes
Contexte	Historiquement le DITEP de Gerland regroupe l'ITEP Maria DUBOST et le SESSAD de Gerland. Pour passer vers un fonctionnement en dispositif, cela implique de coconstruire une culture commune et d'élaborer une organisation cohérente pour accompagner les jeunes dans leur parcours.
Finalité(s)	Coconstruire une culture commune entre l'ITEP Maria DUBOST et le SESSAD de Gerland.
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, etc.)	DITEP Gerland
Pilote de la fiche action	Direction du DITEP Gerland / groupe suivi de la mise en œuvre du projet de dispositif.
Équipe impliquée	Équipe du DITEP Gerland
Sous-action 1	Valider le nom du dispositif : « DITEP » « Maria DUBOST » « ITEP » « SESSAD » « Gerland »
Sous-action 2	Valoriser et favoriser l'échanges de compétences en interne au quotidien : réunions d'équipe, médiations interdisciplinaires, fiches de missions de chacun des professionnels, transferts
Sous-action 3	Partager des temps institutionnels formels et informels entre les équipes « SESSAD et ITEP » : CVS, temps conviviaux, séminaires, accompagnement institutionnel, journées de travail institutionnelle
Sous-action 4	Valoriser et favoriser l'échanges de compétences en externe : ouvrir l'hébergement séquentiel, les ateliers préprofessionnels, organiser des journées portes ouvertes

Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire COPIL de suivi de la mise en œuvre du projet de dispositif
Indicateurs de suivi	Fluidité du travail collaboratif Participation des professionnels, des jeunes et des familles aux espaces collectifs
Indicateurs de résultat	Nombre de jeunes et de familles présents et participants aux espaces collectifs
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024, 2025, 2026.

AXE 3 Gerland : Anticiper et accompagner le projet de reconstruction du bâtiment sur le territoire

Fiche action n° 2.1	Anticiper et accompagner le projet de reconstruction du bâtiment sur le territoire
Axes stratégiques correspondants	Inscription du DITEP sur son territoire
Contexte	Projet de réhabilitation et de reconstruction du DITEP de Gerland au regard de l'échéance des baux emphytéotiques.
Finalité(s)	Construction de locaux adaptés à l'activités et au fonctionnement en DITEP.
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, etc.)	DITEP Gerland Association des PEP 69/ML Ville de Lyon SACVEL ARS
Pilote de la fiche action	Direction Générale, direction de secteur et direction du DITEP Gerland
Équipe impliquée	Administrateurs et équipe du DITEP Gerland
Sous-action 1	Définir des plans adaptés aux fonctionnement du DITEP et aux contraintes architecturales et budgétaires.
Sous-action 2	Veiller à l'implication et à la participation des professionnels comme des jeunes tout au long du projet et des choix d'aménagements du bâtiment.
Sous-action 3	Penser la structuration des nouveaux locaux dans un cadre sécurisant en interne ais aussi en tenant compte de l'environnement à plusieurs niveaux : partenariat locale, logistique et transports.
Sous-action 4	Maintenir l'accueil comme sujet de réflexion prioritaire.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire COPIL de suivi de la mise en œuvre du projet de dispositif
Indicateurs de suivi	Maintien de l'accueil durant les travaux Respect des normes de sécurité Respect du phasage des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des locaux adaptés
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2024, 2025, 2026, 2027

Glossaire

ASS	Assistant de Service Social
CMP	Centre Médico Psychologique
CMPP	Centre Médico Psycho Pédagogique
COFIL	Comité de Pilotage
DEAT	Dispositif Expérimental d'Accueil Temporaire
DIPEC	Document Individuel de Prise en Charge
DITEP	Dispositif Institutionnel Thérapeutique et Pédagogique
E.N.	Éducation Nationale
EMAS	Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation
ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail
ESMS	Établissements et Services Médicaux Sociaux
ESS	Équipe de Suivi de la Scolarisation
ET	Éducateur Technique
ETP	Équivalent Temps Plein
FGPEP	Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public
I.R.	Institut de Rééducation
ITEP	Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
OLPPR	Cœuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône
PAE	Pôle d'Accompagnement Extérieur
PCPE	Pôle de Compétences et de Prestations Extérieures
PEP 69/ML	Pupilles de l'Enseignement Public 69 / Métropole de Lyon
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PPA	Projet Personnalisé d'Accompagnement
PRS	Projet Régional de Santé
SAMNA	Service d'Accompagnement des Mineurs Non Accompagnés
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SESSAD	Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile
TND	Troubles Neurodéveloppementaux
UEE	Unité d'Enseignement Externalisée
ULIS	Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire
URPEP	Union Régionale des Pupilles de l'Enseignement Public

ANNEXES

ANNEXE 1 : FICHES DE SYNTHÈSE : DÉFINITIONS DES DIFFÉRENTES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ET DES NOTIONS DE PASSAGES ET DE PARCOURS EN DITEP

Pour rappel, chacune de ces modalités s'articule autour de l'écrit sur la définition du soin institutionnel et des différents principes des DITEP de l'association :

- Le pouvoir d'agir des jeunes accompagnés et de leurs familles.
- La continuité et la fluidité du parcours du jeune accompagné dans une dimension inclusive.
- Une réponse clinique par la conjugaison institutionnelle du thérapeutique, de l'éducatif et du pédagogique.
- Une inscription du jeune accompagné sur son territoire de vie.
- Le développement des coopérations et de la fonction ressource du DITEP sur son territoire d'intervention.

Moduler entre elles en réponses aux besoins des jeunes accompagnés une ou plusieurs de ces modalités, c'est porter une attention particulière aux passages, aux articulations et aux liens d'équipe.

FICHE 1 : MODALITE D'ACCOMPAGNEMENT AMBULATOIRE DU DITEP

L'ambulatoire ou SESSAD est une des modalités d'accompagnement et de soins du DITEP qui peut être proposée à l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte et sa famille, soit dès l'admission soit en cours d'accompagnement, dans le cadre de son Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

Cette modalité suppose que la scolarité ou la formation du jeune s'effectue en milieu ordinaire voire que les autres modalités proposées par le DITEP ne correspondent pas ou plus à ses besoins. Elle peut répondre aussi aux besoins des jeunes en situation de déscolarisation et/ou en cours d'emploi.

En tout cas, cette modalité soutient le maintien du jeune accompagné dans son environnement ordinaire et, plus largement, son processus inclusif dans les autres espaces de droit commun qu'ils fréquentent.

Par l'action des professionnels de l'ambulatoire qui interviennent sur les lieux de vie du jeune, cette modalité contribue à faciliter l'adaptation de l'environnement fragilisée voire menacée du jeune accompagné.

UNE MODALITE SPECIFIQUE REPOSANT SUR :

- Un parcours de scolarisation et/ou de formation majoritairement inclusif en milieu ordinaire
De par sa disposition dans le paysage médico-social, la modalité ambulatoire du DITEP accompagne majoritairement des jeunes dont la scolarité, la formation s'effectuent dans un cadre de droit commun de scolarité/de formation. Même si cela est parfois moins vrai avec certains grands adolescents ou jeunes adultes qui peuvent être déscolarisés et dans ce cadre bénéficier d'un suivi ambulatoire, le souci inclusif n'est pas pour autant absent. Il existerait cependant l'idée que dans le premier cas l'ambulatoire serait la meilleure solution possible, dans le second cas un « faute-de-mieux », un « ça-ou-rien » pour tenter de rompre un processus d'errance qui menacerait.

- Une intensité des manifestations comportementales compatible avec un parcours inclusif en milieu ordinaire

L'intensité des manifestations comportementales du jeune accompagné donne une indication de la/des modalités d'accompagnement proposé(s).

Faible, elle supposera un dispositif de soin plus léger, compatible avec le maintien du jeune dans la vie de son groupe en milieu ordinaire, avec des accompagnements individuels ou en groupe dans ce cadre ou à l'extérieur dans et hors temps scolaires.

Forte, elle supposera une proposition d'accueil en Accueil de Jour, le maintien du jeune dans la vie de son groupe en milieu ordinaire étant fortement fragilisé voir réinterrogé par les professionnels qui l'accompagnent dans ce cadre.

Il convient de rappeler ici combien la voix des parents est prépondérante pour le choix d'une modalité d'accompagnement et de soin. Il apparait que la tranche d'âge de l'enfant/adolescent/jeune adulte entre aussi dans l'équation dans le choix des orientations du PPA et/ou du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

- Une alternance continuité/discontinuité de l'accompagnement plus importante
La modalité d'accompagnement ambulatoire repose sur le mode de la séance qu'elle soit individuelle ou en groupe qu'elle soit éducative, rééducative et/ou thérapeutique. Ces interventions s'alternent en un temps et des lieux selon un emploi du temps défini à partir des axes du PPA formalisés entre le jeune-sa famille et le DITEP.

Nous devons cependant rester vigilants sur l'usage du terme « continuité » lorsque nous voulons parler de continuité des soins ou du parcours par exemple. Il serait plus facile d'utiliser le couple d'opposés continuité/discontinuité. En effet, les soins sont nécessairement discontinus. C'est bien parce qu'il y a une alternance de moments avec et de moments sans (soin, présence, l'autre...) que l'enfant va se construire. A bien y regarder, dans une journée, dans une semaine, dans une année, un enfant passera plus de temps sans nous qu'avec nous, à plus forte raison durant son « parcours » et encore plus si ce parcours est « de vie ». La question sera donc bien celle des liens qu'il conservera à l'intérieur de lui et de *leur qualité* après notre passage dans sa vie.

- Une spécificité des modalités d'intervention des professionnels sur le lieu de vie du jeune

La modalité ambulatoire repose sur l'intervention des professionnels dans leur ensemble sur les lieux de vie du jeune. Cela ne sous-tend pas que tous les accompagnements ont lieu sur le lieu de scolarité, de formation ou au domicile du jeune mais cela nécessite que les professionnels, éducateurs spécialisés en particulier, contribuent à la mise en lien entre le jeune, sa famille, les professionnels de l'ambulatoire et les partenaires en réponse aux besoins de celui-ci. Par leur action, les professionnels de l'ambulatoire contribuent à faciliter l'adaptation de l'environnement fragilisé voir menacé du jeune et sa famille. Ils concourent à la fonction ressource du DITEP.

FICHE 2 : MODALITE D'ACCOMPAGNEMENT ACCUEIL DE JOUR DU DITEP

L'Accueil de Jour (AJ) est une des modalités d'accompagnement et de soins du DITEP qui peut être proposée à l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte et sa famille, soit dès l'admission, soit en cours d'accompagnement dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Cette modalité suppose que le processus inclusif du jeune est fragilisé du fait de l'intensité de ses troubles, perturbant grandement l'accès aux apprentissages et sa socialisation.

L'Accueil de Jour est la seule modalité qui dispose de moyens pédagogiques adaptés. Il contribue ainsi à prévenir les ruptures de parcours scolaire et /ou professionnel et à proposer dans un espace-temps repéré, identifié et contenant, une sécurité interne aux enfants/adolescents et jeunes adultes, par un étayage renforcé.

A l'extérieur autant que possible, à l'intérieur autant que nécessaire. (AiRe)

UNE MODALITE SPECIFIQUE REPOSANT SUR :

- Un espace propice à l'expression des manifestations comportementales des jeunes accompagnés dans et hors les murs

L'AJ est proposé aux enfants et/ou adolescents voire jeunes adultes qui ont besoin d'un étayage renforcé. Il est question de l'intensité des troubles ou peut être plus précisément de l'impact de ceux-ci dans leur parcours individuel inclusif.

L'AJ peut être considéré comme un « passage », les murs rendant possible le déploiement des troubles. Il s'adresse aux enfants et/ou adolescents voire jeunes adultes pour lesquels le processus inclusif est le moins évident, le plus mis à mal. Il concerne les jeunes les plus en difficulté dans leur accès aux apprentissages et à la socialisation. Plus qu'ailleurs, le recours au tiers, à une fonction tierce dans le lien au jeune, au groupe de jeunes est une nécessité.

C'est en tout cas un espace inscrit dans une temporalité qui permet aux enfants et/ou adolescents, jeunes adultes d'exprimer leurs troubles, leurs agirs sous le regard bienveillant et contenant des professionnels.

Le travail de socialisation commence voire recommence dans ce cadre. Les murs qu'ils soient ceux de l'AJ ou de l'UEE, le rythme, l'encadrement renforcé contribue à permettre à chaque jeune :

- De vivre l'expérience du groupe comme un préalable à une future inclusion ;
- D'expérimenter le droit à l'essai/erreur que ce soit dans leur processus d'apprentissage ou de relations à l'autre.

- Un espace pédagogique spécifique

L'AJ dispose de moyens pédagogiques adaptés permettant que se poursuive/se construise de manière modulable le processus de scolarisation/de formation de l'enfant et/ou adolescent voire jeune adulte.

Ce processus repose sur des modalités de scolarisations souples et modulables que sont :

- La scolarisation/la formation interne au sein d'une unité d'enseignement interne.
- La scolarisation/la formation à temps partagée.
- La scolarisation/la formation au sein d'une unité d'enseignement externalisée primaire, collège ou lycée.

La spécificité du processus de professionnalisation des adolescents/jeunes adultes au sein du secteur des DITEP de l'association est à souligner. La possibilité d'accéder à des ateliers techniques, d'apprentissage d'une posture professionnelle dans ce cadre et/ou en stage de manière complémentaire ou concomitante au processus de scolarisation permet à chaque jeune de se mobiliser autour d'un projet professionnel futur. Ce projet prend appui sur une reconnaissance par le biais de certification/labellisation de compétences en référence à la norme et aux diplômes de l'Education Nationale, des Ministères du Travail et/ou de l'Agriculture.

Dans tous les cas, la scolarité s'accompagne d'un étayage pédagogique et éducatif au quotidien, permettant au jeune de retrouver une sécurité suffisante pour aborder les apprentissages scolaire ou professionnels de manière plus tranquille, moins souffrante.

Il convient de noter là combien ce sont d'abord des situations d'exclusion de l'environnement ordinaire que nous devons accueillir avant de repenser/penser la poursuite du processus inclusif.

- Une place nécessaire à la ritualisation et à l'intégration de la loi

En réponse aux besoins et à la problématique des jeunes accompagnés :

- L'AJ favorise l'instauration d'un rythme, de rituels (rituels de passage, rituels du quotidien...) en référence au quotidien d'un groupe identifié ;
- L'AJ se structure et structure ses réponses aux passages à l'acte des jeunes accompagnés en référence à la Loi, portée institutionnellement et incarnée au quotidien par chaque professionnel de sa place. En ce sens, la graduation des réponses des professionnels selon la place qu'ils occupent, les sanctions-réparations voire le recours au droit commun sont autant de réponses apportées au passage à l'acte des jeunes au quotidien.

FICHE 3 : MODALITE D'ACCOMPAGNEMENT ACCUEIL DE NUIT DU DITEP

L'Accueil de Nuit (AN) est une des modalités d'accompagnement et de soins du DITEP qui peut être proposée à l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte et sa famille quel que soit sa/ses autre(s) modalité(s) d'accompagnement par ailleurs au sein du DITEP soit dès l'admission, soit en cours d'accompagnement dans le cadre de son Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Cette modalité qui s'organise sous la forme d'un hébergement séquentiel vise à accueillir des jeunes en petit groupe (entre 6 et 8 selon les DITEP). Dans un souci de différenciation des temps et des lieux, deux préoccupations qui soutiennent la démarche soignante, l'Accueil de Nuit est installé à l'extérieur des murs de l'Accueil de jour.

En s'appuyant sur la dimension d'un vécu partagé du quotidien avec les professionnels qui les accompagnent, l'Accueil de Nuit permet à chaque jeune de concourir à son mieux-être psychique pour :

- Trouver/retrouver un équilibre affectif et relationnel ;
- Trouver/retrouver des relations intrafamiliales plus apaisées en proposant un lieu de respiration tant au jeune lui-même qu'à sa famille ;
- Favoriser des expériences de séparation permettant au jeune de gagner en autonomie et en confiance en ses propres capacités ;
- Soutenir sa famille en étayant la relation parents/jeune.

L'Accueil de Nuit doit se penser comme un espace familial, de sécurité.

C'est l'une des modalités qui se combine le plus fréquemment avec celle de l'Accueil de Jour et de l'Ambulatoire.

UNE MODALITE SPECIFIQUE REPOSANT SUR :

- Un espace familial, de socialisation et d'autonomisation reposant sur une gestion du quotidien partagée en petit groupe

C'est un lieu de vie accueillant et convivial destiné à recevoir les enfants/adolescents voire jeunes adultes en soirée et pour la nuit. Fondé sur une pratique d'expérimentation du quotidien, il permet d'apprendre voire de restaurer certains rituels de la vie ordinaire auquel le jeune accompagné est appelé à participer à hauteur de ses capacités et de son âge (préparation et prise du repas, toilettes, rituels du coucher). Cette organisation ritualisée favorise l'apprentissage de la temporalité et de la projection dans le temps. En ce sens, c'est un réel lieu d'expérience de la continuité du temps et du lien.

Il contribue aussi à permettre à l'enfant/adolescent de se construire un espace à soi.

Il se tient pour les jeunes qui y sont accueillis à distance de la pression scolaire et met au travail une expérience d'éloignement séquentiel, de séparation, du milieu familial quand il apparaît comme le lieu, lui aussi, des manifestations cliniques préoccupantes.

Il s'inscrit également dans une dynamique de mise au travail du processus inclusif en favorisant une inscription du jeune dans l'environnement et le lien social et en développant des liens de partenariat avec les acteurs du territoire (maison de jeunes ou de quartier, club sportif, médiathèque, activités culturelles...).

- Une modalité d'accompagnement en étayage à la fonction parentale et/ou à la Protection de l'Enfance

L'Accueil de Nuit contribue à soutenir les parents, l'environnement familial du jeune lorsque les manifestations comportementales s'expriment dans le cadre familial et/ou la famille d'accueil, le lieu de placement.

Pour ce qui concerne la famille et en appui à celle-ci, il permet une certaine distanciation, dans les relations parents/enfant à un rythme établi, de manière séquentielle contribuant ainsi à l'apaisement et à un réinvestissement des relations.

L'internat séquentiel favorise une séparation momentanée entre le jeune et sa famille. Il permet le maintien de sa place tout en offrant la possibilité aux parents voire à la fratrie de souffler, de prendre du recul, de se sortir d'une relation difficile tout en préservant la place du jeune. Il impose aux professionnels de penser les éprouvés de séparation de chacun, afin de promouvoir les adaptations et les organisations nécessaires, et de favoriser la mise en mots. Partir, revenir suppose une parole, un échange d'autant plus important que sur le devant de la scène apparaissent, durant ces moments de séparations, des manifestations tant chez le jeune lui-même que sa famille.

Il offre en tout cas la possibilité à l'enfant/adolescent d'expérimenter la séparation. L'expérience de séparation qui en découle concourt au processus d'autonomisation et d'individualisation de l'enfant.

L'Accueil de Nuit intervient donc en subsidiarité de la fonction parentale et non pas en substitution voire en suppléance comme c'est le cas des dispositifs de Protection de l'Enfance. Pour autant, il n'est pas antinomique d'accueillir des jeunes placés en MECS, famille d'accueil, ou avec une mesure sociale. La place de chacun et le lien entre tous permet d'accompagner l'enfant/l'adolescent dans une globalité en complémentarité.

- Une modalité d'accompagnement contractualisée avec le jeune, sa famille et les professionnels de l'Accueil de Nuit, en référence au PPA

L'Accueil de Nuit favorise une rythmicité contribuant à l'accompagnement du jeune et sa famille dans des moments de transitions concrets. Pour les jeunes que nous accompagnons, c'est là un lieu spécifique de l'apprentissage de la temporalité et de la projection dans le temps, un réel lieu de l'expérience du lien. En ce sens, dès le premier accueil du jeune, la contractualisation de la durée de l'hébergement (nombre de nuitée, durée de l'hébergement) doit être précisée en prenant appui sur des objectifs de travail définis dans le cadre du PPA.

- Une modalité d'accompagnement disposant d'une équipe dédiée

Une équipe dédiée (E.S, M.E, maîtresse de maison, veilleur de nuit) accompagne les enfants/adolescents en veillant à assurer un travail de coordination et d'articulation autour de chacun des jeunes accueillis avec leurs familles, les professionnels de l'A.J et/ou de l'ambulatoire afin de garantir et d'assurer une continuité dans la mise en œuvre du PPA du jeune.

Ces temps de liaisons lors des moments de passage du jeune d'un lieu à l'autre et de travail en commun dans les espaces de réunions dédiées (réunions de synthèse, réunion clinique) permettent ainsi de nommer ce qui fonctionne et dysfonctionne d'un espace à l'autre, contribuant à faire enveloppe en équipe autour des besoins de l'enfant/sa famille.

FICHE 4 : FLUDIFIER LES PARCOURS, MODULER L'ACCOMPAGNEMENT C'EST PORTER UNE ATTENTION PARTICULIERE AUX PASSAGES, AUX ARTICULATIONS

La transformation de l'ITEP en DITEP apporte un degré supplémentaire de complexité à l'organisation.

- Pour un parcours commun

L'organisation du DITEP propose plusieurs modalités de soin et d'accompagnement qui imposent l'élaboration, la formation et l'entretien d'un réseau complexe d'articulations, liens ou interconnexions entre elles et des possibilités pour l'enfant/adolescent/le jeune adulte de passages d'une modalité à une autre, d'associations entre elles et d'un établissement à un autre, dans la construction de son parcours commun avec les professionnels et sa famille.

La nécessaire attention portée aux liens et articulations suppose qu'elle soit permise, pensée et construite dans l'organisation du travail. C'est l'espace des réunions professionnelles.

Cette complexité est encore accrue quand on ajoute que le DITEP est à considérer dans son territoire, soit un environnement qui apportera son lot d'interactions (partenariats, familles, ...) qui accroîtront la complexité du réseau des liens.

Si le soin s'appuie sur un cadre concret (lieux, horaires, personnels), il est aussi fait d'une matière plus abstraite, *la relation*. C'est elle qui sera mobilisée entre soignants et enfants/adolescents et leurs familles dès l'admission, c'est elle qui sera malaxée en une foule de variantes durant tout le parcours commun du jeune avec nous.

Nous avons indiqué précédemment l'existence d'un effet retour du soin aux enfants/adolescents vers les professionnels. Il atteste de la qualité relationnelle du soin mise en jeu dans les différentes modalités et de sa dimension psycho-affective. Il indique alors un aspect particulier du soin : le soin doit aussi *prendre soin des soignants*.

Les réunions de synthèse, les réunions de réflexion clinique et d'analyse des pratiques professionnelles sont des temps cruciaux pour permettre de réduire les tensions, de soulager du négatif qui va potentiellement s'accumuler dans la psyché de chacun et pour sauvegarder les liens entre professionnels et les liens des professionnels avec l'enfant, l'adolescent/le jeune adulte et sa famille voire les partenaires.

Nous comprenons dès lors qu'il nous faut prendre en compte cette dimension relationnelle quand il est question des liens, articulations entre modalités de soin et des passages de l'une à l'autre.

Ces espaces de travail apportent une large contribution à la réflexion sur les liens, articulations et passages.

Les professionnels veilleront à transformer les accidents du chemin (ils ne cesseront pas avec le début des soins !) en occasions nouvelles pour l'enfant, l'adolescent/le jeune adulte de construire ou développer ses capacités de relation, d'apprentissage, de curiosité pour le monde car il aura acquis, dans l'idéal, la conviction suffisamment solide qu'il en est capable ou qu'il peut et saura, en cas de défaillance, demander de l'aide.

Ce qui fait le « commun » dans ce parcours se sont aussi les expériences émotionnelles partagées : ainsi par exemple, une trop grande *solitude* chez l'enfant mobilisera le sentiment de solitude du professionnel, rappelant si nécessaire la qualité relationnelle du soin. Selon cette logique de réverbération (ou de *retour*) des affects un autre sentiment est mis en exergue, il s'agit de la *confiance*. Celle qui devra s'établir entre l'enfant et le/les

professionnel(s), celle que le professionnel aura besoin de trouver et sur laquelle il aura besoin de compter auprès de ses collègues, de son équipe, de ses cadres.

- Le temps du parcours

Le temps est marqué par des rythmes

Le rythme de la semaine, celui des vacances scolaires avec parmi elles l'interruption plus longue des vacances d'été, valable pour les enfants/adolescents voire jeunes adultes comme pour les professionnels, pourrait bien jouer le même rôle. Leur permettre grâce à cette alternance présence /absence de faire exister le lien, de le mettre à l'épreuve de l'absence, de s'assurer de la qualité du lien.

Au fond, notre travail avec les enfants serait de leur permettre de **développer leur capacité à prendre soin d'eux-mêmes**.

A ces rythmes socialement établis, s'ajouteront des rythmes créés par et dans l'espace institutionnel de soin, permettant d'introduire et de valoriser la discontinuité là où les enfants/adolescents réclament une continuité sans faille, de faire exister le temps et ses limites, de *différer pour différencier*.

Ces différenciations dans le temps complèteront celles dans l'espace où dedans sera distingué de dehors, l'intérieur de l'extérieur, avec la mise en place d'une attention et d'une préoccupation particulière pour les moments d'articulation, de transition, de séparation, de passage d'un lieu à un autre, d'un projet à un autre. Les rituels, de passage, seront un outil précieux dans ces occasions.

Force est de constater que ces rituels se sont perdus et la période de pandémie n'est sans doute pas seule en cause. Tout se passerait comme si, dans la mesure où les passages restent à l'intérieur du DITEP, d'une modalité à l'autre, nous considérons que les enfants pouvaient se passer de notre/leur « cérémonie » solennelle et festive qui donnait tout son sens à la séparation entre nous.

N'aurions-nous pas intérêt à faire revivre ces moments symboliquement et émotionnellement précieux, moments de plaisir partagés, à l'intérieur du DITEP, qui signifieraient les paliers franchis peu à peu par les enfants, avec les enfants, leur parcours accidenté ?

Parcours, autonomie, autodétermination

Ce qui précède invite à considérer l'autonomie comme relative. Elle l'est en tout cas pour chacun d'entre nous qui ne saurions nous dégager des devoirs, obligations, traditions, limites, bornes, lois (B. Latour, 2000)⁵ qui ordonnent notre société et nous contraignent.

Cette autonomie souhaitée pour les enfants/adolescents voire jeunes adultes ne saurait être autrement que pour nous même, un idéal lointain ou même un leurre car, comme le soutient E. Morin, « *Toute vie humaine autonome est un tissu de dépendances incroyables.* » (1990, p. 261)⁶.

D'ailleurs, n'est-ce pas ce qui occupe l'essentiel de notre temps de réflexion collectif en équipe, dénouer – ce sera toujours en partie seulement – l'entrelacs des interactions, interrelations multiples qui nous lie les uns aux autres, professionnels et enfants, pour accéder à des bribes de sens qui misent bout à bout, au fil du temps, viendront enrichir *le récit* que nous coconstruirons ensemble.

Ce récit, coconstruit, rendra à l'enfant ce qui lui appartient, son histoire, celle qui a précédé sa rencontre avec nous, celle de notre compagnonnage pendant quelques mois ou années, avec ses parents, et qu'il lui reviendra, après nous, d'enrichir avec d'autres.

⁵ Latour B., 2000, *Factures/fractures : de la notion de réseau à celle d'attachement*, in André Micoud et Michel Peroni, *Ce qui nous relie*, éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues, pp. 189-208.

⁶ Morin E., 1990, *Science avec conscience*, Points/Fayard/Seuil.

Le parcours ne se suffirait pas à lui-même, il appellerait le récit pour le raconter.

L'autodétermination chez l'enfant/adolescent ou son « pouvoir d'agir » comme la désigne D. PIVETEAU dans son dernier rapport (2022)⁷ ne pourrait dès lors que suivre la voie de la modestie empruntée jusque-là. « Pouvoir d'agir » oui, mais/et dans la mesure de ses moyens que nous aurons contribué autant que possible à développer chez lui.

L'idée étant, qu'après avoir augmenté sa capacité d'autonomie (relative), qu'il ait pu aussi apprendre, auprès de nous, la méthode qui lui permettra de poursuivre le travail et ainsi d'ouvrir encore son regard sur le monde et son « pouvoir » de le conquérir. Paradoxalement nous donnerons à l'enfant/adolescents les outils pour qu'il cultive ses dépendances, qu'il soit en relation, y compris pouvoir demander de l'aide lorsque ça ne va pas. Au fond, acquérir de l'autonomie c'est aussi acquérir la capacité de pouvoir se faire aider.

⁷ Piveteau D., 2022, *Experts, acteurs, ensemble...pour une société qui change*, <https://www.cnape.fr/documents/rapport-experts-acteurs-ensemble-denis-piveteau-15-fevrier-2022/>

ANNEXE 2 : CARTOGRAPHIE

Le DITEP de Gerland, et plus largement le secteur DITEP des PEP69/ML ont réalisé un travail d'identification de certaines données ayant permis la création d'une cartographie spécifique avec notamment les :

- « Lieux d'habitation du représentant légal des jeunes du DITEP de Gerland – 2021 »
- « Lieux des accompagnements éducatifs des jeunes du DITEP de Gerland – 2021 »
- « Modalités d'accompagnement des jeunes du DITEP de Gerland– 2021 »
- « Modalités lieux de scolarisation des jeunes du DITEP de Gerland – 2021 »

Et pour l'ensemble du secteur DITEP de l'association :

- « Lieux d'habitation du représentant légal des jeunes des 3 DITEP – 2021 »
- « Lieux de scolarisation extérieure des jeunes des DITEP – 2022 »

Toutes ces cartes sont accessibles sur le lien :

<https://sites.google.com/lespep69.org/cartographie-ditep-pep69ml>

ou à partir du QRCode :

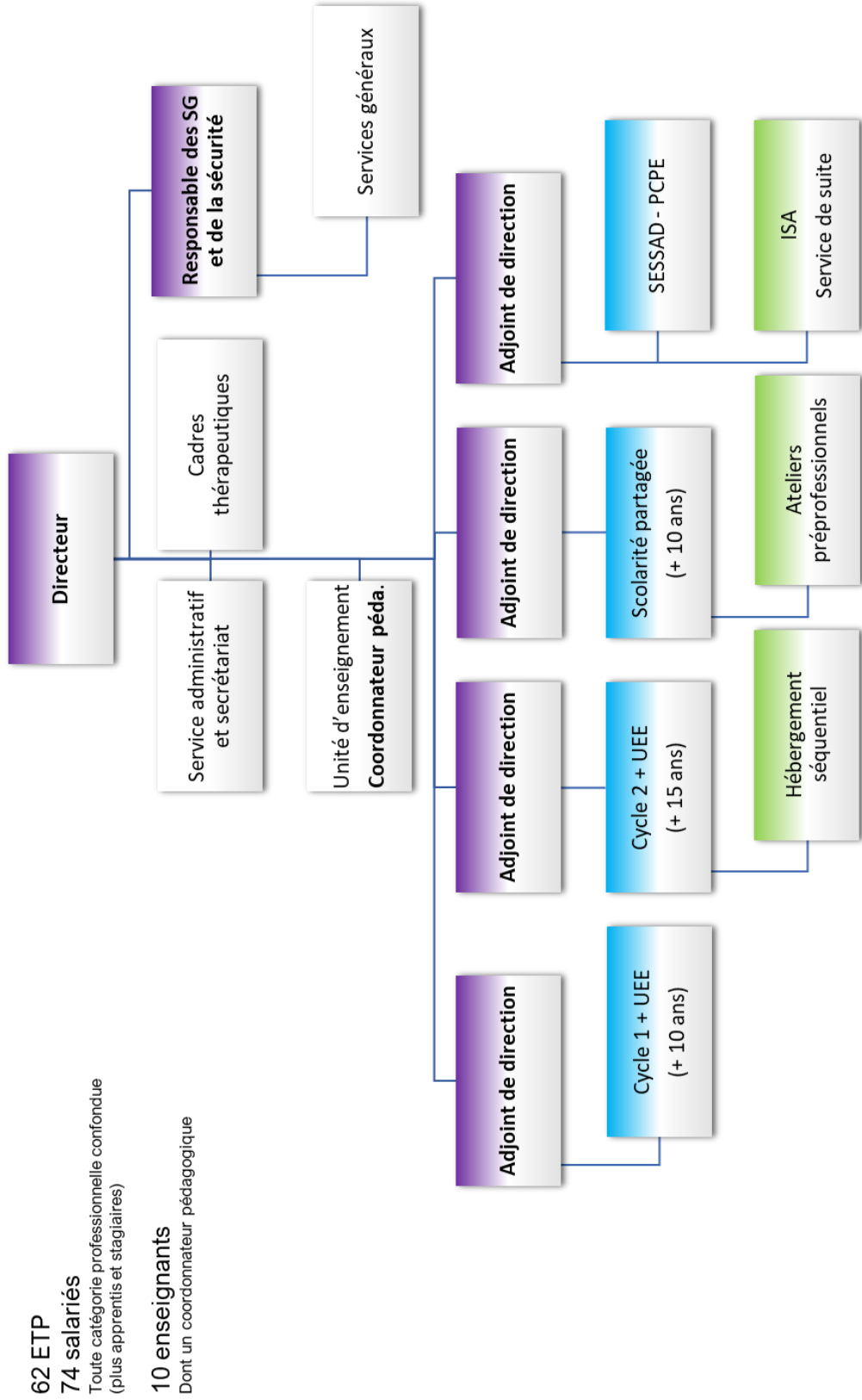


ANNEXE 3 : RECCUEIL DES ATTENTES DES FAMILLES

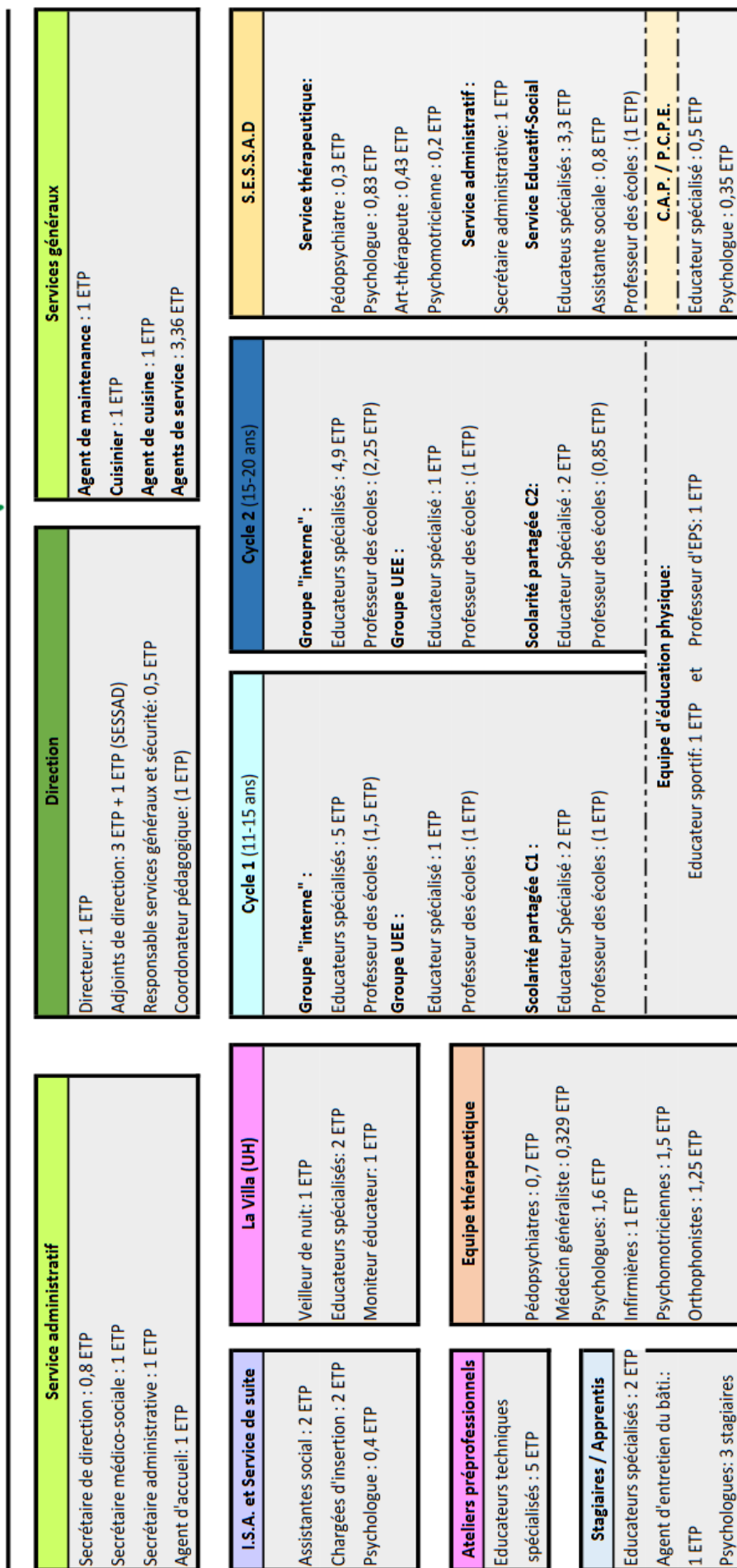
RECCUEIL DES ATTENTES DES FAMILLES – DITEP GERLAND 2022

Age de l'enfant	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans
Scolarité au sein du DITEP Gerland	Scolarité partagée	Unité d'enseignement Externalisé (UEE)	4 en interne 1 en UEE	4 en interne	2 en interne 1 en UEE	Scolarité partagée	UEE
Nombre de réponses sur 16 questionnaires retournés	1	1	5	4	3	1	1
Quelles sont vos sources de satisfaction concernant le DITEP de Gerland ?	Prise en charge au niveau des soins (professionnels de santé)	Etre au collège en UEE	<u>Interne:</u> Encadrement/ Soutien/ Réactivité des professionnels (en cas de conflits) / Cours de sport et classe/ Progression de mon fils Pour l'UEE : Etre au collège	SMS pour absentéisme/ Communication / Prise en charge	<u>Interne:</u> -Ecoute et communication UEE -Proposition d'aménagement	Réactivité des professionnels (en cas de conflits), aménagement emploi du temps et modalités d'accompagnement / Disponibilité	Communication et écoute des professionnels / Les supports utilisés
Quelles sont vos sources d'insatisfaction concernant le DITEP de Gerland ?	Aucune	Plus de sport (piscine)	<u>Interne</u> « les activités c'est de la merde, sauf le sport et la classe » <u>UEE:</u> Ne pas être en inclusion	Absentéisme des professionnels/ Emploi du temps trop léger/ Gestes faits par des professionnels (bloquer mon fils par le bras)	<u>UEE:</u> Absence réunion parents /professionnels <u>Interne:</u> Emploi du temps léger, absence enseignant, communication	/	Manque de réunion Parents/professionnel
Avez-vous des propositions d'amélioration ?	Non	/	<u>Interne:</u> Plus de temps de travail (Français, Math et Anglais)	Plus de sorties Réunions entre parents, plus de réunion familles Plus de classe	<u>UEE:</u> Réunion thérapeutique, famille et jeune <u>Interne:</u> Plus de classe	Rencontre Famille/ITEP	Temps d'écoute des familles
Que pourriez-vous apporter dans le cadre du DITEP de Gerland ?	Ne sait pas pour le moment	/	<u>Interne:</u> Réalisation de stage, aller au collège	La présence des parents aux activités	/	/	/

Organigramme hiérarchique



ORGANIGRAMME FONCTIONNEL





SERVICE I.S.A.

Projet de fonctionnement

<u>1/Contexte dans lequel se situe le Service</u>	803
<u>2/ Organisation générale</u>	803
<u>2.1/Composition de l'équipe</u>	803
<u>2.2/ Organisation</u>	804
<u>2.2.1/ Groupe de travail :</u>	804
<u>2.2.2/Temps clinique : Le lundi matin de 10h à 11h (à la fréquence d'une fois par mois) :</u>	814
<u>Des situations spécifiques sont étudiés en équipes interdisciplinaires afin d'apporter un éclairage clinique pour élaborer des axes de travaux pertinents.</u>	814
<u>2.2.3/APP :</u>	814
<u>2.2.4/Réunion bilan: tous les ans un travail de bilan est réalisé et se donne plusieurs objectifs:</u>	825
<u>3/Missions et modalités : pôle transversale au service des équipes</u>	825
<u>3.1/Volet insertion:</u>	825
<u>3.1.1/ objectifs</u>	825
<u>3.1.2/modalité de sollicitation</u>	836
<u>3.2/Volet travail avec la famille</u>	883
<u>3.2.1/travail sur la dynamique familiale</u>	83
<u>Les personnes accompagnées : besoins et caractéristiques:</u>	83
<u>Modalité de sollicitation:</u>	84
<u>3.2.2/Groupe de parents:</u>	84
<u>3.3/ Volet : Situations de protection de l'enfance ou majeur vulnérable</u>	885
<u>3.3.1/Instruction d'une Information préoccupante/signalement</u>	885
<u>Définition :</u>	885
<u>Place des parents / travail avec la famille</u>	885
<u>Rôle de l'instance de régulation</u>	850
<u>Rôle du service ISA</u>	860
<u>3.3.2/ signalement</u>	871
<u>3.3.3/Majeur vulnérable</u>	871
<u>3.4/Service de suite (ASS et chargé d'insertion)</u>	871
<u>3.5/Structurations des partenariats et réseaux</u>	882

1/CONTEXTE DANS LEQUEL SE SITUE LE SERVICE

La création du service I.S.A. (service Insertion sociale et Accompagnement) répond à un besoin de transversalité de l'accompagnement social ; dynamique organisationnelle qui rejoint les évolutions règlementaires et législatives actuelles – orientation de la commande publique.

Dans le cadre du décret de 2017, les ITEP et SESSAD sont invités à fonctionner en « dispositif intégré » pour faciliter les parcours des jeunes entre les différentes modalités d'accompagnement, limiter les recours à la CDAPH et permettre ainsi une meilleure adaptation à leurs besoins.

Ainsi en tant que dispositif intégré, nous avons la responsabilité de garantir la fluidité de l'accompagnement des jeunes. Dans la continuité du travail déjà amorcé au niveau de notre association, le service ISA est un outil transversal à destination de l'ensemble des professionnels et des jeunes accueillis au sein du DITEP de Gerland.

L'année scolaire 2021-2022 est l'année de la construction collective de ce nouveau pôle, de l'élaboration de ses modalités de fonctionnement au service de l'ensemble de la communauté de travail, des jeunes et de leurs familles.

2/ ORGANISATION GENERALE.

2.1/COMPOSITION DE L'EQUIPE

- Psychologue : Mme Goujon
- Assistante De Service Social : Mme Lapalus
- Chargée d'insertion : Mme Castillon
- Chargée d'insertion : Mme Chancelier
- Assistante de Service Social : Mme Piegay
- Assistante de Service Social : Mme Carceles
- Adjoint de direction: D. Rodot

Il est à noter que chacun des membres de l'équipe du pôle social et insertion est engagé à la fois dans les missions spécifiques dédiées au service ISA mais également dans des actions transversales à l'ensemble du DITEP Gerland (groupe de travail, ISP...)

2.2/ ORGANISATION

L'équipe du pôle ressources Isa est située dans les locaux annexes du CMD, avec une entrée dans la cour du cycle 1 (dédiée aux jeunes accompagnés et aux professionnels) et une entrée indépendante rue Challemel Lacour (entrée dédiée aux jeunes sur rendez-vous et aux familles). Les Assistantes de Service Social se partagent par ailleurs un bureau au cœur de l'établissement (rez-de-chaussée).

2.2.1/ GROUPE DE TRAVAIL :

Lundi matin (9h-10h30) :

C'est lors de ce temps de travail, rassemblant l'ensemble de l'équipe que sont abordées les situations issues des sollicitations directes (émanant des groupes de travail des équipes et/ou des cadres institutionnels). L'analyse en équipe pluridisciplinaire vise à élaborer des modalités de réponses de la façon la plus globale possible. Ce sont, soit des propositions d'actions, de soutiens ou des propositions d'orientation vers des partenaires identifiés.

Jeudi matin :

Un second temps de travail dédié plus spécifiquement à l'élaboration autour de situations précises et de suivi des actions en cours. C'est un temps de travail qui engagera tout ou partie de l'équipe en fonction des besoins repérés, et ou pourront être conviés d'autres professionnel concerné par une situation abordée.

2.2.2/TEMPS CLINIQUE : LE LUNDI MATIN DE 10H A 11H (A LA FREQUENCE D'UNE FOIS PAR MOIS) :

Des situations spécifiques sont étudiés en équipes interdisciplinaires afin d'apporter un éclairage clinique pour élaborer des axes de travaux pertinents.

2.2.3/APP :

“dispositifs dans lesquels les sujets sont invités à s'impliquer dans l'analyse, c'est-à-dire à travailler à la co-construction du sens de leurs pratiques et/ou à l'amélioration des techniques professionnelles; conduisent à une élaboration en situation interindividuelle, le plus souvent groupale, s'inscrivant dans une certaine durée et nécessitant la présence d'un animateur, en général professionnel lui-même dans le domaine des pratiques analysées, garant du dispositif en lien avec des références théoriques affirmées » (Blanchard-Laville et Fablet, 1996, p. 262-263).”

2.2.4/REUNION BILAN: TOUS LES ANS UN TRAVAIL DE BILAN EST REALISE ET SE DONNE PLUSIEURS OBJECTIFS:

- Élaboration d'un bilan de fin d'année qui vise à croiser quantitativement et qualitativement les données des différentes mesures instruites et leurs effets éventuels. Cela concerne les actions directes auprès des jeunes et les actions transversales dans le fonctionnement du Ditep.
- Bilan de fonctionnement du pôle ressource Isa (dynamique équipe, fonctionnement au sein du Ditep, évaluation des différents projets menés...)

3/MISSIONS ET MODALITES : POLE TRANSVERSALE AU SERVICE DES EQUIPES

3.1/VOLET INSERTION:

Accompagner c'est « **faire faire avec** » et « **pas à la place de** » et c'est à chaque fois un parcours unique suivant la personne.

3.1.1/ OBJECTIFS

Trois axes peuvent être travaillés et sont souvent en interconnexion :

- Accompagner à concrétiser un projet de formation professionnelle et/ou d'emploi (milieu ordinaire ou protégé) et de vie. Accompagner c'est faire faire avec et pas à la place de et c'est unique suivant la personne.
- Accompagner à créer du lien social tout au long de l'accompagnement et pour l'après DITEP
- Aider à connaître ses droits et devoirs et accompagner dans les démarches administratives diverses (santé, justice, citoyenneté, logement...)

Les objectifs de l'intervention des chargées d'insertion se construisent en suivant les axes de travail du PPA pour intervenir en support des équipes dans un lien avec le référent régulièrement ou ponctuellement Ce peut être des interventions directement auprès du jeune ou pas, au cours de rendez-vous individuel ou groupal pour travailler les thématiques suivantes :

- Développer la connaissance de soi :
- Déterminer ses atouts et ses freins
- Définir ses besoins
- Connaître ses centres d'intérêts et ses motivations
- Aider à prendre confiance en soi
- Aider à acquérir des comportements adaptés et une posture d'adulte
- Accepter et réfléchir à sa situation de handicap
- Découvrir le milieu du travail protégé, des esat ou esat d'insertion...
- Visites et stages

et / ou

- Découvrir le milieu du travail ordinaire

- Rechercher des informations sur les métiers, les formations
- Réaliser des visites, des stages
- Repérer les institutions Pôle Emploi, Cap Emploi..., les structures partenaires nécessaires et/ou aidantes pour son projet
- Réaliser un CV, une lettre de motivation
- Être en capacité d'appeler un employeur, de se présenter à lui de façon adaptée
- Maîtriser un minimum l'outil informatique pour le quotidien (envoyer, recevoir mail, pièces jointe...)

Il s'agit ainsi de répondre de répondre aux questions relatives à:

- L'élaboration d'un projet, la connaissance de soi (ses atouts, ses difficultés...)
- l'insertion professionnelle
- l'insertion par le logement
- l'accompagnement dans des démarches d'accès aux droits commun sur les volets insertion, logement et soins...)

3.1.2/MODALITE DE SOLLICITATION

L'élaboration de la demande est élaborée sur les équipes d'accompagnement et validée par l'adjoint. Le référent porte la demande auprès d'Isa (mail/contact direct/téléphone). Un rendez-vous est pris pour qu'une présentation synthétique (écrite ou orale) de la situation (référént ou adjoint), soit traitée dans la réunion d'équipe Isa le lundi matin où seront élaborées les modalités de réponse.

3.2/VOLET TRAVAIL AVEC LA FAMILLE

3.2.1/TRAVAIL SUR LA DYNAMIQUE FAMILIALE

LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : BESOINS ET CARACTERISTIQUES :

Les adolescents que nous accueillons arrivent avec un lourd passé, une histoire souvent douloureuse et chaotique. Sur le plan social, ces adolescents proviennent la plupart du temps de milieux précarisés. Ils ont souvent subi dès la petite enfance des négligences graves. Les événements traumatiques et les placements institutionnels précoces et multiples sont également fréquents.

Travail d'accompagnement individuel des familles :

Nous avons fait le constat nécessaire que, pour un accompagnement bénéfique des adolescents accueillis, il nous faut davantage de contacts avec la famille ou leurs responsables légaux. En effet le travail vers l'autonomisation des adolescents passe nécessairement par la prise en compte du système d'appartenance familiale dans lequel ils ont grandi, évolué et qu'ils ont investi profondément et intensément quel que soit le niveau de difficultés rencontré.

Prendre en compte la dimension familiale permet d'avoir accès à une compréhension plus affinée du fonctionnement des liens familiaux. La nécessité d'être attentif au climat et à l'état des relations tant avec les parents que la fratrie constitue un espace de travail précieux.

L'idée première de ces rencontres familiales régulières est qu'elles soient menées en équipe pluridisciplinaire et notamment en lien avec les professionnels ayant le plus directement en charge l'adolescent (réfèrent ou tout professionnel jouant un rôle subjectif majeur auprès du jeune concerné, Assistante Sociale et psychologue). L'objectif est de permettre la naissance d'un discours commun.

La proposition qui est faite à la famille est de parler ensemble du quotidien de l'adolescent, de son va et vient entre la maison, l'institution, parfois le collège ou le lycée, de nous permettre un échange mutuel. Il s'agit de s'approprier, d'accueillir ces personnes avec leur part de souffrance, s'autoriser à être confrontant sans être jugeant. Ces familles ont connu beaucoup d'intervenants avant nous, pour diverses raisons et vécu ceux-ci comme intrusifs parfois. Elles ont subi des décisions ressenties comme arbitraires, injustes et brutales. Créer une relation de confiance avec ces familles profondément méfiantes prend du temps et est un travail engageant.

Cela pourra permettre aussi à la famille d'explorer un dispositif thérapeutique nouveau, de questionner des dysfonctionnements, voire d'amorcer des possibilités de changement en tentant de dégager l'adolescent de sa place d'enfant désigné

La séance mensuelle ou bimensuelle se propose avant tout de travailler dans le sens d'une reconnaissance mutuelle pour ensuite accéder à une alliance entre la famille et l'institution qui soit soutenante pour l'adolescent.

MODALITE DE SOLLICITATION :

L'indication d'entretien familial est évaluée et décidée en équipe pluridisciplinaire au terme de réflexions menées lors des groupes de travail des différents cycles. L'adjoint de direction porte ensuite la demande à traiter sur le groupe de travail d'ISA. Après échange en équipe ISA, les entretiens familiaux sont proposés, mais non imposés à la famille.

Les séances seront de 45 min toutes les 2 ou 3 semaines. Les "co-thérapeutes" s'engagent dans la mesure du possible à être présents à la totalité des entretiens. Un temps de 15 min est à prévoir en post-séance pour débriefer.

3.2.2/GROUPE DE PARENTS :

Nous avons pour projet et de manière concomitante à la mise en place de ce travail d'accompagnement individuel des familles, la mise en œuvre d'un groupe de parents. Ce dispositif sera mensuel et différencié du travail famille par famille. Il aura avant tout pour mission de restaurer la fonction parentale en partageant des expériences, en s'interrogeant et se questionnant mutuellement, en écoutant simplement d'autres parents. Le cadre proposé serait une rencontre mensuelle d'une heure en dehors des murs de l'institution le jeudi matin entre 9h30 et 10h30. Nous explorons pour le moment différentes pistes (bars associatifs privatisés, local prêté par la mairie). Les thématiques abordées seront choisies en fonction des besoins des parents qui seront présents. Ce groupe de parents est pensé en transversal au DITEP et sera proposé à l'ensemble des parents sur inscription. Il sera composé de 12 parents maximum et 3 animateurs fixes (2 AS (Sessad et Itep) et psychologue) avec des interventions possibles d'autres professionnels sur des thématiques précises (par exemple : alimentation, sommeil, addiction, écran...etc). En fonction du nombre d'inscrits nous pourrions envisager de proposer 2 groupes par mois si nécessaire.

3.3.1/INSTRUCTION D'UNE INFORMATION PREOCCUPANTE/SIGNALEMENT

DEFINITION :

La situation d'un mineur « en danger ou en risque de l'être » (selon la formulation imposée par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance) a vocation à faire l'objet d'une information préoccupante envoyée au service départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Art. R226-2-2

L'information préoccupante est une information transmise à la cellule départementale mentionnée au deuxième alinéa de l'article [L. 226-3](#) pour alerter le président du conseil départemental sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement :

- Pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être, ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être.

La finalité de cette transmission est d'évaluer la situation d'un mineur et de déterminer les actions de protection et d'aide dont ce mineur et sa famille peuvent bénéficier. L'information préoccupante est à distinguer du signalement, terme réservé à la saisine de l'autorité judiciaire, en cas de situation de maltraitements avérés, revêtant donc un caractère de traitement en urgence.

PLACE DES PARENTS / TRAVAIL AVEC LA FAMILLE

Les parents sont des acteurs essentiels dans l'accompagnement des jeunes. Leur implication doit toujours être recherchée et le partage des inquiétudes privilégié en amont de toute transmission éventuelle d'une information préoccupante aux services de la protection de l'enfance.

Dans la mesure du possible, il s'agit de permettre un accompagnement des parents pour qu'eux-mêmes puissent formuler une demande de soutien éducatif ou, le cas échéant, qu'ils soient en accord avec la démarche du DITEP auprès des services de la protection de l'enfance. L'accompagnement des parents peut aller jusqu'à la possibilité de transmettre un écrit à la maison de la métropole, ou de les accompagner physiquement, à la demande et en soutien de la famille, en fonction des besoins exprimés.

De manière générale, une information systématique doit être faite à la famille en amont de la transmission éventuelle de l'IP. En fonction de la situation, du positionnement de la famille et des liens avec le DITEP, le choix de l'interlocuteur privilégié au sein de l'établissement sera décidé en commission IP. De même, les modalités de rencontre et d'accompagnement de la famille les plus adaptées à la situation seront définies (rencontre, VAD, etc.). Il conviendra d'éviter qu'un professionnel porte seul la parole de l'institution.

ROLE DE L'INSTANCE DE REGULATION

L'instance de régulation est un groupe de travail ad hoc qui sera mis en place à la rentrée 2022/2023 pour chaque situation, garantissant un regard croisé d'expertises : éducative (référént du jeune), sociale (AS), médicale (médecin) et institutionnelle (membre de l'équipe de direction).

La commission aura pour rôle de définir la stratégie à mettre en place au regard de chaque situation. Cela permettra de proposer une réponse individualisée, de définir la temporalité adaptée et le rôle de chacun en fonction des liens préexistants et déjà construits avec le jeune et sa famille.

ROLE DU SERVICE ISA

Le service ISA devient dans sa fonction transversale référent des questions IP et plus largement des questions relatives à la protection de l'enfance.

La coordination de cette procédure portée par le service ISA est donc cohérente. Elle permet de garantir un suivi de chaque situation avec un maintien de délais raisonnables pour réagir à chaque situation de jeune en danger ou risquant de l'être, apportée par un membre de la communauté de travail.

Le service dans cette fonction de référent reste également service ressource pour tout professionnel ayant des questionnements ou rencontrant une situation particulière.

Qui ?	Fait quoi ?
Professionnel DITEP	Partage des inquiétudes en Groupe de Travail avec recueil d'informations concrètes retranscrites dans evasoft.
Référent du jeune	Mobilisation du service ISA (AS) si non représenté lors du GT.
Coordination AS	Mise en place par le service ISA d'une commission IP : organisation d'une réunion en présence du référent du jeune, d'une AS, d'un médecin spécialiste et d'un membre de l'équipe de direction pour évaluer la situation et définir la stratégie à mettre en place (rédaction ou non de l'IP, temporalité, etc.) et le rôle de chacun (lien avec le jeune, lien avec la famille, etc.). Retranscription de la stratégie en GT avec écrit et suivi sur evasoft.
ISA (AS)	Coordination du suivi et suivi des délais
Direction (P. BAËS) / AS	Signature de l'IP
Binôme Direction / éducateur ou ASS	Lecture de l'IP, avant envoi, à tous les détenteurs de l'autorité parentale et en présence du jeune ou sur un deuxième temps prévoir un temps de transmission au jeune.

3.3.2/ SIGNALEMENT

En cas de danger grave et imminent, et/ou si la famille n'accepte pas les aides proposées

« Le signalement est un écrit envoyé au Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance du lieu où se sont produits les faits. Cette démarche reste exceptionnelle. En effet, il s'agit d'un acte judiciaire qui s'applique donc aux situations les plus urgentes et les plus graves, une infraction a été commise à l'encontre d'un mineur. »

3.3.3/MAJEUR VULNERABLE

Cela concerne les jeunes ayant très peu d'autonomie, sans relais suffisant de la part du milieu familial et/ou en danger dans son environnement.

La décision d'instruire une demande se fait à partir du groupe de travail qui identifie une situation problématique.

Le cadre (médecin ou adjoint) sollicite Isa pour évaluation de la situation. En cas de besoin le référent est invité, **attention** la présence d'un médecin sera indispensable pour l'instruction du dossier.

L'étude de la situation se fait le lundi en équipe Isa qui définit à ce moment-là les porteurs de l'instruction.

La mise en œuvre de ces mesures feront annuellement l'objet d'un bilan quantitatif (nombre de dossiers traités) et qualitatif (répercussions et effets à termes dans une situation).

3.4/SERVICE DE SUITE (ASS ET CHARGE D'INSERTION)

« **Code de l'action sociale et des familles, Annexe XXIV au [décret n° 89-798 du 27 octobre 1989](#), article 8**

L'établissement ou le service assure l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle de l'adolescent à sa sortie. Afin d'apporter son appui au jeune et à sa famille, en liaison avec les services administratifs et sociaux compétents auxquels il ne se substitue pas, il apporte son concours aux démarches nécessaires pour faciliter l'insertion professionnelle et l'insertion sociale.

Cet accompagnement court sur une durée maximum de trois ans. » **au plus tard à partir de vingt ans.**

Le service de suite n'est pas en soi un service d'accompagnement, il intervient pour assurer une aide ponctuelle pendant trois ans à la demande d'un jeune et ou de sa famille.

Le service de suite n'est pas le service qui a la charge de la réorientation des jeunes. Il intervient à partir de l'instant où le jeune quitte l'établissement, lorsqu'il n'est plus inscrit sur les listes des jeunes accompagnés, et s'il n'est pas réorienté vers un nouvel établissement ou service. Il faut ainsi distinguer les jeunes sortants et les jeunes inscrits sur liste du service de suite.

Attention l'accès au dossier fait l'objet d'une procédure annexe, toute communication nécessite obligatoirement une demande écrite au Directeur et un accompagnement à la prise de connaissance par la personne.

L'équipe référente a la charge d'élaborer et de réaliser le projet de fin d'accompagnement (orientation, sollicitation de services tiers...). Un bilan synthétique de fin d'accompagnement doit être intégré à evasoft par le

réfèrent afin de retracer les conditions de la fin d'accueil et les coordonnées. L'équipe référente prévoit un temps de rencontre avec les professionnels de l'équipe ISA afin qu'une première prise de contact puisse matérialiser le changement de statut.

Faire un courrier type pour les jeunes et familles à l'arrêt de l'accompagnement par le Ditep pour informer de la possibilité de saisir le service de suite.

3.5/STRUCTURATIONS DES PARTENARIATS ET RESEAUX

Nous visons trois objectifs :

- La capitalisation et mise à jour continue du répertoire partenaires
- La recherche et créations de nouveaux partenariats afin de garantir une meilleure réactivité de nos réponses en fonction des besoins repérés par les différentes équipes/unités
- Maintenir des partenariats actifs

Il s'agit là d'une fonction complexe qui nécessite une veille permanente et un entretien permanent des liens aux partenaires. Il ne s'agit pas de confier les jeunes aux partenaires mais bien de permettre l'accompagnement par les équipes. Au-delà c'est notre inscription sur notre territoire au sens large de la visibilité du Ditep, les mises en œuvre doivent être portées par l'ensemble du Ditep afin d'être nous-même des acteurs ressources pour nos partenaires.